Parlement européen
2024-2029

Commission du contrôle budgétaire

2024/2019(DEC)

28.2.2025

AMENDEMENTS
289 - 603

Projet de rapport
Niclas Herbst
(PE764.988v01-00)

Décharge 2023: Budget général de l'Union européenne – Commission
(2024/2019(DEC))

Amendement 289
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 87

Proposition de résolution	*Amendement*
87. prend acte des mesures prises par la Commission pour répondre aux préoccupations soulevées par l'autorité de décharge, qui comportent la publication de lignes directrices à l'intention des services de la Commission et l'obligation d'examiner leurs portefeuilles de contrats afin de déterminer les conventions qui ne sont pas conformes aux lignes directrices; se dit vivement préoccupé par le temps qui s'est écoulé entre le moment où la commission CONT a fait part du problème à la Commission, en février 2024, et le moment où des mesures ont enfin été prises; estime que les mesures adoptées jusqu'à présent par la Commission ne suffisent pas à réduire les risques soulignés par l'autorité de décharge étant donné que les lignes directrices définies par la Commission n'empêchent pas les bénéficiaires d'utiliser les fonds de l'Union pour des activités de lobbying ou pour influencer le processus législatif de l'Union; relève que les lignes directrices comportent une liste non exhaustive d'activités qui peuvent être menées par les entités bénéficiant de subventions; relève que la Commission estime que ces activités ne doivent pas figurer dans les conventions de subvention afin d'indiquer que les bénéficiaires sont tenus de mener des activités spécifiquement plus détaillées à l'égard des institutions de l'Union et de certains de leurs représentants car cela pourrait présenter un risque en termes de réputation; estimе que l'interdiction expresse d'inscrire certaines activités dans les conventions ne signifie pas	***supprimé***

nécessairement que ces activités ne seront pas menées à l'aide des fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 290
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 87

Proposition de résolution	*Amendement*
87. prend acte des mesures prises par la Commission pour répondre aux préoccupations soulevées par l'autorité de décharge, qui comportent la publication de lignes directrices à l'intention des services de la Commission et l'obligation d'examiner leurs portefeuilles de contrats afin de déterminer les conventions qui ne sont pas conformes aux lignes directrices; se dit vivement préoccupé par le temps qui s'est écoulé entre le moment où la commission CONT a fait part du problème à la Commission, en février 2024, et le moment où des mesures ont enfin été prises; estime que les mesures adoptées jusqu'à présent par la Commission ne suffisent pas à réduire les risques soulignés par l'autorité de décharge étant donné que les lignes directrices définies par la Commission n'empêchent pas les bénéficiaires d'utiliser les fonds de l'Union pour des activités de lobbying ou pour influencer le processus législatif de l'Union; relève que les lignes directrices comportent une liste non exhaustive d'activités qui peuvent être menées par les entités bénéficiant de subventions; relève que la Commission estime que ces activités ne doivent pas figurer dans les conventions de subvention afin d'indiquer que les bénéficiaires sont tenus de mener des activités spécifiquement plus détaillées à	***supprimé***

l'égard des institutions de l'Union et de certains de leurs représentants car cela pourrait présenter un risque en termes de réputation; estime que l'interdiction expresse d'inscrire certaines activités dans les conventions ne signifie pas nécessairement que ces activités ne seront pas menées à l'aide des fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 291
Gerben-Jan Gerbrandy, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 87

Proposition de résolution	*Amendement*
87. prend acte des mesures prises par la Commission pour répondre aux préoccupations soulevées par l'autorité de décharge, qui comportent la publication de lignes directrices à l'intention des services de la Commission et l'obligation d'examiner leurs portefeuilles de contrats afin de déterminer les conventions qui ne sont pas conformes aux lignes directrices; se dit vivement préoccupé par le temps qui s'est écoulé entre le moment où la commission CONT a fait part du problème à la Commission, en février 2024, et le moment où des mesures ont enfin été prises; ***estime que les mesures adoptées jusqu'à présent par la Commission ne suffisent pas à réduire les risques soulignés par l'autorité de décharge étant donné que les lignes directrices définies par la Commission n'empêchent pas les bénéficiaires d'utiliser les fonds de l'Union pour des activités de lobbying ou pour influencer le processus législatif de l'Union; relève que les lignes directrices comportent une liste non exhaustive d'activités qui peuvent être menées par les entités bénéficiant de subventions; relève que la Commission estime que ces***	87. prend acte des mesures prises par la Commission pour répondre aux préoccupations soulevées par l'autorité de décharge, qui comportent la publication de lignes directrices à l'intention des services de la Commission et l'obligation d'examiner leurs portefeuilles de contrats afin de déterminer les conventions qui ne sont pas conformes aux lignes directrices; se dit vivement préoccupé par le temps qui s'est écoulé entre le moment où la commission CONT a fait part du problème à la Commission, en février 2024, et le moment où des mesures ont enfin été prises;

activités ne doivent pas figurer dans les conventions de subvention afin d'indiquer que les bénéficiaires sont tenus de mener des activités spécifiquement plus détaillées à l'égard des institutions de l'Union et de certains de leurs représentants car cela pourrait présenter un risque en termes de réputation; estime que l'interdiction expresse d'inscrire certaines activités dans les conventions ne signifie pas nécessairement que ces activités ne seront pas menées à l'aide des fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 292
José Cepeda, Carla Tavares, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 87

Proposition de résolution	*Amendement*
87. ***prend acte*** des mesures prises par la Commission pour répondre aux ***préoccupations soulevées par l'autorité de décharge***, qui ***comportent*** la publication de lignes directrices à l'intention des services de la Commission et l'obligation d'examiner leurs portefeuilles de contrats afin de déterminer les conventions qui ne sont pas conformes aux lignes directrices; ***se dit vivement préoccupé par le temps qui s'est écoulé entre le moment où la commission CONT a fait part du problème à la Commission, en février 2024, et le moment où des mesures ont enfin été prises;*** estime que les mesures adoptées jusqu'à présent par la Commission ***ne suffisent pas à réduire les risques soulignés par l'autorité de décharge étant donné que les lignes directrices définies par la Commission n'empêchent pas*** les bénéficiaires ***d'utiliser les fonds de l'Union pour des activités de lobbying ou pour influencer le processus législatif de l'Union***; relève que	87. ***se félicite*** des mesures prises par la Commission pour répondre aux ***allégations***, qui ***comportaient*** la publication de lignes directrices à l'intention des services de la Commission et l'obligation d'examiner leurs portefeuilles de contrats afin de déterminer les conventions qui ne sont pas conformes aux lignes directrices; estime que les mesures adoptées jusqu'à présent par la Commission ***sont pleinement suffisantes dans l'attente des résultats de l'examen des conventions de subvention avec tous*** les bénéficiaires ***afin de vérifier l'exactitude des allégations susmentionnées***; relève que les lignes directrices ***mentionnent que les activités détaillées destinées à des membres spécifiques des institutions de l'Union*** ne doivent pas figurer dans les conventions de subvention; ***invite la Commission à informer l'autorité de décharge dès qu'elle aura finalisé les conclusions de***

les lignes directrices ***comportent une liste non exhaustive d'activités qui peuvent être menées par les entités bénéficiant de subventions; relève que la Commission estime que ces activités*** ne doivent pas figurer dans les conventions de subvention ***afin d'indiquer que les bénéficiaires sont tenus de mener des activités spécifiquement plus détaillées à l'égard des institutions de l'Union et de certains de leurs représentants car cela pourrait présenter un risque en termes de réputation; estime que l'interdiction expresse d'inscrire certaines activités dans les conventions ne signifie pas nécessairement que ces activités ne seront pas menées à l'aide des fonds de l'Union***;	***l'analyse***;

Or. en

Amendement 293
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 87

Proposition de résolution	*Amendement*
87. prend acte des mesures prises par la Commission pour répondre aux préoccupations soulevées par ***l'autorité de décharge***, qui comportent la publication de lignes directrices à l'intention des services de la Commission et l'obligation d'examiner leurs portefeuilles de contrats afin de déterminer les conventions qui ne sont pas conformes aux lignes directrices; se dit ***vivement*** préoccupé par le temps qui s'est écoulé entre le moment où la commission CONT a fait part du problème à la Commission, en février 2024, et le moment où des mesures ont ***enfin*** été prises; ***estime que*** les mesures adoptées jusqu'à présent par la Commission ***ne suffisent pas à réduire les risques soulignés par l'autorité de décharge étant***	87. prend acte des mesures prises par la Commission pour répondre aux préoccupations soulevées par ***certains membres de la commission CONT***, qui comportent la publication de lignes directrices à l'intention des services de la Commission et l'obligation d'examiner leurs portefeuilles de contrats afin de déterminer les conventions qui ne sont pas conformes aux lignes directrices; se dit préoccupé par le temps qui s'est écoulé entre le moment où la commission CONT a fait part du problème à la Commission, en février 2024, et le moment où des mesures ont été prises; ***regrette*** les mesures adoptées jusqu'à présent par la Commission***, car elles impliquent que*** les bénéficiaires ***utilisent*** les fonds de l'Union

donné que les lignes directrices définies par la Commission n'empêchent pas les bénéficiaires ***d'utiliser*** les fonds de l'Union pour des activités de lobbying ou pour influencer le processus législatif de l'Union; relève que les lignes directrices comportent une liste non exhaustive d'activités qui peuvent être menées par les entités bénéficiant de subventions; relève que la Commission estime que ces activités ne doivent pas figurer dans les conventions de subvention afin d'indiquer que les bénéficiaires sont tenus de mener des activités spécifiquement plus détaillées à l'égard des institutions de l'Union et de certains de leurs représentants car cela pourrait présenter un risque en termes de réputation; ***estime*** que l'interdiction expresse d'inscrire certaines activités dans les conventions ne signifie pas nécessairement que ces activités ne seront pas menées à l'aide des fonds de l'Union;

pour des activités de lobbying ou pour influencer le processus législatif de l'Union ***constituent une activité illégitime, alors que l'idée même du financement de la société civile par l'Union est de leur permettre de maintenir un dialogue régulier avec les institutions de l'Union et de veiller à ce qu'une diversité de points de vue soit représentée dans les procédures décisionnelles de l'Union, par opposition à des intérêts purement commerciaux; rappelle à cet égard qu'en application de l'article 11 du traité UE, les institutions de l'Union doivent entretenir un dialogue ouvert, transparent et structuré avec les organisations de la société civile et les associations représentatives***; relève que les lignes directrices comportent une liste non exhaustive d'activités qui peuvent être menées par les entités bénéficiant de subventions; relève que la Commission estime que ces activités ne doivent pas figurer dans les conventions de subvention afin d'indiquer que les bénéficiaires sont tenus de mener des activités spécifiquement plus détaillées à l'égard des institutions de l'Union et de certains de leurs représentants car cela pourrait présenter un risque en termes de réputation; ***relève*** que l'interdiction expresse d'inscrire certaines activités dans les conventions ne signifie pas nécessairement que ces activités ne seront pas menées à l'aide des fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 294
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 87

Proposition de résolution	*Amendement*
87. prend acte des mesures prises par la	87. prend acte des mesures prises par la

Commission pour répondre aux préoccupations soulevées par l'autorité de décharge, qui comportent la publication de lignes directrices à l'intention des services de la Commission et l'obligation d'examiner leurs portefeuilles de contrats afin de déterminer les conventions qui ne sont pas conformes aux lignes directrices; se dit vivement préoccupé par le temps qui s'est écoulé entre le moment où la commission CONT a fait part du problème à la Commission, en février 2024, et le moment où des mesures ont enfin été prises; estime que les mesures adoptées jusqu'à présent par la Commission ne suffisent pas à réduire les risques soulignés par l'autorité de décharge étant donné que les lignes directrices définies par la Commission n'empêchent pas les bénéficiaires d'utiliser les fonds de l'Union pour des activités de lobbying ou pour influencer le processus législatif de l'Union; relève que les lignes directrices comportent une liste non exhaustive d'activités qui peuvent être menées par les entités bénéficiant de subventions; relève que la Commission estime que ces activités ne doivent pas figurer dans les conventions de subvention afin d'indiquer que les bénéficiaires sont tenus de mener des activités spécifiquement plus détaillées à l'égard des institutions de l'Union et de certains de leurs représentants car cela pourrait présenter un risque en termes de réputation; estime que l'interdiction expresse d'inscrire certaines activités dans les conventions ne signifie pas nécessairement que ces activités ne seront pas menées à l'aide des fonds de l'Union;

Commission pour répondre aux préoccupations soulevées par l'autorité de décharge, qui comportent la publication de lignes directrices à l'intention des services de la Commission et l'obligation d'examiner leurs portefeuilles de contrats afin de déterminer les conventions qui ne sont pas conformes aux lignes directrices; se dit vivement préoccupé par le temps qui s'est écoulé entre le moment où la commission CONT a fait part du problème à la Commission, en février 2024, et le moment où des mesures ont enfin été prises; estime que les mesures adoptées jusqu'à présent par la Commission ne suffisent pas à réduire les risques soulignés par l'autorité de décharge étant donné que les lignes directrices définies par la Commission n'empêchent pas les bénéficiaires d'utiliser les fonds de l'Union pour des activités de lobbying ou pour influencer le processus législatif de l'Union; relève que les lignes directrices comportent une liste non exhaustive d'activités qui peuvent être menées par les entités bénéficiant de subventions; relève que la Commission estime que ces activités ne doivent pas figurer dans les conventions de subvention afin d'indiquer que les bénéficiaires sont tenus de mener des activités spécifiquement plus détaillées à l'égard des institutions de l'Union et de certains de leurs représentants car cela pourrait présenter un risque en termes de réputation; estime que l'interdiction expresse d'inscrire certaines activités dans les conventions ne signifie pas nécessairement que ces activités ne seront pas menées à l'aide des fonds de l'Union; ***note en outre que ces lignes directrices internes sont uniquement non contraignantes, sans indication claire des conséquences en cas de non-respect, et qu'elles se concentrent principalement sur la définition d'approches générales visant à éviter le risque de porter atteinte à la réputation;***

Or. en

Amendement 295
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 87 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	87 bis. note que la Commission a annoncé de nouvelles règles selon lesquelles les 5,4 milliards d'EUR alloués au programme LIFE devraient être exclusivement utilisés pour développer et mettre en œuvre des politiques et ne plus être utilisés pour des activités de lobbying; relève que ces règles doivent encore être mises en œuvre et que la définition de «développer et mettre en œuvre des politiques» n'a pas encore été définie;

Or. en

Amendement 296
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 87 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	87 ter. note que le conseil d'administration a examiné les questions relatives aux contrats de CINEA et qu'il a annoncé qu'il présenterait les résultats de ses conclusions en décembre 2024, mais que la commission du contrôle budgétaire n'a pas encore reçu le rapport décrivant les résultats de ces conclusions;

Or. en

Amendement 297
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 87 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	87 quater. se félicite que, lors de l'audition en séance plénière du 22 janvier 2025, la Commission ait reconnu qu'une partie du contenu des «modules de travail» était «inappropriée»;

Or. en

Amendement 298
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 88

Proposition de résolution	*Amendement*
88. relève que la Commission a réalisé une analyse juridique des conventions de subvention problématiques recensées par la commission CONT et qu'elle en a conclu que rien ne prouvait que les entités concernées avaient violé leurs obligations contractuelles ou leurs obligations au titre du code de conduite; estime que les mesures prises par la Commission ont effectivement pour but de réduire le risque en termes de réputation, mais qu'elles ne permettent pas de résoudre les questions générales soulevées par le Parlement; ***prend acte d'informations parues dans les médias, selon lesquelles plusieurs entités ont été approchées par la Commission en vue de modifier les conventions de subvention contenant des dispositions spécifiques présentant un risque en termes de réputation, mais estime que la simple modification de ces subventions ne permet pas de réduire le risque de poursuite de l'utilisation des fonds de***	88. relève que la Commission a réalisé une analyse juridique des conventions de subvention problématiques recensées par la commission CONT et qu'elle en a conclu que rien ne prouvait que les entités concernées avaient violé leurs obligations contractuelles ou leurs obligations au titre du code de conduite; estime que les mesures prises par la Commission ont effectivement pour but de réduire le risque en termes de réputation, mais qu'elles ne permettent pas de résoudre les questions générales soulevées par le Parlement;

l'Union en faveur d'activités de lobbying visant le Parlement européen;

Or. en

Amendement 299
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 88

Proposition de résolution	*Amendement*
88. relève que la Commission a réalisé une analyse juridique ***des*** conventions de subvention ***problématiques recensées par la commission CONT*** et qu'elle en a conclu que rien ne prouvait que les entités concernées avaient violé leurs obligations contractuelles ou leurs obligations au titre du code de conduite; estime que les mesures prises par la Commission ont effectivement pour but de réduire le risque en termes de réputation***, mais qu'elles ne permettent pas de résoudre les questions générales soulevées par le Parlement***; prend acte d'informations parues dans les médias, selon lesquelles plusieurs entités ont été approchées par la Commission en vue de modifier les conventions de subvention ***contenant des dispositions spécifiques présentant un risque en termes de réputation, mais estime que la simple modification de ces subventions ne permet pas de réduire le risque de poursuite de l'utilisation des fonds de l'Union en faveur d'activités de lobbying visant le Parlement européen***;	88. relève que la Commission a réalisé une analyse juridique ***de certaines*** conventions de subvention et qu'elle en a conclu que rien ne prouvait que les entités concernées avaient violé leurs obligations contractuelles ou leurs obligations au titre du code de conduite; estime que les mesures prises par la Commission ont effectivement pour but de réduire le risque en termes de réputation; prend acte ***avec inquiétude*** d'informations parues dans les médias, selon lesquelles plusieurs entités ont été approchées par la Commission en vue de modifier les conventions de subvention;

Or. en

Amendement 300
José Cepeda, Carla Tavares, Marit Maij

Proposition de résolution

Paragraphe 88

Proposition de résolution	*Amendement*
88. relève que la Commission a réalisé une analyse juridique des conventions de subvention ***problématiques recensées par la commission CONT*** et qu'elle en a conclu que rien ne prouvait que les entités concernées avaient violé leurs obligations contractuelles ou leurs obligations au titre du code de conduite; estime que les mesures prises par la Commission ***ont effectivement pour but de réduire le*** risque en termes de réputation***, mais qu'elles ne permettent pas de résoudre les questions générales soulevées par le Parlement***; prend acte ***d'informations parues*** dans ***les médias, selon lesquelles plusieurs entités*** ont été ***approchées par la Commission en vue de modifier les conventions de subvention contenant des*** dispositions spécifiques présentant un risque en termes de réputation***, mais estime que la simple modification de ces subventions ne permet pas de réduire le risque de poursuite de l'utilisation des fonds de l'Union en faveur d'activités de lobbying visant le Parlement européen***;	88. relève que la Commission a réalisé une analyse juridique des conventions de subvention ***en cause*** et qu'elle en a conclu que rien ne prouvait que les entités concernées avaient violé leurs obligations contractuelles ou leurs obligations au titre du code de conduite; estime que les mesures prises par la Commission ***ne peuvent que se concentrer sur l'atténuation du*** risque en termes de réputation ***soulevé par les allégations susmentionnées, tandis que le financement de l'Union rappelle qu'il est pleinement conforme à l'acquis de l'Union***; prend acte ***des réponses écrites du commissaire au budget, à la lutte contre la fraude et à l'administration publique*** dans ***le cadre de la procédure de décharge selon lesquelles, le cas échéant, des lettres*** ont été ***adressées aux bénéficiaires afin de supprimer de leurs contrats les*** dispositions spécifiques présentant un risque en termes de réputation; ***se félicite que*** la modification de ces subventions ne ***compromet pas la participation des associations représentatives et de la société civile au dialogue ouvert, transparent et régulier souhaité par les colégislateurs à l'article 11 du traité UE***;

Or. en

Amendement 301
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 88

Proposition de résolution	*Amendement*
88. relève que la Commission a réalisé	88. relève que la Commission a réalisé

une analyse juridique des conventions de subvention ***problématiques*** recensées par la commission CONT et qu'elle en a conclu que rien ne prouvait que les entités concernées avaient violé leurs obligations contractuelles ou leurs obligations au titre du code de conduite; estime que les mesures prises par la Commission ont effectivement pour but de réduire le risque en termes de réputation, mais qu'elles ne permettent pas de résoudre les questions générales soulevées par ***le*** Parlement; prend acte d'informations parues dans les médias, selon lesquelles plusieurs entités ont été approchées par la Commission en vue de modifier les conventions de subvention contenant des dispositions spécifiques présentant un risque en termes de réputation, ***mais estime*** que la simple modification de ces subventions ***ne permet pas de réduire le risque de*** poursuite de l'utilisation des fonds de l'Union en faveur d'activités de lobbying visant le Parlement européen;	une analyse juridique des conventions de subvention recensées par ***certains membres de*** la commission CONT et qu'elle en a conclu que rien ne prouvait que les entités concernées avaient violé leurs obligations contractuelles ou leurs obligations au titre du code de conduite; estime que les mesures prises par la Commission ont effectivement pour but de réduire le risque en termes de réputation, mais qu'elles ne permettent pas de résoudre les questions générales soulevées par ***certains membres du*** Parlement; prend acte d'informations parues dans les médias, selon lesquelles plusieurs entités ont été approchées par la Commission en vue de modifier les conventions de subvention contenant des dispositions spécifiques présentant un risque en termes de réputation, ***et se félicite du fait*** que la simple modification de ces subventions ***empêche la*** poursuite de l'utilisation des fonds de l'Union en faveur d'activités de lobbying visant le Parlement européen ***et d'autres institutions de l'Union***;
	Or. en

Amendement 302
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 88 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	88 bis. note que le processus d'évaluation des demandes de conventions de subvention au sein de CINEA suppose un premier examen par des évaluateurs indépendants et qu'il n'est pas clair comment ces évaluateurs eux-mêmes ont été examinés et sélectionnés, y compris si des contrôles des conflits d'intérêts ont été effectués;
	Or. en

Amendement 303
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 88 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	88 ter. note que, selon CINEA, une pré-évaluation est réalisée par des experts externes (évaluateurs indépendants) et qu'une évaluation finale est réalisée par un comité d'évaluation (CINEA, DG Environnement, DG Climat et DG Énergie); demande instamment à la DG ENV de réexaminer ce processus d'évaluation et de voir comment des modules de travail au contenu inacceptable ont été approuvés et comment cela n'a pas été détecté au cours du processus d'évaluation en deux étapes;

Or. en

Amendement 304
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 88 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	88 quater. souligne que la section des contrats n'a pas non plus fait ressortir de contenu inacceptable dans les modules de travail lors de l'élaboration des contrats entre la DG ENV/CINEA et les réseaux d'activistes;

Or. en

Amendement 305
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 88 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	88 quinquies. note que, selon l'appel à candidatures de la convention de subvention, les critères d'éligibilité incluent l'indépendance par rapport aux autorités gouvernementales, aux partis politiques ou aux intérêts commerciaux; invite instamment la DG ENV/CINEA à vérifier que les entités soutenues dans le cadre du programme LIFE ne représentent pas effectivement des intérêts commerciaux ou n'ont pas de liens étroits avec des partis politiques;

Or. en

Amendement 306
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 88 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	88 sexies. se déclare déçu d'apprendre que l'un des critères d'éligibilité pour bénéficier d'un financement au titre du programme LIFE est que l'entité doit être active au niveau de l'Union, avec une structure et des activités couvrant au moins trois États membres de l'Union ou pays associés au programme LIFE; souligne que ce critère est restrictif et peut exclure des entités locales par ailleurs très qualifiées qui ne sont actives que dans un ou deux pays européens, mais dont les projets auraient néanmoins une valeur ajoutée européenne; note qu'une telle exigence ne figure pas dans le règlement LIFE, mais qu'il s'agit d'une exigence figurant dans l'appel à candidatures de la convention de

subvention;

Or. en

Amendement 307
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 88 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	88 septies. note qu'il existe un protocole d'accord entre CINEA et la DG ENV et que tous deux sont responsables en dernier ressort du contenu des contrats; observe que le protocole d'accord n'est pas clair sur certains points et qu'il pourrait être réécrit afin d'inclure une répartition plus claire des responsabilités;

Or. en

Amendement 308
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 88 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	88 octies. note que, selon le programme de travail 2022 de CINEA, section «A. Gestion des ressources humaines, déploiement du recrutement», CINEA «fournira des services de recrutement et de sélection innovants, réactifs, équitables et cohérents aux départements, au personnel et aux candidats»; regrette que ce service de sélection équitable et cohérent n'ait pas eu lieu en ce qui concerne l'approbation des modules de travail contenant les problèmes graves constatés par la

	commission CONT, qui posent un risque grave pour la protection des intérêts financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 309
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 89

Proposition de résolution	*Amendement*
89. se dit préoccupé par la structure décisionnelle, y compris le comité d'évaluation de la CINEA, qui permet de statuer sur les marchés conclus entre la Commission et les ONG; demande instamment à la Commission de modifier la structure décisionnelle de la CINEA relative aux décisions portant sur les marchés à attribuer, et notamment une obligation claire de rendre des comptes, des responsabilités claires et une structure pratique;	***supprimé***

Or. en

Amendement 310
Gerben-Jan Gerbrandy, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 89

Proposition de résolution	*Amendement*
89. se dit préoccupé par la structure décisionnelle, y compris le comité d'évaluation de la CINEA, qui permet de statuer sur les marchés conclus entre la Commission et les ONG; demande instamment à la Commission de modifier la structure décisionnelle de la CINEA relative aux décisions portant sur les	***supprimé***

marchés à attribuer, et notamment une obligation claire de rendre des comptes, des responsabilités claires et une structure pratique;

Or. en

Amendement 311
José Cepeda, Carla Tavares, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 89

Proposition de résolution	*Amendement*
89. se dit préoccupé par la structure décisionnelle, y compris le comité d'évaluation de la CINEA, qui permet de statuer sur les marchés conclus entre la Commission et les ONG; demande instamment à la Commission de modifier la structure décisionnelle de la CINEA relative aux décisions portant sur les marchés à attribuer, et notamment une obligation claire de rendre des comptes, des responsabilités claires et une structure pratique;	***supprimé***

Or. en

Amendement 312
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 89

Proposition de résolution	*Amendement*
89. se dit préoccupé par la structure décisionnelle, y compris le comité d'évaluation de la CINEA, qui permet de statuer sur les marchés conclus entre la Commission et les ONG; demande instamment à la Commission de modifier	***supprimé***

la structure décisionnelle de la CINEA relative aux décisions portant sur les marchés à attribuer, et notamment une obligation claire de rendre des comptes, des responsabilités claires et une structure pratique;

Or. en

Amendement 313
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 89

Proposition de résolution	*Amendement*
89. ***se dit préoccupé par*** la structure décisionnelle, y compris le comité d'évaluation de la CINEA, qui permet de statuer sur les marchés conclus entre la Commission et les ONG; demande instamment à la Commission de ***modifier*** la structure décisionnelle de la CINEA relative aux décisions portant sur les marchés à attribuer***, et notamment*** une obligation claire de rendre des comptes, des responsabilités claires et une structure pratique;	89. ***prend acte de*** la structure décisionnelle, y compris le comité d'évaluation de la CINEA, qui permet de statuer sur les marchés conclus entre la Commission et les ONG; demande instamment à la Commission de ***veiller à ce que*** la structure décisionnelle de la CINEA relative aux décisions portant sur les marchés à attribuer ***présente*** une obligation claire de rendre des comptes, des responsabilités claires et une structure pratique;

Or. en

Amendement 314
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 90

Proposition de résolution	*Amendement*
90. se dit vivement préoccupé par le fait que le contenu des contrats problématiques conclus entre la direction générale de l'environnement (DG ENV) et	***supprimé***

certaines ONG n'ait pas été détecté par la capacité d'audit interne de la DG ENV ni par le service d'audit interne de la Commission;

Or. en

Amendement 315
Gerben-Jan Gerbrandy, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 90

Proposition de résolution	*Amendement*
90. se dit vivement préoccupé par le fait que le contenu des contrats problématiques conclus entre la direction générale de l'environnement (DG ENV) et certaines ONG n'ait pas été détecté par la capacité d'audit interne de la DG ENV ni par le service d'audit interne de la Commission;	***supprimé***

Or. en

Amendement 316
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 90

Proposition de résolution	*Amendement*
90. se dit vivement préoccupé par le fait que le contenu des contrats problématiques conclus entre la direction générale de l'environnement (DG ENV) et certaines ONG n'ait pas été détecté par la capacité d'audit interne de la DG ENV ni par le service d'audit interne de la Commission;	***supprimé***

Or. en

Amendement 317
José Cepeda, Carla Tavares, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 90

Proposition de résolution	*Amendement*
90. se dit vivement préoccupé par le fait que le contenu des contrats problématiques conclus entre la direction générale de l'environnement (DG ENV) et certaines ONG n'ait pas été détecté par la capacité d'audit interne de la DG ENV ni par le service d'audit interne de la Commission;	***supprimé***

Or. en

Amendement 318
Virginie Joron, Julien Sanchez, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 90

Proposition de résolution	*Amendement*
90. se dit vivement préoccupé par le fait que le contenu des contrats problématiques conclus entre la direction générale de l'environnement (DG ENV) et certaines ONG n'ait pas été détecté par la capacité d'audit interne de la DG ENV ni par le service d'audit interne de la Commission;	90. se dit vivement préoccupé par le fait que le contenu des contrats problématiques conclus entre la direction générale de l'environnement (DG ENV) et certaines ONG n'ait pas été détecté par la capacité d'audit interne de la DG ENV ni par le service d'audit interne de la Commission; ***appelle à faire la lumière sur ce dysfonctionnement et à analyser l'origine de cet échec et à mettre en place instamment des mesures correctives et des contrôles effectifs et indépendants au sein de la Commission;***

Or. fr

Amendement 319
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 90 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	90 bis. note que, selon le rapport sur la gestion budgétaire et financière, CINEA disposait d'un budget administratif de 62 345 000 EUR pour l'année 2023, dont 14 452 238 EUR (14 429 395 EUR provenant du budget général et 22 843 EUR provenant des contributions de l'EEE/AELE) pour la ligne budgétaire relative aux subventions administratives du programme LIFE; note en outre que 620 000 EUR ont été dépensés par CINEA pour l'audit des sept programmes: le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), Horizon Europe, le programme LIFE, le Fonds pour l'innovation (FI), le Mécanisme de transition juste, le Mécanisme de financement des énergies renouvelables, le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture; note que l'on ne connaît pas la part de cette somme consacrée à l'audit du programme LIFE;

Or. en

Amendement 320
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 90 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	90 ter. note également que l'unité d'audit de la DG ENV et le service d'audit interne de la Commission n'ont pas remarqué le contenu inapproprié des modules de travail en question;

Or. en

Amendement 321
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 90 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	90 quater. note que, conformément au programme de travail 2022 de CINEA, qui a été approuvé par la décision C(2022) 1551 de la Commission du 18 mars 2022, CINEA mène des exercices annuels de gestion des risques ascendants, visant à recenser de manière proactive les principaux domaines de préoccupation à tous les niveaux de l'organisation, ainsi que les mesures préventives et d'atténuation respectives pour y faire face; regrette que ces exercices de gestion ascendante des risques n'aient pas permis de déceler des problèmes dans les structures de prise de décision concernant le contenu des contrats;

Or. en

Amendement 322
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 90 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	90 quinquies. note que le programme de travail pluriannuel LIFE pour 2025-2027 a été proposé par la Commission et que les enseignements tirés n'ont pas été insérés, y compris des règles plus claires sur le contenu acceptable des modules de travail, des règles plus claires sur la

transparence et la traçabilité des fonds dépensés, et des conséquences plus claires si ces règles ne sont pas respectées; souligne que la procédure de contrôle au sein de la commission ENVI sur cet acte d'exécution donne à la Commission l'occasion d'écouter les suggestions du Parlement européen et de modifier le programme de travail pluriannuel LIFE;

Or. en

Amendement 323
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 90 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	90 sexies. souligne que la commission du contrôle budgétaire examinera un échantillon de contrats des DG HOME, JUST, AGRI et autres afin de déterminer si le problème du contenu inacceptable est systémique dans les contrats de toutes les directions générales de la Commission ou s'il ne concerne que le programme LIFE de la DG ENV/CINEA;

Or. en

Amendement 324
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 90 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	90 septies. souligne que la commission du contrôle budgétaire attend toujours que le conseil d'administration de l'entreprise lui communique les résultats de son analyse;

Or. en

Amendement 325
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 90 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	90 octies. souligne que, conformément à la décision de la Commission relative au conseil d'administration du 21 novembre 2018, le conseil d'administration est responsable de la gestion des risques en général «Article 2 Rôle du conseil d'administration 1. Le conseil d'administration assure en particulier la coordination et la supervision des questions en lien avec les domaines suivants, tout en fournissant des conseils et des orientations stratégiques à leur sujet: le cycle de planification stratégique et de programmation et les activités y afférentes (notamment le suivi des réserves dans les rapports annuels d'activité, le processus de gestion des risques en général ainsi que le recensement, l'évaluation et la gestion de risques critiques en particulier)», ainsi que l'audit des risques; «Article 6 Échange d'informations avec le comité de suivi des audits 1. Le conseil d'administration transmet au service d'audit interne des informations consolidées sur la liste des risques critiques et d'éventuelles observations supplémentaires»; demande instamment au conseil d'administration de prendre d'autres mesures;

Or. en

Amendement 326

Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 91

Proposition de résolution	*Amendement*
91. prend acte d'informations parues dans les médias, selon lesquelles la présidente de la Commission a engagé un conseiller spécial rémunéré pour établir un rapport sur le dialogue stratégique portant sur l'avenir de l'agriculture de l'Union et que ce conseiller a reçu un salaire équivalent à celui d'un directeur général de la Commission; se dit préoccupé par la rémunération ***des*** conseillers spéciaux et le pouvoir discrétionnaire dont dispose la Commission pour fixer leur rémunération, ce qui donne lieu à des inégalités arbitraires;	91. prend acte d'informations parues dans les médias, selon lesquelles la présidente de la Commission a engagé un conseiller spécial rémunéré pour établir un rapport sur le dialogue stratégique portant sur l'avenir de l'agriculture de l'Union et que ce conseiller a reçu un salaire équivalent à celui d'un directeur général de la Commission; se dit préoccupé par la rémunération ***de tous les*** conseillers spéciaux et le pouvoir discrétionnaire dont dispose la Commission pour fixer leur rémunération, ce qui donne lieu à des inégalités arbitraires;

Or. en

Amendement 327
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 91 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	91 bis. est préoccupé par les informations diffusées par les médias concernant des douzaines de cas frauduleux examinés par le Parquet européen en Grèce, impliquant des fonds agricoles de l'Union pour des pâturages qui n'appartiennent pas aux bénéficiaires des fonds; s'inquiète du fait que le responsable du service d'audit interne de l'autorité de gestion grecque qui centralise la distribution des fonds agricoles - OPEKEPE -, qui a été parmi les premiers à signaler les irrégularités, a fait l'objet d'un discrédit qui a conduit à sa révocation; est particulièrement préoccupé par

l'allégation selon laquelle le système frauduleux a été orchestré de l'intérieur de l'OPEKEPE; demande à la Commission de surveiller attentivement ce type de fraude en Grèce et de vérifier si elle est appliquée dans d'autres États membres;

Or. en

Amendement 328
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 91 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	91 bis. invite la Cour des comptes:
	i) à procéder à un examen détaillé de CINEA et du programme LIFE;

Or. en

Amendement 329
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point iii

Proposition de résolution	*Amendement*
iii) à tirer les leçons, dans les futures initiatives stratégiques, de sa réaction aux manifestations d'agriculteurs en matière de réduction des formalités administratives tout en tenant pleinement compte du risque de détournement de fonds ***en ce qui concerne les*** mesures de contrôle ou du risque de divergence trop importante entre les États membres lorsque des pouvoirs discrétionnaires leur sont conférés sans contrôle adéquat;	iii) à tirer les leçons, dans les futures initiatives stratégiques, de sa réaction aux manifestations d'agriculteurs en matière de réduction des formalités administratives ***et des ambitions climatiques, environnementales et agronomiques*** tout en tenant pleinement compte du risque de détournement de fonds ***en cas d'affaiblissement et de réduction des*** mesures de contrôle ou du risque de divergence trop importante ***et d'un manque d'ambition, notamment en ce qui***

concerne la fourniture et le maintien des biens publics, entre les États membres lorsque des pouvoirs discrétionnaires leur sont conférés sans contrôle adéquat;

Or. en

Amendement 330
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point vi bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	vi bis) à disposer d'une stratégie claire et globale au niveau de la Commission sur la manière de mieux protéger les intérêts financiers de l'Union et de veiller à ce que les fonds de l'Union soient dépensés à des fins acceptables pour le contribuable européen;

Or. en

Amendement 331
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point vi ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	vi ter) à allouer des fonds de l'Union dans le cadre d'un programme à un large éventail de points de vue et de perspectives pour contribuer à une société pluraliste et dynamique et promouvoir la diversité des organisations de la société civile et un engagement constructif pour une société tournée vers l'avenir afin d'assurer une distribution équitable des fonds de l'Union aux ONG;

Or. en

Amendement 332
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point vi quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	vi quater) à tirer des conséquences claires en ce qui concerne les contrats jugés par la commission du contrôle budgétaire comme contenant des lots de travaux inacceptables; ces conséquences devraient inclure, sans s'y limiter: la modification des contrats afin de supprimer les parties inacceptables des modules de travail; l'annulation complète des contrats lorsque le contenu inacceptable représente plus de 20 % des modules de travail; l'exigence du remboursement des fonds de l'Union utilisés pour le contenu inacceptable;

Or. en

Amendement 333
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point vi quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	vi quinquies) à rédiger des lignes directrices plus claires que celles distribuées en interne par la Commission en 2024, qui sont trop vagues et parfois confuses; demande instamment que ces lignes directrices plus claires contiennent des instructions précises sur le type de contenu acceptable dans les modules de travail;

Or. en

Amendement 334
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point vi sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	vi sexies) à maintenir son rôle d'intermédiaire honnête entre les institutions;

Or. en

Amendement 335
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point vi septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	vi septies) à plaider en faveur d'une séparation claire des pouvoirs exécutif et législatif et à la défendre;

Or. en

Amendement 336
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point vi octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	vi octies) à veiller à ce que les fonds de l'Union ne soient pas utilisés pour payer des réseaux d'activistes afin de mener des luttes de pouvoir internes au sein de la Commission ou entre les institutions de l'Union et que les fonds ne soient pas utilisés pour financer une

manipulation des processus législatifs;

Or. en

Amendement 337
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point vii

Proposition de résolution	*Amendement*
vii) à mettre les résultats de l'analyse des conventions de subvention et d'autres contrats à la disposition de l'autorité de décharge ***afin de lui permettre d'évaluer dans quelle mesure la Commission est exposée à un risque en termes de réputation lorsqu'elle conclut des conventions prévoyant expressément des actions de lobbying auprès de membres de l'autorité de décharge***; en ce qui concerne l'assurance indépendante nécessaire concernant la fiabilité fournie par le service d'audit interne;	vii) à mettre les résultats de l'analyse des conventions de subvention et d'autres contrats à la disposition de l'autorité de décharge; en ce qui concerne l'assurance indépendante nécessaire concernant la fiabilité fournie par le service d'audit interne;

Or. en

Amendement 338
José Cepeda, Carla Tavares, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point vii

Proposition de résolution	*Amendement*
vii) à mettre les résultats de l'analyse des conventions de subvention ***et d'autres contrats*** à la disposition de l'autorité de décharge afin de lui permettre d'évaluer dans quelle mesure la Commission ***est*** exposée à un risque en termes de réputation ***lorsqu'elle conclut des conventions prévoyant expressément des actions de***	vii) à mettre les résultats de l'analyse des conventions de subvention à la disposition de l'autorité de décharge afin de lui permettre d'évaluer dans quelle mesure la Commission ***peut être*** exposée à un risque en termes de réputation;

lobbying auprès de membres de l'autorité de décharge; ***en ce qui concerne l'assurance indépendante nécessaire concernant la fiabilité fournie par le service d'audit interne;***

Or. en

Amendement 339
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point vii

Proposition de résolution	*Amendement*
vii) à mettre les résultats de l'analyse des conventions de subvention et d'autres contrats à la disposition de l'autorité de décharge afin de ***lui permettre d'évaluer dans quelle mesure la Commission est exposée à*** un risque en termes de réputation ***lorsqu'elle conclut des conventions prévoyant expressément des actions de lobbying auprès de membres de l'autorité de décharge***; en ce qui concerne l'assurance indépendante nécessaire concernant la fiabilité fournie par le service d'audit interne;	vii) à mettre les résultats de l'analyse des conventions de subvention et d'autres contrats à la disposition de l'autorité de décharge afin de ***vérifier s'il existe*** un risque en termes de réputation; en ce qui concerne l'assurance indépendante nécessaire concernant la fiabilité fournie par le service d'audit interne;

Or. en

Amendement 340
Virginie Joron, Julien Sanchez, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point vii

Proposition de résolution	*Amendement*
vii) à mettre les résultats de l'analyse des conventions de subvention et d'autres contrats à la disposition de l'autorité de décharge afin de lui permettre d'évaluer dans quelle mesure la Commission est	vii) à mettre ***les conventions ou contrats sous-jacents et*** les résultats de l'analyse des conventions de subvention et d'autres contrats à la disposition ***de la Cour des comptes et*** de l'autorité de

exposée à un risque en termes de réputation lorsqu'elle conclut des conventions prévoyant expressément des actions de lobbying auprès de membres de l'autorité de décharge; en ce qui concerne l'assurance indépendante nécessaire concernant la fiabilité fournie par le service d'audit interne;

décharge afin de lui permettre d'évaluer dans quelle mesure la Commission est exposée à un risque en termes de réputation ***voire de corruption*** lorsqu'elle conclut des conventions prévoyant expressément des actions de lobbying auprès de membres de l'autorité de décharge; en ce qui concerne l'assurance indépendante nécessaire concernant la fiabilité fournie par le service d'audit interne;

Or. fr

Amendement 341
José Cepeda, Carla Tavares, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point viii

Proposition de résolution	*Amendement*
viii) à suspendre ou à annuler immédiatement les conventions de subvention conclues avec des ONG lorsqu'elles violent les règles financières de l'Union et à compléter les lignes directrices de la Commission par des propositions concrètes afin que le financement de l'Union ne soit pas utilisé en faveur d'actions de lobbying auprès des institutions de l'Union, comme les déclarations sur l'honneur; salue les annonces faites par la nouvelle Commission à cet égard;	***supprimé***

Or. en

Amendement 342
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point viii

Proposition de résolution	*Amendement*
viii) à suspendre ou à annuler immédiatement les conventions de subvention conclues avec des ONG lorsqu'elles violent les règles financières de l'Union et à compléter les lignes directrices de la Commission par des propositions concrètes afin que le financement de l'Union ne soit pas utilisé en faveur d'actions de lobbying auprès des institutions de l'Union, comme les déclarations sur l'honneur; salue les annonces faites par la nouvelle Commission à cet égard;	***supprimé***

Or. en

Amendement 343
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point viii

Proposition de résolution	*Amendement*
viii) à suspendre ou à annuler immédiatement les conventions de subvention conclues avec des ONG lorsqu'elles violent les règles financières de l'Union et à compléter les lignes directrices de la Commission par des propositions concrètes afin que le financement de l'Union ne soit pas utilisé en faveur d'actions de lobbying auprès des institutions de l'Union, comme les déclarations sur l'honneur; salue les annonces faites par la nouvelle Commission à cet égard;	***supprimé***

Or. en

Amendement 344
Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point viii

Proposition de résolution	*Amendement*
viii) à suspendre ou à annuler immédiatement les conventions de subvention conclues avec des ONG lorsqu'elles violent les règles financières de l'Union et à compléter les lignes directrices de la Commission par des propositions concrètes afin que le financement de l'Union ne soit pas utilisé en faveur d'actions de lobbying auprès des institutions de l'Union, comme les déclarations sur l'honneur; salue les annonces faites par la nouvelle Commission à cet égard;	viii) à suspendre ou à annuler immédiatement les conventions de subvention conclues avec des ONG lorsqu'elles violent les règles financières de l'Union et à compléter les lignes directrices de la Commission par des propositions concrètes afin que le financement de l'Union ne soit pas utilisé en faveur d'actions de lobbying auprès des institutions de l'Union, comme les déclarations sur l'honneur; ***à fournir, pour le 30 juin de l'année en cours, des informations complètes sur les mesures prises dans ce domaine;*** salue les annonces faites par la nouvelle Commission à cet égard;

Or. en

Amendement 345
Gerben-Jan Gerbrandy, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point viii

Proposition de résolution	*Amendement*
viii) à ***suspendre ou à annuler immédiatement*** les conventions de subvention ***conclues avec des ONG lorsqu'elles*** violent les règles financières de l'Union et à ***compléter*** les lignes directrices de la Commission ***par des propositions concrètes afin que le*** financement de l'Union ***ne soit pas utilisé en faveur d'actions de lobbying auprès des institutions de l'Union, comme les déclarations sur l'honneur; salue les annonces faites par la nouvelle Commission à cet égard;***	viii) à ***veiller à ce que*** les conventions de subvention ***puissent être suspendues ou résiliées lorsque les bénéficiaires*** violent les règles financières de l'Union et à ***renforcer*** les lignes directrices de la Commission ***afin de garantir l'utilisation appropriée du*** financement de l'Union ***conformément aux principes démocratiques et aux normes de transparence***;

Or. en

Amendement 346
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point viii

Proposition de résolution	*Amendement*
viii) à suspendre ou à annuler immédiatement les conventions de subvention conclues avec des ONG lorsqu'elles violent les règles financières de l'Union et à compléter les lignes directrices de la Commission par des propositions concrètes afin que le financement de l'Union ne soit pas utilisé en faveur d'actions de lobbying auprès des institutions de l'Union, comme les déclarations sur l'honneur; ***salue les annonces faites par la nouvelle Commission à cet égard;***	viii) à suspendre ou à annuler immédiatement les conventions de subvention conclues avec des ONG ***et d'autres entités*** lorsqu'elles violent les règles financières de l'Union et à compléter les lignes directrices de la Commission par des propositions concrètes afin que le financement de l'Union ne soit pas utilisé en faveur d'actions de lobbying auprès des institutions de l'Union, comme les déclarations sur l'honneur;

Or. en

Amendement 347
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point viii

Proposition de résolution	*Amendement*
viii) à suspendre ou à annuler ***immédiatement*** les conventions de subvention conclues avec des ***ONG lorsqu'elles*** violent les règles financières de l'Union et à compléter les lignes directrices de la Commission par ***des propositions concrètes afin que*** le financement de l'Union ***ne soit pas utilisé en faveur d'actions*** de lobbying auprès des institutions de l'Union***, comme les déclarations sur l'honneur***; ***salue les annonces faites par la nouvelle***	viii) à suspendre ou à annuler***, dans le respect du principe de proportionnalité,*** les conventions de subvention conclues avec des ***bénéficiaires au cas où la Commission en recenserait qui*** violent les règles financières de l'Union et à compléter les lignes directrices de la Commission par ***une proposition concrète qui précise que les ONG recevant*** le financement de l'Union ***peuvent se livrer à des actions*** de lobbying auprès des institutions de l'Union***[1 bis]***;

Commission à cet égard;

[1 bis] ***amendement avec la contribution de TI et de la SCE***

Or. en

Amendement 348
Gerben-Jan Gerbrandy, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point ix

Proposition de résolution	*Amendement*
ix) à mieux définir ses lignes directrices internes relatives aux conventions de subvention prévoyant des activités spécifiques de lobbying;	***supprimé***

Or. en

Amendement 349
José Cepeda, Carla Tavares, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point ix

Proposition de résolution	*Amendement*
ix) à mieux définir ses lignes directrices internes relatives aux conventions de subvention prévoyant des activités spécifiques de lobbying;	***supprimé***

Or. en

Amendement 350
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 92 – point ix

Proposition de résolution	*Amendement*
ix) à mieux définir ses lignes directrices internes relatives aux conventions de subvention prévoyant des activités spécifiques de lobbying;	ix) à mieux définir ses lignes directrices internes relatives aux conventions de subvention prévoyant des activités spécifiques de lobbying ***et à veiller à ce qu'elles soient pleinement alignées sur les obligations stipulées à l'article 15 du traité FUE et à l'article 11 du traité UE, en veillant en particulier à ce que les orientations ne puissent pas servir de base à une cessation arbitraire ou politiquement motivée du financement de l'Union***[1 bis];
	[1 bis] amendement avec la contribution de TI et de la SCE

Or. en

Amendement 351
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point ix

Proposition de résolution	*Amendement*
ix) à ***mieux définir*** ses lignes directrices ***internes*** relatives aux conventions de subvention ***prévoyant des activités spécifiques de lobbying***;	ix) à ***réviser*** ses lignes directrices relatives aux conventions de subvention;

Or. en

Amendement 352
Gerben-Jan Gerbrandy, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point x

Proposition de résolution	*Amendement*

x) à réviser le protocole d'accord conclu entre la CINEA et la DG ENV [Inter-institutional single framework contracts, in two lots, for the provision of support for the monitoring of LIFE projects (action grants and operating grants), communication about the LIFE programme and other related activities] afin d'y intégrer la répartition précise des responsabilités lors de l'attribution de marchés;	***supprimé***

Or. en

Amendement 353
José Cepeda, Carla Tavares, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point x

Proposition de résolution	*Amendement*
x) à réviser le protocole d'accord conclu entre la CINEA et la DG ENV [Inter-institutional single framework contracts, in two lots, for the provision of support for the monitoring of LIFE projects (action grants and operating grants), communication about the LIFE programme and other related activities] afin d'y intégrer la répartition précise des responsabilités lors de l'attribution de marchés;	***supprimé***

Or. en

Amendement 354
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point x

Proposition de résolution	*Amendement*
x) à réviser le protocole d'accord	***supprimé***

conclu entre la CINEA et la DG ENV [Inter-institutional single framework contracts, in two lots, for the provision of support for the monitoring of LIFE projects (action grants and operating grants), communication about the LIFE programme and other related activities] afin d'y intégrer la répartition précise des responsabilités lors de l'attribution de marchés;

Or. en

Amendement 355
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xi

Proposition de résolution	*Amendement*
xi) à permettre à la structure d'audit, dont l'unité A4 de la DG ENV, d'examiner systématiquement les contrats conclus avec des ONG et avec la DG ENV/CINEA et à recenser immédiatement les contrats problématiques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 356
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xi

Proposition de résolution	*Amendement*
xi) à permettre à la structure d'audit, dont l'unité A4 de la DG ENV, d'examiner systématiquement les contrats conclus avec des ONG et avec la DG ENV/CINEA et à recenser	***supprimé***

immédiatement les contrats problématiques;

Or. en

Amendement 357
José Cepeda, Carla Tavares, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xi

Proposition de résolution	*Amendement*
xi) à permettre à la structure d'audit, dont l'unité A4 de la DG ENV, d'examiner systématiquement les contrats conclus avec des ONG et avec la DG ENV/CINEA et à recenser immédiatement les contrats problématiques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 358
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xi

Proposition de résolution	*Amendement*
xi) à permettre à la structure d'audit, dont l'unité A4 de la DG ENV, d'examiner systématiquement les contrats conclus avec des ONG et avec la DG ENV/CINEA et à recenser immédiatement les contrats problématiques;	***supprimé***

Or. en

Amendement 359
Daniel Freund

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xi

Proposition de résolution	*Amendement*
xi) à permettre à la structure d'audit, dont l'unité A4 de la DG ENV, d'examiner systématiquement les contrats conclus avec ***des ONG*** et avec la DG ENV/CINEA et à recenser immédiatement les contrats problématiques;	xi) à permettre à la structure d'audit, dont l'unité A4 de la DG ENV, d'examiner systématiquement les contrats conclus avec ***tous les bénéficiaires*** et avec la DG ENV/CINEA et à recenser immédiatement les contrats problématiques ***qu'elle rencontrerait***;

Or. en

Amendement 360
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xi

Proposition de résolution	*Amendement*
xi) à ***permettre à*** la structure d'audit, dont l'unité A4 de la DG ENV, d'examiner systématiquement les contrats conclus avec des ONG et avec la DG ENV/CINEA et à recenser immédiatement les contrats problématiques;	xi) à ***charger*** la structure d'audit, dont l'unité A4 de la DG ENV, d'examiner systématiquement les contrats conclus avec des ONG et avec la DG ENV/CINEA et à recenser immédiatement les contrats problématiques;

Or. en

Amendement 361
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xii

Proposition de résolution	*Amendement*
xii) à demander au service d'audit interne d'examiner systématiquement les	***supprimé***

contrats conclus entre la Commission et les ONG, notamment pour relever tout contenu problématique au sein des modules de travail;

Or. en

Amendement 362
Gerben-Jan Gerbrandy, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xii

Proposition de résolution	*Amendement*
xii) à demander au service d'audit interne d'examiner systématiquement les contrats conclus entre la Commission et les ONG, notamment pour relever tout contenu problématique au sein des modules de travail;	***supprimé***

Or. en

Amendement 363
José Cepeda, Carla Tavares, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xii

Proposition de résolution	*Amendement*
xii) à demander au service d'audit interne d'examiner systématiquement les contrats conclus entre la Commission et les ONG, notamment pour relever tout contenu problématique au sein des modules de travail;	***supprimé***

Or. en

Amendement 364
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xii

Proposition de résolution	*Amendement*
xii) à demander au service d'audit interne d'examiner systématiquement les contrats conclus entre la Commission et les ONG, notamment pour relever tout contenu problématique au sein des modules de travail;	***supprimé***

Or. en

Amendement 365
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xii

Proposition de résolution	*Amendement*
xii) à demander au service d'audit interne d'examiner systématiquement les contrats conclus entre la Commission et les ***ONG***, notamment pour relever tout contenu ***problématique*** au sein des modules de travail;	xii) à demander au service d'audit interne d'examiner systématiquement les contrats conclus entre la Commission et les ***bénéficiaires de subventions***, notamment pour relever tout contenu ***qui n'est pas conforme aux règles financières applicables*** au sein des modules de travail;

Or. en

Amendement 366
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xiii

Proposition de résolution	*Amendement*
xiii) à procéder à des modifications de structure et de personnel au sein de la DG ENV, et notamment de la structure	***supprimé***

décisionnelle dans le domaine de l'attribution des marchés;

Or. en

Amendement 367
José Cepeda, Carla Tavares, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xiii

Proposition de résolution	*Amendement*
xiii) à procéder à des modifications de structure et de personnel au sein de la DG ENV, et notamment de la structure décisionnelle dans le domaine de l'attribution des marchés;	***supprimé***

Or. en

Amendement 368
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xiii

Proposition de résolution	*Amendement*
xiii) à procéder à des modifications de structure et de personnel au sein de la DG ENV, et notamment de la structure décisionnelle dans le domaine de l'attribution des marchés;	***supprimé***

Or. en

Amendement 369
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xiii

Proposition de résolution	*Amendement*
xiii) à procéder à des modifications de structure et de personnel au sein de la DG ENV, et notamment de la structure décisionnelle dans le domaine de l'attribution des marchés;	xiii) à ***déterminer s'il est nécessaire de*** procéder à des modifications de structure et de personnel au sein de la DG ENV, et notamment de la structure décisionnelle dans le domaine de l'attribution des marchés;

Or. en

Amendement 370
José Cepeda, Carla Tavares, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xiv

Proposition de résolution	*Amendement*
xiv) à adopter une classification plus précise des entités figurant dans le système de transparence financière ***(notamment en distinguant clairement les ONG et les associations à but non lucratif)***;	xiv) à adopter une classification plus précise des entités figurant dans le système de transparence financière;

Or. en

Amendement 371
Gerben-Jan Gerbrandy, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xiv

Proposition de résolution	*Amendement*
xiv) à adopter une classification plus précise des entités figurant dans le système de transparence financière ***(notamment en distinguant clairement les ONG et les associations à but non lucratif)***;	xiv) à adopter une classification plus précise des entités figurant dans le système de transparence financière;

Or. en

Amendement 372
Pasquale Tridico, Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xiv

Proposition de résolution	*Amendement*
xiv) à adopter une classification plus précise des entités figurant dans le système de transparence financière ***(notamment en distinguant clairement les ONG et les associations à but non lucratif)***;	xiv) à adopter une classification plus précise des entités figurant dans le système de transparence financière;

Or. en

Amendement 373
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xiv

Proposition de résolution	*Amendement*
xiv) à adopter une classification plus précise des entités figurant dans le système de transparence financière ***(***notamment en ***distinguant clairement les ONG et les associations*** à but ***non*** lucratif***)***;	xiv) à adopter une classification plus précise des entités figurant dans le système de transparence financière***,*** notamment en ***ce qui concerne les entités publiques et*** à but lucratif***[1 bis]***;

[1 bis] amendement avec la contribution de TI et de la SCE; observe que la catégorisation du STF comprend déjà les ONG et les OSBL en tant que points de données distincts;

Or. en

Amendement 374
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xv

Proposition de résolution	*Amendement*
xv) à ***envisager de*** réviser les règles applicables aux conseillers spéciaux afin d'en supprimer le caractère arbitraire de leur sélection et de leur rémunération;	xv) à réviser les règles applicables aux conseillers spéciaux afin d'en supprimer le caractère arbitraire de leur sélection et de leur rémunération;

Or. en

Amendement 375
Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xvi bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	xvi bis)à mener une analyse approfondie et non idéologique de l'incidence des hypothèses du pacte vert pour l'Europe sur la capacité de production des exploitations agricoles, la compétitivité de l'agriculture européenne et la sécurité alimentaire, afin d'évaluer les conséquences économiques et sociales négatives de ces hypothèses; à améliorer la qualité du dialogue avec les agriculteurs de tous les États membres et abandonner les actions qui nuisent aux intérêts des producteurs agricoles et réduisent le potentiel productif de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 376
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xvi bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	xvi bis)à réagir plus rapidement lorsque la

commission du contrôle budgétaire signale des problèmes graves à la Commission, ce qui n'a pas été le cas dans la réponse aux problèmes constatés par les membres de la commission du contrôle budgétaire dans les contrats conclus entre la DG ENV/CINEA et les réseaux d'activistes;

Or. en

Amendement 377
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xvi ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	xvi ter) à enquêter sur les raisons pour lesquelles les activités énumérées dans les contrats problématiques entre la DG ENV/CINEA et les réseaux d'activistes découverts par les membres de la commission du contrôle budgétaire n'ont pas été répertoriées dans le registre de transparence;

Or. en

Amendement 378
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xvi quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	xvi quater) à rédiger un rapport décrivant la manière dont les fonds de l'Union ont été distribués aux réseaux d'activistes et aux ONG; souligne que, conformément au règlement financier, les fonds de l'Union ne peuvent être distribués que pour des objectifs

clairement définis, vérifiables et contrôlables;

Or. en

Amendement 379
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xvi quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	xvi quinquies) à établir des lignes de responsabilité plus claires lors de la mise en œuvre de plateformes telles que la plateforme sur les entreprises et la biodiversité, afin d'éviter que le personnel de la Commission ne prenne part à des activités de lobbying auprès des députés du Parlement européen;

Or. en

Amendement 380
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xvi sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	xvi sexies) à charger CINEA d'effectuer un contrôle minutieux des évaluateurs indépendants qui effectuent le contrôle initial des demandeurs de fonds afin de vérifier s'il existe des conflits d'intérêts;

Or. en

Amendement 381
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xvi septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	xvi septies) à charger la DG ENV/CINEA de mieux contrôler le contenu des contrats à tous les stades, y compris lors de l'examen des candidatures et de l'élaboration des contrats; note que les problèmes constatés dans les contrats de la DG ENVI/CINEA, en particulier dans le cadre du programme LIFE, sont passés inaperçus jusqu'à ce qu'ils soient observés par des membres de la commission CONT lors du processus de décharge de la Commission pour l'exercice 2022 en 2023;

Or. en

Amendement 382
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xvi octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	xvi octies) à demander à la DG ENV/CINEA de veiller à ce que les modules de travail et les indicateurs clés de performance énumérés par les candidats soient conformes aux catégories d'activités soutenues du programme LIFE, telles qu'elles sont énumérées par la Commission européenne, notamment: les projets stratégiques pour la nature, les projets stratégiques intégrés, les projets d'action standard et les marchés publics;

Or. en

Amendement 383

Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xvi nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	xvi nonies) à demander au conseil d'administration de suivre l'article 6 de la décision de la Commission du 21 novembre 2018 relative au conseil d'administration (échange d'informations avec le comité de suivi des audits), qui souligne que le conseil d'administration transmet au service d'audit interne des informations consolidées sur la liste des risques critiques et d'éventuelles observations complémentaires, et à inviter instamment le conseil d'administration à le faire dans tous les cas pertinents;

Or. en

Amendement 384
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xvi decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	xvi decies) à charger l'unité chargée des contrats et audits de la DG ENV de procéder à un audit plus approfondi et plus minutieux des contrats; invite la Commission à charger également le service d'audit interne, dans le contexte des contrats problématiques constatés à la DG ENV/CINEA, de procéder à un audit plus complet des contrats conclus entre les ONG et la Commission afin d'y déceler tout contenu inapproprié;

Or. en

Amendement 385
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xvi undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	xvi undecies) à veiller à ce que le conseil d'administration de la Commission soumette les résultats de l'examen des contrats problématiques à la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen dans les plus brefs délais;

Or. en

Amendement 386
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xvi duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	xvi duodecies) à charger CINEA de revoir la répartition des fonds consacrés à l'audit entre les sept programmes afin de s'assurer que des ressources suffisantes sont consacrées à l'audit pour le programme LIFE; demande instamment à CINEA, considérant en particulier que seulement 620 000 EUR pour l'audit ont été distribués à travers sept programmes gérés par CINEA, où le financement de l'audit est déficitaire, d'en faire part au plus haut niveau de la Commission;

Or. en

Amendement 387
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xvi terdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	xvi terdecies) à veiller à ce que les propositions relatives aux futurs programmes de travail pluriannuels de LIFE, y compris celui de 2025 à 2027, comportent des orientations plus claires quant aux activités susceptibles d'être financées; des règles relatives à une sélection plus spécifique des demandes; des règles plus claires quant au contenu admissible dans les modules de travail; et des exigences spécifiques en matière de transparence et de traçabilité de l'utilisation des fonds de l'Union dans le cadre de ce programme, y compris l'obligation pour les candidats de figurer dans le registre de transparence et de dresser la liste de leurs principaux bailleurs de fonds;

Or. en

Amendement 388
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xvi quaterdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	xvi quaterdecies) à veiller à ce que les contrats entre les ONG et la Commission, ainsi que tous les contrats soutenus par la Commission, présentent une valeur ajoutée européenne et soient assortis d'exigences visant à garantir la transparence et la traçabilité des fonds;

Or. en

Amendement 389
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xvi quindecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	xvi quindecies) à charger CINEA d'inclure les domaines de préoccupation énumérés dans cette section de la décharge dans son prochain exercice de gestion des risques qui est mené chaque année comme indiqué dans le programme de travail 2022 de CINEA tel qu'approuvé par la décision C(2022) 1551 de la Commission;

Or. en

Amendement 390
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xvi sexdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	xvi sexdecies) à charger CINEA de vérifier également le mode de sélection des évaluateurs indépendants intervenant dans la première phase de la prise de décision contractuelle et de mettre en place de meilleurs mécanismes de vérification des conflits d'intérêts;

Or. en

Amendement 391
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xvi septidecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	xvi septidecies) à réviser le protocole d'accord entre CINEA et la DG

ENV afin de clarifier la répartition des tâches et des responsabilités;

Or. en

Amendement 392
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 92 – point xvi octodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	xvi octodecies) à collaborer avec la DG ENV/CINEA pour accroître la visibilité des projets soutenus par le programme LIFE et par tous les programmes en général, car cela permet d'accroître la transparence dans l'utilisation des fonds de l'Union; à exhorter les destinataires d'un financement de l'Union, y compris d'un financement du programme LIFE, à «faire état de l'origine de ces fonds et à assurer la visibilité du financement de l'Union» (conformément au chapitre 5, article 21 du règlement LIFE);

Or. en

Amendement 393
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 94

Proposition de résolution	*Amendement*
94. relève qu'en 2023, une part importante des dépenses relevant de la rubrique 4 du CFP concernait l'achèvement de projets non clôturés du CFP 2014-2020; relève que 18 % des montants des programmes nationaux relevant du FAMI pour la période 2014-2020 n'avaient	94. relève qu'en 2023, une part importante des dépenses relevant de la rubrique 4 du CFP concernait l'achèvement de projets non clôturés du CFP 2014-2020; relève que 18 % des montants des programmes nationaux relevant du FAMI pour la période 2014-2020 n'avaient

toujours pas été déclarés à la fin de 2023 et que les derniers comptes annuels et la demande de versement du solde de ces fonds sera introduite par les États membres au plus tard le 31 décembre 2024 dans le cadre du dossier de clôture;

toujours pas été déclarés à la fin de 2023 et que les derniers comptes annuels et la demande de versement du solde de ces fonds sera introduite par les États membres au plus tard le 31 décembre 2024 dans le cadre du dossier de clôture; ***insiste sur le fait que les fonds engagés au cours d'une période du CFP doivent être utilisés dans leur intégralité à la fin de la période budgétaire de sept ans; affirme que, dans cette logique, le FAMI a été surbudgétisé à hauteur de 61 % et que les montants qui lui ont été alloués n'ont pas été déboursés; demande d'utiliser tous les fonds non utilisés du FAMI pour l'expulsion des migrants illégaux;***

Or. en

Amendement 394
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 97

Proposition de résolution	*Amendement*
97. relève avec préoccupation que deux réserves concernant la déclaration d'assurance ont été émises dans le rapport annuel d'activité 2023 de la DG HOME et qu'une réserve porte sur la mise en œuvre du FAMI et du FSI 2014-2020 dans plusieurs États membres tandis que l'autre concerne la mise en œuvre de l'instrument relatif à la gestion des frontières et aux visas (IGFV) 2021-2027 dans un État membre; salue l'engagement qu'a pris la Commission en vue de l'adoption de mesures correctrices pour remédier aux problèmes sous-jacents ayant donné lieu aux réserves;	97. relève avec préoccupation que deux réserves concernant la déclaration d'assurance ont été émises dans le rapport annuel d'activité 2023 de la DG HOME et qu'une réserve porte sur la mise en œuvre du FAMI et du FSI 2014-2020 dans plusieurs États membres ***(Réserves non quantifiables: - Finlande FAMI/FSI - Estonie FAMI/FSI - Allemagne FSI - Irlande FSI - Bulgarie FSI - France FAMI/FSI; Réserve quantifiable: - Islande FSI)*** tandis que l'autre concerne la mise en œuvre de l'instrument relatif à la gestion des frontières et aux visas (IGFV) 2021-2027 dans un État membre ***(Réserve financière concernant l'IGFV 2021-2027 en Finlande: quantification estimée sur une base prudentielle: 637 900,84 EUR avec TCR appliqué par la Commission à 5 %)***; salue l'engagement qu'a pris la

Commission en vue de l'adoption de mesures correctrices pour remédier aux problèmes sous-jacents ayant donné lieu aux réserves;

Or. en

Amendement 395
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 98 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	98 bis. souligne qu'il est de plus en plus évident que les fonds de l'Union pour les affaires intérieures destinés à soutenir la gestion des frontières, y compris dans les pays tiers, contribuent à des violations des droits fondamentaux[1 bis]; rappelle que, conformément au règlement (UE) 2021/1060, les États membres et la Commission doivent veiller au respect des droits fondamentaux et à la conformité avec la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans la mise en œuvre des fonds;
	[1 bis] https://www.politico.eu/article/the-eu-is-helping-turkey-forcibly-deport-migrants-to-syria-and-afghanistan/#:~:text=In%20the%20wake%20of%20Europe's,escape%20Syria's%20devastating%20civil%20war

Or. en

Amendement 396
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 98 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	98 bis. exige que l'Union cesse de financer l'immigration illégale, de financer les médias progressistes de gauche qui attaquent la souveraineté des États membres, de promouvoir la diffusion de la propagande woke ou de la propagande de guerre à partir du budget de l'Union; demande à cet égard qu'il soit mis fin au soutien direct ou indirect accordé aux ONG et qu'aucun argent ne soit dépensé pour promouvoir le faux programme politique de la Commission européenne;

Or. en

Amendement 397
Virginie Joron, Julien Sanchez, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 99

Proposition de résolution	*Amendement*
99. salue le nouveau pacte sur la migration et l'asile, à propos duquel un accord politique a été trouvé en 2023, et se félicite par ailleurs que la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027 ait affecté 2 milliards d'EUR supplémentaires à la migration et à la gestion des frontières pour la période 2024-2027 afin de relever les défis de plus en plus importants que posent la migration et la gestion des frontières en raison du contexte géopolitique actuel;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 398
Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 99

Proposition de résolution	*Amendement*
99. ***salue le nouveau pacte sur la migration et l'asile, à propos duquel un accord politique a été trouvé en 2023, et*** se félicite ***par ailleurs*** que la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027 ait affecté 2 milliards d'EUR supplémentaires à la migration et à la gestion des frontières pour la période 2024-2027 afin de relever les défis de plus en plus importants que posent la migration et la gestion des frontières en raison du contexte géopolitique actuel;	99. se félicite que la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027 ait affecté 2 milliards d'EUR supplémentaires à la migration et à la gestion des frontières pour la période 2024-2027 afin de relever les défis de plus en plus importants que posent la migration et la gestion des frontières en raison du contexte géopolitique actuel;

Or. en

Amendement 399
Ondřej Knotek, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 99

Proposition de résolution	*Amendement*
99. ***salue le nouveau pacte sur la migration et l'asile, à propos duquel un accord politique a été trouvé en 2023, et*** se félicite ***par ailleurs*** que la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027 ait affecté 2 milliards d'EUR supplémentaires à la migration et à la gestion des frontières pour la période 2024-2027 afin de relever les défis de plus en plus importants que posent la migration et la gestion des frontières en raison du contexte géopolitique actuel;	99. se félicite que la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027 ait affecté 2 milliards d'EUR supplémentaires à la migration et à la gestion des frontières pour la période 2024-2027 afin de relever les défis de plus en plus importants que posent la migration et la gestion des frontières en raison du contexte géopolitique actuel;

Or. en

Amendement 400
Daniel Freund

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 99

Proposition de résolution	*Amendement*
99. ***salue le*** nouveau pacte sur la migration et l'asile, ***à propos duquel un accord politique a été trouvé en 2023***, et se félicite ***par ailleurs*** que la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027 ait affecté ***2 milliards d'EUR*** supplémentaires ***à la migration et à la gestion des frontières pour la période 2024-2027 afin de relever les défis de plus en plus importants que posent la migration et la gestion des frontières en raison du contexte géopolitique actuel***;	99. ***prend acte de l'adoption en 2023 du*** nouveau pacte sur la migration et l'asile, et se félicite que la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027 ait affecté ***des fonds*** supplémentaires ***pour la mise en œuvre intégrale des nouvelles règles du pacte***;

Or. en

Amendement 401
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 99

Proposition de résolution	*Amendement*
99. salue le nouveau pacte sur la migration et l'asile, à propos duquel un accord politique a été trouvé en 2023, et se félicite par ailleurs que la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027 ait affecté 2 milliards d'EUR supplémentaires à la migration et à la gestion des frontières pour la période 2024-2027 afin de relever les défis de plus en plus importants que posent la migration et la gestion des frontières en raison du contexte géopolitique actuel;	99. salue le nouveau pacte sur la migration et l'asile, à propos duquel un accord politique a été trouvé en 2023, et se félicite par ailleurs que la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027 ait affecté 2 milliards d'EUR supplémentaires à la migration et à la gestion des frontières pour la période 2024-2027 afin de relever les défis de plus en plus importants que posent la migration et la gestion des frontières en raison du contexte géopolitique actuel ***et invite à une mise en œuvre rapide et, si possible, anticipée dans les États membres***;

Or. en

Amendement 402
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 99

Proposition de résolution	*Amendement*
99. ***salue le*** nouveau pacte sur la migration et l'asile, ***à propos duquel un accord politique a été trouvé*** en 2023, et ***se félicite par ailleurs*** que la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027 ait affecté 2 milliards d'EUR supplémentaires à la migration et ***à la gestion des frontières*** pour la période 2024-2027 ***afin de relever les défis de plus en plus importants que posent la migration et la gestion des frontières en raison du contexte géopolitique actuel***;	99. ***s'inquiète du caractère suffisant du*** nouveau pacte sur la migration et l'asile, ***convenu*** en 2023, et ***note*** que la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027 ait affecté 2 milliards d'EUR supplémentaires à la migration et ***aux questions connexes*** pour la période 2024-2027***; souligne la nécessité supplémentaire de soutenir financièrement*** les défis de plus en plus importants que posent la migration***,*** la ***protection*** des frontières ***et la sécurité européenne globale,*** en raison du contexte géopolitique actuel;

Or. en

Amendement 403
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 100

Proposition de résolution	*Amendement*
100. rappelle que la sécurisation des frontières extérieures de l'Union est l'un des piliers du pacte sur la migration et l'asile; relève avec préoccupation que la Commission indique que le nombre d'entrées illégales dans l'Union est passé de 330 000 en 2022 à 380 000 en 2023; souligne qu'il faut mieux protéger les personnes vulnérables contre les réseaux de trafic et de traite d'êtres humains et	***supprimé***

s'attaquer aux conséquences négatives de l'instrumentalisation des migrants dans le cadre d'attaques hybrides, notamment de forces pro-russes; souligne que le FAMI et l'IGFV peuvent aider les États membres à renforcer leurs moyens de protection des frontières, et notamment les infrastructures physiques, les bâtiments, le matériel, les systèmes et les services nécessaires aux points de passage des frontières extérieures;

Or. en

Amendement 404
Virginie Joron, Filip Turek, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 100

Proposition de résolution	*Amendement*
100. rappelle que la sécurisation des frontières extérieures de l'Union est ***l'un des piliers du pacte sur la migration et l'asile***; relève avec préoccupation que la Commission indique que le nombre d'entrées illégales dans l'Union est passé de 330 000 en 2022 à 380 000 en 2023; souligne qu'il faut mieux protéger les personnes vulnérables contre les réseaux de trafic et de traite d'êtres humains et s'attaquer aux conséquences négatives de l'instrumentalisation des migrants dans le cadre d'attaques hybrides, notamment de forces pro-russes; souligne que le FAMI et l'IGFV peuvent aider les États membres à renforcer leurs moyens de protection des frontières, et notamment les infrastructures physiques, les bâtiments, le matériel, les systèmes et les services nécessaires aux points de passage des frontières extérieures;	100. rappelle que la sécurisation des frontières extérieures de l'Union est ***un élément essentiel de protection des européens et de leurs intérêts***; relève avec préoccupation que la Commission indique que le nombre d'entrées illégales dans l'Union est passé de 330 000 en 2022 à 380 000 en 2023; souligne qu'il faut mieux protéger les personnes vulnérables contre les réseaux de trafic et de traite d'êtres humains et s'attaquer aux conséquences négatives de l'instrumentalisation des migrants dans le cadre d'attaques hybrides, notamment de forces pro-russes; souligne que le FAMI et l'IGFV peuvent aider les États membres à renforcer leurs moyens de protection des frontières, et notamment les infrastructures physiques, les bâtiments, le matériel, les systèmes et les services nécessaires aux points de passage des frontières extérieures;

Or. fr

Amendement 405
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 100

Proposition de résolution	*Amendement*
100. rappelle que la sécurisation des frontières extérieures de l'Union est l'un des piliers du pacte sur la migration et l'asile; relève avec préoccupation que la Commission indique que le nombre d'entrées illégales dans l'Union est passé de 330 000 en 2022 à 380 000 en 2023; souligne qu'il faut mieux protéger ***les personnes vulnérables contre les réseaux de trafic et de traite d'êtres humains*** et s'attaquer aux conséquences négatives de l'instrumentalisation des migrants dans le cadre d'attaques hybrides, notamment de forces pro-russes; souligne que le FAMI et l'IGFV peuvent aider les États membres à renforcer leurs moyens de protection des frontières, et notamment les infrastructures physiques, les bâtiments, le matériel, les systèmes et les services nécessaires aux points de passage des frontières extérieures;	100. rappelle que la sécurisation des frontières extérieures de l'Union est l'un des piliers du pacte sur la migration et l'asile; relève avec préoccupation que la Commission indique que le nombre d'entrées illégales dans l'Union est passé de 330 000 en 2022 à 380 000 en 2023; souligne qu'il faut mieux protéger ***la population européenne locale contre la criminalité importée*** et s'attaquer aux conséquences négatives de l'instrumentalisation des migrants dans le cadre d'attaques hybrides, notamment de forces pro-russes; souligne que le FAMI et l'IGFV peuvent aider les États membres à renforcer leurs moyens de protection des frontières, et notamment les infrastructures physiques, les bâtiments, le matériel, les systèmes et les services nécessaires aux points de passage des frontières extérieures;

Or. en

Amendement 406
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 100

Proposition de résolution	*Amendement*
100. ***rappelle que la sécurisation des frontières extérieures de l'Union est l'un des piliers du pacte sur la migration et l'asile;*** relève avec préoccupation que la Commission indique que le nombre d'entrées illégales dans l'Union est passé	100. relève avec préoccupation que la Commission indique que le nombre d'entrées illégales dans l'Union est passé de 330 000 en 2022 à 380 000 en 2023; souligne qu'il faut mieux protéger les personnes vulnérables contre les réseaux de

de 330 000 en 2022 à 380 000 en 2023; souligne qu'il faut mieux protéger les personnes vulnérables contre les réseaux de trafic et de traite d'êtres humains et s'attaquer aux conséquences négatives ***de l'instrumentalisation*** des migrants ***dans le cadre d'attaques hybrides, notamment de forces pro-russes***; souligne que le FAMI et l'IGFV peuvent aider les États membres à renforcer leurs moyens de protection des frontières***, et notamment les infrastructures physiques, les bâtiments, le matériel, les systèmes et les services nécessaires aux points de passage des frontières extérieures***;	trafic et de traite d'êtres humains et s'attaquer aux conséquences négatives ***des violations des droits fondamentaux*** des migrants ***aux frontières extérieures***; souligne que le FAMI et l'IGFV peuvent aider les États membres à renforcer leurs moyens de protection des frontières;

Or. en

Amendement 407
Tamás Deutsch, Virginie Joron, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 100 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	100 bis. souligne que l'immigration doit rester une compétence souveraine des États membres et que l'Union ne devrait pas imposer de quotas de redistribution obligatoires ou de mécanismes qui sapent le contrôle national des frontières; s'oppose fermement à toute tentative de la Commission européenne de faire pression sur les États membres pour qu'ils acceptent des migrants illégaux sous couvert de «solidarité»; demande instamment à la Commission de soutenir les États membres dans la mise en œuvre de politiques de détention et d'expulsion pour ceux qui ne remplissent pas les conditions d'asile et de renforcer la coopération de l'Union avec les pays tiers pour le rapatriement rapide des migrants illégaux;

Or. en

Amendement 408
Tamás Deutsch, Virginie Joron, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 100 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	100 ter. invite la Commission à mobiliser immédiatement des fonds et des moyens importants de l'Union pour aider les États membres à renforcer les capacités et les infrastructures de protection des frontières extérieures telles que les murs, les moyens de surveillance, dont la surveillance aérienne, et les équipements; propose de couvrir les coûts liés à la construction de barrières physiques aux frontières, qui constituent un élément essentiel d'une politique migratoire globale, qui devrait viser à prévenir l'entrée illégale sur le territoire, le trafic d'êtres humains et les attaques hybrides, ainsi qu'à placer les demandeurs d'asile en rétention aux frontières extérieures;

Or. en

Amendement 409
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 100 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	100 bis. regrette que, alors que la Hongrie protège la frontière extérieure de l'Union contre la migration irrégulière, la Cour de justice de l'Union européenne ait infligé une amende au pays pour ne pas avoir laissé des migrants entrer en Hongrie avant qu'une décision définitive ne soit prise sur leur demande; demande à

ce que la Commission européenne utilise une partie des 2 milliards d'EUR dus à la Hongrie pour la protection de ses frontières pour financer l'amende infligée à la Hongrie par la Cour de justice de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 410
Virginie Joron, Julien Sanchez, Filip Turek, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 100 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	100 bis. souligne que toute aide au développement accordée à des pays tiers doit être strictement subordonnée à la mise en œuvre au préalable des accords de retour et de réadmission dans ces pays, notamment de leurs criminels et délinquants;

Or. fr

Amendement 411
Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 100 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	100 ter. Insiste que la Commission arrête de financer des ONG qui contribuent à l'immigration illégale vers les pays européens et facilitent le trafic d'êtres humains; demande que chaque État membre ait au moins l'option que leurs contributions au budget européens ne servent pas au financement de ces ONG;

Or. fr

Amendement 412
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 101

Proposition de résolution	*Amendement*
101. ***relève*** que la Cour conclut que, pendant la période 2014-2020, ***la performance du*** FAMI ***a été inférieure aux attentes*** pour ce qui est de faciliter le retour des migrants; ***relève également que la Cour et la Commission s'accordent à dire que les restrictions en matière de déplacements liées à la COVID-19 ont particulièrement entravé les progrès à cet égard; relève en outre qu'en 2023, les mesures de retour ont bénéficié de 29,8 millions d'EUR du FAMI***; attend avec intérêt les informations consolidées sur les progrès à cet égard qui seront communiquées en 2025 dans le cadre de l'évaluation ex post du FAMI 2014-2020;	101. ***souligne*** que la Cour conclut que, pendant la période 2014-2020, ***le*** FAMI ***n'a pas permis d'obtenir des résultats*** pour ce qui est de faciliter le retour des migrants; attend avec intérêt les informations consolidées sur les progrès à cet égard qui seront communiquées en 2025 dans le cadre de l'évaluation ex post du FAMI 2014-2020;

Or. en

Amendement 413
Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 101 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	101 bis. reconnaît les actions prolongées et inefficaces de la Commission européenne dans l'apport d'un soutien financier aux pays qui luttent pour protéger les frontières extérieures de l'Union européenne contre l'afflux d'immigrants illégaux, qui ont été exploités et dirigés vers la frontière par le

régime biélorusse dans le but de déstabiliser la situation sociale et politique de l'ensemble de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 414
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 102 – point iii

Proposition de résolution	*Amendement*
iii) à prendre des mesures pour améliorer la performance des actions financées par l'Union en termes de retours effectifs et de lutte contre l'immigration clandestine tout en veillant, ce faisant, à ce que ***les valeurs fondamentales*** de l'Union soient pleinement ***respectées***;	iii) à prendre des mesures pour améliorer la performance ***en matière de droits fondamentaux*** des actions financées par l'Union en termes de retours effectifs et de lutte contre l'immigration clandestine tout en veillant, ce faisant, à ce que ***le droit*** de l'Union ***et le principe de non-refoulement*** soient pleinement ***respectés***;

Or. en

Amendement 415
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 102 – point iii bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	iii bis) à examiner si et dans quelle mesure les fonds de l'Union pour les affaires intérieures destinés à soutenir la gestion des frontières ont contribué à des violations des droits fondamentaux et, en fonction des résultats, à réévaluer les programmes concernés et les mettre en conformité avec ses obligations de veiller à ce que les fonds soient dépensés conformément à la charte des droits

fondamentaux de l'Union;

Or. en

Amendement 416
Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 102 – point iii ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	iii ter) à analyser les possibilités d'accroître l'efficacité des dépenses consacrées à la protection des frontières extérieures de l'Union européenne, y compris celles liées à la participation aux coûts d'entretien des moyens de protection, des équipements spécialisés et des barrières physiques aux frontières, et prendre des mesures visant à apporter un soutien réel aux États membres qui doivent supporter les coûts de la prévention du trafic d'immigrants clandestins;

Or. en

Amendement 417
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 102 – point iii ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	iii ter) à assurer la mise en œuvre intégrale de tous les instruments du pacte sur l'asile et les migrations, comme convenu en 2023;

Or. en

Amendement 418
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 103

Proposition de résolution	*Amendement*
103. relève qu'en 2023, le budget des programmes relevant de la rubrique 5 du CFP (Sécurité et défense) a été de 1,4 milliard d'EUR (soit 0,7 % des dépenses du budget de l'Union), répartis comme suit: 500 millions (38,4 %) pour le Fonds européen de la défense (FED), 300 millions (19 %) pour la mobilité militaire, 200 millions (17,1 %) pour les organismes décentralisés que sont l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), Europol et l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL), 200 millions (13,1 %) pour le FSI et 200 millions (12,4 %) pour la sûreté nucléaire, le déclassement et les autres domaines;	103. relève qu'en 2023, le budget des programmes relevant de la rubrique 5 du CFP (Sécurité et défense) a été de 1,4 milliard d'EUR (soit 0,7 % des dépenses du budget de l'Union), répartis comme suit: 500 millions (38,4 %) pour le Fonds européen de la défense (FED), 300 millions (19 %) pour la mobilité militaire, 200 millions (17,1 %) pour les organismes décentralisés que sont l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), Europol et l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL), 200 millions (13,1 %) pour le FSI et 200 millions (12,4 %) pour la sûreté nucléaire, le déclassement et les autres domaines; ***demande, en ce qui concerne la situation géopolitique et les menaces hybrides globales, une augmentation du budget de la rubrique 5 dans le prochain CFP;***

Or. en

Amendement 419
Virginie Joron, Julien Sanchez, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 107

Proposition de résolution	*Amendement*
107. rappelle la situation géopolitique très instable dans le voisinage de l'Union, qui exacerbe les problèmes de sécurité et de défense depuis le début de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine***; déplore que le budget actuel de l'Union destiné à***	107. rappelle la situation géopolitique très instable dans le voisinage de l'Union, qui exacerbe les problèmes de sécurité et de défense depuis le début de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine; relève qu'en 2023, le financement du secteur de la

assurer la sécurité et la défense de ses citoyens ne soit pas à la mesure des défis à relever à court ou à long terme; relève qu'en 2023, le financement du secteur de la défense par l'Union provenait exclusivement du FED; se félicite que le nombre des propositions présentées à la suite des appels à propositions du FED de 2023 ait augmenté de 72 % par rapport à l'année précédente; relève qu'au titre des appels à propositions de 2023, l'Union a engagé 1,15 milliard d'EUR en faveur de 61 projets de R&D dans le domaine de la défense, bénéficiant à 581 entités juridiques de 26 États membres et de la Norvège;

défense par l'Union provenait exclusivement du FED; se félicite que le nombre des propositions présentées à la suite des appels à propositions du FED de 2023 ait augmenté de 72 % par rapport à l'année précédente; relève qu'au titre des appels à propositions de 2023, l'Union a engagé 1,15 milliard d'EUR en faveur de 61 projets de R&D dans le domaine de la défense, bénéficiant à 581 entités juridiques de 26 États membres et de la Norvège;

Or. fr

Amendement 420
Eero Heinäluoma, José Cepeda, Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 107

Proposition de résolution	*Amendement*
107. rappelle la situation géopolitique très instable dans le voisinage de l'Union, qui exacerbe les problèmes de sécurité et de défense depuis le début de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine; déplore que le budget actuel de l'Union destiné à assurer la sécurité et la défense de ses citoyens ne soit pas à la mesure des défis à relever à court ou à long terme; relève qu'en 2023, le financement du secteur de la défense par l'Union provenait exclusivement du FED; se félicite que le nombre des propositions présentées à la suite des appels à propositions du FED de 2023 ait augmenté de 72 % par rapport à l'année précédente; relève qu'au titre des appels à propositions de 2023, l'Union a engagé 1,15 milliard d'EUR en faveur de 61 projets de R&D dans le domaine de la défense, bénéficiant à 581 entités	107. rappelle la situation géopolitique très instable dans le voisinage de l'Union, qui exacerbe les problèmes de sécurité et de défense ***et, partant, les besoins d'investissement plus importants dans le domaine de la sécurité, de la défense et de la préparation*** depuis le début de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine; ***attire l'attention sur le fait regrettable que la rubrique 5 du CFP, consacrée à la sécurité et à la défense, est la plus petite de toutes les rubriques du CFP et*** déplore que le budget actuel de l'Union destiné à assurer la sécurité et la défense de ses citoyens ne soit pas à la mesure des défis à relever à court ou à long terme; relève qu'en 2023, le financement du secteur de la défense par l'Union provenait exclusivement du FED; ***rappelle le rôle joué par le FED pour soutenir l'expertise***

juridiques de 26 États membres et de la Norvège;

technologique européenne dans les technologies émergentes et de rupture; se félicite que le nombre des propositions présentées à la suite des appels à propositions du FED de 2023 ait augmenté de 72 % par rapport à l'année précédente***, ce qui démontre l'intérêt fort et croissant des acteurs de l'industrie européenne de la défense et des organismes de recherche pour le FED, ainsi que la forte demande de financement dans ce secteur***; relève qu'au titre des appels à propositions de 2023, l'Union a engagé 1,15 milliard d'EUR en faveur de 61 projets de R&D dans le domaine de la défense, bénéficiant à 581 entités juridiques de 26 États membres et de la Norvège; ***note qu'en moyenne 17 entités de huit États membres différents et de la Norvège participent à chaque projet; souligne l'importance de conditions de concurrence équitables pour soutenir la coopération transfrontalière en matière de R&D dans le domaine de la défense;***

Or. en

Amendement 421
Eero Heinäluoma, José Cepeda, Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 108

Proposition de résolution	*Amendement*
108. se félicite des actions menées par la Commission pour mieux soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) du secteur de la défense, et salue en particulier le fait que le programme de l'UE pour l'innovation dans le domaine de la défense (EUDIS), qui propose toute une gamme d'instruments sur mesure afin de soutenir les PME de l'écosystème de défense, est devenu pleinement opérationnel en 2023 et est doté de 224 millions d'EUR provenant du budget du FED; relève que, lors des	108. se félicite des actions menées par la Commission pour mieux soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) du secteur de la défense, et salue en particulier le fait que le programme de l'UE pour l'innovation dans le domaine de la défense (EUDIS), qui propose toute une gamme d'instruments sur mesure afin de soutenir les PME de l'écosystème de défense, est devenu pleinement opérationnel en 2023 et est doté de 224 millions d'EUR provenant du budget du FED; ***apprécie en outre le***

appels à propositions du FED de 2023, 42 % des entités retenues en vue d'un financement étaient des PME, soit une augmentation par rapport à 2022 (38,2 %), et que 18 % du financement total disponible par l'intermédiaire de ces appels à propositions sont alloués aux PME;

rôle du bonus pour les PME dans le cadre du FED pour faciliter l'accès des petits acteurs et des innovateurs aux chaînes d'approvisionnement de la défense; relève que, lors des appels à propositions du FED de 2023, 42 % des entités retenues en vue d'un financement étaient des PME, soit une augmentation par rapport à 2022 (38,2 %), et que 18 % du financement total disponible par l'intermédiaire de ces appels à propositions sont alloués aux PME;

Or. en

Amendement 422
Eero Heinäluoma, José Cepeda, Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 109

Proposition de résolution	*Amendement*
109. rappelle que l'action préparatoire sur la recherche en matière de défense (PADR) était un programme précurseur du FED doté d'un budget de 90 millions d'EUR qui a permis de financer 18 projets de recherche sélectionnés à l'issue d'appels à propositions de 2017 à 2019; rappelle une nouvelle fois que, dans son rapport spécial nº 10/2023 intitulé «L'action préparatoire concernant la recherche en matière de défense», la Cour a fait observer que l'Union n'avait toujours pas de stratégie à long terme pour les projets relevant du FED, notamment en termes d'impact et pour ce qui est des recherches supplémentaires, du développement, de la fabrication et des marchés publics; salue le fait que la Commission a accepté la totalité des recommandations de la Cour et a confirmé que leur mise en œuvre était en cours; se dit néanmoins préoccupé par le fait que, compte tenu des réalités géopolitiques auxquelles l'Union est confrontée, la mise en œuvre intégrale des recommandations de la Cour ne devrait	109. rappelle que l'action préparatoire sur la recherche en matière de défense (PADR) était un programme précurseur du FED doté d'un budget de 90 millions d'EUR qui a permis de financer 18 projets de recherche sélectionnés à l'issue d'appels à propositions de 2017 à 2019; rappelle une nouvelle fois que, dans son rapport spécial nº 10/2023 intitulé «L'action préparatoire concernant la recherche en matière de défense», la Cour a fait observer que l'Union n'avait toujours pas de stratégie à long terme pour les projets relevant du FED, notamment en termes d'impact et pour ce qui est des recherches supplémentaires, du développement, de la fabrication et des marchés publics; salue le fait que la Commission a accepté la totalité des recommandations de la Cour et a confirmé que leur mise en œuvre était en cours; ***se félicite, à cet égard, de l'adoption par la Commission d'une stratégie industrielle de défense européenne (EDIS) et d'une proposition législative établissant le programme pour l'industrie***

intervenir qu'en 2026;

européenne de la défense (EDIP), ainsi que de son engagement à développer le FED; se dit néanmoins préoccupé par le fait que, compte tenu des réalités géopolitiques auxquelles l'Union est confrontée, la mise en œuvre intégrale des recommandations de la Cour ne devrait intervenir qu'en 2026;

Or. en

Amendement 423
Eero Heinäluoma, José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 111

Proposition de résolution	*Amendement*
111. ***salue le fait*** que la mise en œuvre du « plan d'action 2.0 sur la mobilité militaire» soit en cours, avec 1,74 milliard d'EUR affectés à des projets d'infrastructures de transport à double usage dans le cadre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) entre 2021 et 2027; relève qu'à ce jour, l'Union a cofinancé 95 projets de mobilité militaire dans 21 États membres et que 94 de ces projets sont toujours en cours, la plupart d'entre eux devant être finalisés entre 2026 et 2027; relève ***également*** que la Commission estime qu'il faut davantage agir pour renforcer les corridors d'infrastructures de transport à double usage, notamment sur les questions réglementaires telles que les procédures d'autorisation des mouvements transfrontières; déplore que les dépenses de mobilité militaire n'aient représenté que 300 millions d'EUR en 2023 et se dit préoccupé par le fait que les appels à propositions dans le cadre de la dotation de la mobilité militaire aient été quatre fois supérieurs aux capacités;	111. ***note*** que la mise en œuvre du « plan d'action 2.0 sur la mobilité militaire» soit en cours, avec 1,74 milliard d'EUR affectés à des projets d'infrastructures de transport à double usage dans le cadre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) entre 2021 et 2027; relève qu'à ce jour, l'Union a cofinancé 95 projets de mobilité militaire dans 21 États membres et que 94 de ces projets sont toujours en cours, la plupart d'entre eux devant être finalisés entre 2026 et 2027; ***note avec inquiétude qu'à la suite de trois appels à propositions organisés en 2021, 2022 et 2023, l'intégralité de l'enveloppe de mobilité militaire au titre du CEF pour la période de programmation actuelle a donc déjà été épuisée; considère que si le fait de rendre le budget rapidement disponible en concentrant les montants sur les appels de 2022 et 2023 répondait à la nécessité de prendre en compte l'évolution de la situation sécuritaire en Europe à la suite de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, il conduisait simultanément à rendre le financement de l'Union instable et imprévisible en***

laissant un vide de plus de quatre ans sans fonds de l'Union disponibles pour les appels à la mobilité militaire afin de financer des projets d'infrastructure à double usage jusqu'au CFP postérieur à 2027; rappelle les conclusions de la Cour dans son rapport spécial 04/2025, selon lesquelles le plan d'action ne reposait pas sur des bases suffisamment solides et que les progrès accomplis dans la réalisation de son objectif, à savoir assurer un mouvement rapide et sans rupture de personnel, de matériel et de ressources à brève échéance et à grande échelle, ont été variables en raison de faiblesses de conception et d'obstacles persistants à la mise en œuvre; relève que la Commission estime qu'il faut davantage agir pour renforcer les corridors d'infrastructures de transport à double usage, notamment sur les questions réglementaires telles que les procédures d'autorisation des mouvements transfrontières ***et l'invite à donner suite aux recommandations de la Cour; prend acte de l'observation de la Cour selon laquelle la Commission n'avait procédé à aucune estimation solide du financement global nécessaire pour que ses objectifs et valeurs cibles puissent être atteints***; déplore que les dépenses de mobilité militaire n'aient représenté que 300 millions d'EUR en 2023 et se dit préoccupé par le fait que les appels à propositions dans le cadre de la dotation de la mobilité militaire aient été quatre fois supérieurs aux capacités***, ce qui témoigne de l'intérêt accru des États membres et des bénéficiaires des projets***; ***invite la Commission, à la lumière des menaces plus tangibles que jamais aux frontières de l'Union, à renforcer davantage la mobilité militaire en augmentant de manière substantielle le financement disponible pour améliorer les corridors d'infrastructure de transport à double usage, tout en donnant la priorité au financement de l'Union pour les projets qui répondent le mieux au paysage***

européen actuel des menaces;

Or. en

Amendement 424
Eero Heinäluoma, José Cepeda, Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 112 – point iii

Proposition de résolution	*Amendement*
iii) à renforcer davantage la mobilité militaire dans l'Union en augmentant notablement le financement disponible pour l'amélioration des corridors d'infrastructures de transport à double usage et en prenant des mesures pour éliminer les obstacles administratifs, procéduraux et réglementaires aux mouvements militaires transfrontières;	iii) à renforcer davantage la mobilité militaire dans l'Union en augmentant notablement le financement disponible pour l'amélioration des corridors d'infrastructures de transport à double usage et en prenant des mesures pour éliminer les obstacles administratifs, procéduraux et réglementaires aux mouvements militaires transfrontières***, tout en accordant la priorité au financement des projets qui répondent le mieux au paysage européen actuel de la menace***;

Or. en

Amendement 425
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 118 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	118 bis. souligne que les futurs élargissements de l'Union devraient être menés en évitant de faire peser une charge excessive sur la politique de cohésion, l'élargissement ne devant en aucun cas se faire au détriment des investissements dans les régions actuelles de l'Union;

Or. en

Amendement 426
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 119

Proposition de résolution	*Amendement*
119. souligne qu'en aucun cas, l'aide de l'Union ne doit financer le terrorisme, que ce soit directement ou indirectement, et qu'elle ne devrait donc soutenir aucune entité liée au Hamas ou à toute autre organisation terroriste;	119. souligne qu'en aucun cas, l'aide de l'Union ne doit financer le terrorisme, que ce soit directement ou indirectement, et qu'elle ne devrait donc soutenir aucune entité liée au Hamas ou à toute autre organisation terroriste ***ou extrémiste***; ***estime, à cette fin, qu'il est légitime et nécessaire de pouvoir connaître et recenser clairement tous les bénéficiaires finaux de l'aide européenne dans les pays tiers;***

Or. en

Amendement 427
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 119

Proposition de résolution	*Amendement*
119. souligne qu'en aucun cas, l'aide de l'Union ne doit financer le terrorisme, que ce soit directement ou indirectement, et qu'elle ne devrait donc soutenir aucune entité liée au Hamas ou à toute autre organisation terroriste;	119. souligne qu'en aucun cas, l'aide de l'Union ne doit financer le terrorisme, que ce soit directement ou indirectement, et qu'elle ne devrait donc soutenir aucune entité liée au Hamas ou à toute autre organisation terroriste; ***souligne la nécessité d'un contrôle strict de la distribution et de l'utilisation de l'aide afin d'éviter toute utilisation abusive des fonds;***

Or. en

Amendement 428
Virginie Joron, Julien Sanchez, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 119

Proposition de résolution	*Amendement*
119. souligne qu'en aucun cas, l'aide de l'Union ne doit financer le terrorisme, que ce soit directement ou indirectement, et qu'elle ne devrait donc soutenir aucune entité liée au Hamas ou à toute autre organisation terroriste;	119. souligne qu'en aucun cas, l'aide de l'Union ne doit financer le terrorisme, que ce soit directement ou indirectement, et qu'elle ne devrait donc soutenir aucune entité liée au Hamas ou à toute autre organisation terroriste ***ou islamiste***;

Or. fr

Amendement 429
Pasquale Tridico, Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 119

Proposition de résolution	*Amendement*
119. souligne qu'en aucun cas, l'aide de l'Union ne doit financer le terrorisme, que ce soit directement ou indirectement, et qu'elle ne devrait donc soutenir aucune entité liée ***au Hamas ou*** à ***toute autre*** organisation terroriste;	119. souligne qu'en aucun cas, l'aide de l'Union ne doit financer le terrorisme, que ce soit directement ou indirectement, et qu'elle ne devrait donc soutenir aucune entité liée à ***une*** organisation terroriste;

Or. en

Amendement 430
Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 119 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	119 bis. Regrette que par l'intermédiaire d'Erasmus+, la Commission européenne a financé, de

2021 à 2023, plusieurs projets pour un montant de 110 279 eurosde la branche jeunesse d'Al Sharq Forum, une ONG turque fondée par l'ancien directeur général de la chaîne qatarienne Al-Jazira, soutenue et financée par l'Union européenne, laquelle a appelé à rendre hommage au «martyr» Ismaïl Haniyeh, le chef du Hamas tué le 31 juillet 2024 qui avait commandité le pogrom ayant tué 1 200 personnes le 7 octobre 2023, alors que le Hamas est une organisation classée comme terroriste par l'Union européenne; de même, et malgré des alertes répétées concernant l'université islamique de Gaza, la Commission européenne, a continué de financer une université pro-Hamas à travers le programme Erasmus +, y compris après que celle-ci ait rendu hommage au «martyr» Ismaïl Haniyeh; cette université bénéficie également d'un projet de recherche intégralement financé par la Commission, à hauteur de 250 000 euros, dans le cadre d'un partenariat avec plusieurs universités européennes, contribuant in fine, à financer l'islamisme.

Or. fr

Amendement 431
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 119 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	119 bis. rappelle que la commissaire au voisinage et à l'élargissement a indiqué, lors de l'audition du 21 novembre 2024, que le programme de réforme de l'Autorité palestinienne financé par l'Union prévoyait de mettre fin au programme de «paiement des martyrs»; demande à la

Commission de veiller à ce que l'Autorité palestinienne y mette effectivement fin et d'en informer le Parlement sans délai;

Or. nl

Amendement 432
Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 119 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	119 ter. Regrette que la Commission européenne a participé au financement du programme d'incubation «Impact Platform» de l'Al-Sharq Forum pour, entre autres, renforcer la «Femyso Academy», le programme de formation du Femyso. Pour rappel, cette organisation proche des Frères musulmans, avait mené en 2021 une campagne «La liberté est dans le hijab», financée par l'Union européenne.

Or. fr

Amendement 433
Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 119 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	119 quater. Regrette que la Commission européenne aurait financé des projets du programme de « mobilité des travailleurs socio-éducatifs pour la jeunesse » d'Erasmus+ pour 2023-2024, impliquant une ONG considérée comme l'extension en Europe de l'AKP, le parti islamo-conservateur du président turc M. Erdogan, ONG tenue par des proches du

président turc. Ces projets sont portés par des ONG de nombreux pays de l'Union européenne: Allemagne, Espagne, Italie, Belgique, France, Pays-Bas et Portugal. Or, parmi les objectifs de ces ONG, certains seraient contraires aux principes européens, tels que «la reconnaissance de l'islam comme religion officielle» en Europe afin de «contribuer à la paix sociale» (Union des démocrates internationaux, UID, bureau néerlandais), constituant un soutien direct aux ingérences de la part de la Turquie en Europe; de même, la Commission européenne aurait accordé un soutien financier en 2023 à une liste d'associations en lien avec les Frères musulmans, parmi lesquelles «Islamic Relief Worldwide» (IRW), classée comme organisation terroriste par Israël, tout comme ses filiales, et connue pour avoir financé le Hamas à hauteur de plusieurs millions d'euros.

Or. fr

Amendement 434
Virginie Joron, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 119 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	119 quinquies. Condamne ainsi le double discours de la Commission européenne, qui contribue sciemment, à inciter les ingérences extra-européennes aux principes allant à l'encontre de la civilisation européenne au sein du territoire des États membres ou dans les États tiers, en les finançant; regrette que la CE ne vérifie pas les bénéficiaires finaux de ses financements, dont certaines mouvances sont proches de mouvements terroristes qu'elles peuvent soutenir directement ou indirectement à

partir de fonds européens.

Or. fr

Amendement 435
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 119 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	119 bis. constate avec regret que la Commission européenne a financé l'Université islamique des sciences et technologies de Gaziantep, dont les liens avec l'organisation terroriste du Hamas sont avérés; demande à la Commission d'annuler tous les liens avec cette université et d'autres universités ayant des liens avec des organisations terroristes;

Or. en

Amendement 436
José Cepeda, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 120

Proposition de résolution	*Amendement*
120. ***demande instamment à*** la Commission, dans le cadre de l'assistance et de l'aide humanitaire apportées à la population palestinienne, ***de diversifier*** les partenaires de confiance et de faire appel, par exemple, à l'OMS, à l'Unicef ou à différentes organisations du Croissant-Rouge; ***rappelle qu'il importe que*** la Commission ***garantisse des contrôles indépendants de l'UNRWA par des experts extérieurs, la Cour des comptes européenne et des partenaires internationaux expérimentés***;	120. ***se félicite que*** la Commission, dans le cadre de l'assistance et de l'aide humanitaire apportées à la population palestinienne, ***continue de travailler avec*** les partenaires de confiance et de faire appel, par exemple, ***aux agences des Nations unies,*** à l'OMS, à l'Unicef ou à différentes organisations du Croissant-Rouge; ***prend note de la réponse donnée par*** la Commission***[1 ter] indiquant que le financement de l'Union pour 2024 a été remboursé sous réserve du respect des conditions convenues, y compris, entre***

autres, le renforcement du cadre de surveillance et de neutralité de l'UNRWA, la réalisation de nouvelles vérifications du personnel et la réalisation d'un «audit du système» par des experts nommés par l'Union; note que la réponse de la Commission indique également qu'un remboursement supplémentaire a été effectué en 2025 compte tenu des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de l'audit de l'UE et du groupe d'examen indépendant des Nations unies (IRG);

[1 ter] ***question parlementaire – P-002451/2024 (ASW).***

Or. en

Amendement 437
Pasquale Tridico, Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 120

Proposition de résolution	*Amendement*
120. ***demande instamment à la Commission***, dans le cadre de l'assistance et de l'aide humanitaire apportées à la population palestinienne, ***de diversifier*** les partenaires de confiance et de faire appel, par exemple, à l'OMS, à l'Unicef ou à différentes organisations du Croissant-Rouge; rappelle qu'il importe que la Commission garantisse des contrôles indépendants de ***l'UNRWA*** par des experts extérieurs, la Cour des comptes européenne et des partenaires internationaux expérimentés;	120. ***rappelle que***, dans le cadre de l'assistance et de l'aide humanitaire apportées à la population palestinienne, ***l'UNRWA joue un rôle crucial, et considère que toutes les agences des Nations unies actives dans la région ainsi que d'autres*** partenaires de confiance, par exemple, l'OMS, l'UNICEF ou différentes organisations du Croissant-Rouge***, doivent être soutenus dans leurs efforts***; rappelle qu'il importe que la Commission garantisse des contrôles indépendants de ***toutes les entités bénéficiant de fonds de l'Union*** par des experts extérieurs, la Cour des comptes européenne et des partenaires internationaux expérimentés;

Or. en

Amendement 438
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 120

Proposition de résolution	*Amendement*
120. demande instamment à la Commission, ***dans le cadre*** de l'assistance et de l'aide humanitaire apportées à la population palestinienne, de diversifier les partenaires de confiance et de faire appel, par exemple, à l'OMS, à l'Unicef ou à différentes organisations du Croissant-Rouge; rappelle qu'il importe que la Commission garantisse des contrôles indépendants de l'UNRWA par des experts extérieurs, la Cour des comptes européenne et des partenaires internationaux expérimentés;	120. demande instamment à la Commission, ***en ce qui concerne la coopération douteuse avec l'UNRWA, lors*** de l'assistance et de l'aide humanitaire apportées à la population palestinienne, de diversifier les partenaires de confiance et de faire appel, par exemple, à l'OMS, à l'Unicef ou à différentes organisations du Croissant-Rouge; rappelle qu'il importe que la Commission garantisse des contrôles indépendants de l'UNRWA par des experts extérieurs, la Cour des comptes européenne et des partenaires internationaux expérimentés;

Or. en

Amendement 439
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 120

Proposition de résolution	*Amendement*
120. demande instamment à la Commission, dans le cadre de l'assistance et de l'aide humanitaire apportées à la population palestinienne, de ***diversifier*** les partenaires de confiance ***et de faire appel, par exemple, à l'OMS, à l'Unicef ou à différentes organisations du Croissant-Rouge***; rappelle qu'il importe que la Commission garantisse des contrôles indépendants de l'UNRWA par des experts extérieurs, la Cour des comptes européenne	120. demande instamment à la Commission, dans le cadre de l'assistance et de l'aide humanitaire apportées à la population palestinienne, de ***renforcer le soutien à l'UNRWA ainsi qu'à tous*** les partenaires de confiance ***y compris les OSC locales***; rappelle qu'il importe que la Commission garantisse des contrôles indépendants de l'UNRWA par des experts extérieurs, la Cour des comptes européenne et des partenaires internationaux

et des partenaires internationaux expérimentés;	expérimentés[1 bis];
	[1 bis] Le Conseil de sécurité des Nations unies a affirmé, dans une déclaration d'octobre 2024, qu'«aucune organisation n'avait les moyens de le remplacer ou d'exercer à sa place son mandat, qui consistait à apporter une aide humanitaire vitale dont les réfugiés et les civils palestiniens avaient urgemment besoin». Texte intégral: https://press.un.org/fr/2024/sc15874.doc.htm

Or. en

Amendement 440
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 120

Proposition de résolution	*Amendement*
120. demande instamment à la Commission, dans le cadre de l'assistance et de l'aide humanitaire apportées à la population palestinienne, de diversifier les partenaires de confiance et de faire appel, par exemple, à l'OMS, à l'Unicef ou à différentes organisations du Croissant-Rouge; rappelle qu'il importe que la Commission garantisse des contrôles indépendants de l'UNRWA par des experts extérieurs, la Cour des comptes européenne et des partenaires internationaux expérimentés;	120. demande instamment à la Commission, dans le cadre de l'assistance et de l'aide humanitaire apportées à la population palestinienne, de diversifier les partenaires de confiance et de faire appel, par exemple, à l'OMS***, au PAM***, à l'Unicef ou à différentes organisations du Croissant-Rouge; rappelle qu'il importe que la Commission garantisse des contrôles indépendants de l'UNRWA par des experts extérieurs, la Cour des comptes européenne et des partenaires internationaux expérimentés;

Or. en

Amendement 441
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 120 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	120 bis. dénonce l'implication d'employés de l'UNRWA dans l'attentat terroriste du 7 octobre 2023; suggère à la Commission d'envisager de détourner les fonds de l'UNRWA vers d'autres partenaires de confiance à Gaza et dans les territoires palestiniens afin d'aider les civils palestiniens, étant donné que l'argent des contribuables de l'Union pourrait être détourné par des organisations terroristes et des terroristes; demande à la Commission d'insister sur des contrôles et des audits rigoureux de l'UNRWA menés par la Cour des comptes et des experts externes indépendants nommés par l'Union;

Or. en

Amendement 442
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 121

Proposition de résolution	*Amendement*
121. note que, ces derniers mois, la Commission a collaboré avec l'UNRWA pour améliorer les processus de renforcement de la neutralité et les systèmes de contrôle de l'Agence, conformément aux conclusions des enquêtes du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) des Nations unies sur les allégations de participation de 19 membres de son personnel aux attentats du 7 octobre 2023, et pour surveiller l'application du plan d'action présenté par l'UNRWA en vue de la mise en œuvre des recommandations destinées à renforcer le contrôle et la surveillance,	***supprimé***

formulées par le groupe d'examen indépendant sous la direction de Catherine Colonna, ancienne ministre française des affaires étrangères; relève que la Commission a réévalué la décision de l'Union de 2024 relative au financement de l'UNRWA et que, par un échange de lettres entre le commissaire Várhelyi et le commissaire général de l'UNRWA Lazzarini en avril 2024, l'Union est parvenue à un accord sur l'assistance conditionnelle de l'Union à l'UNRWA, liée à une série de critères relatifs à trois axes de travail, dont le contrôle du personnel de l'UNRWA, un audit de l'Union et le renforcement du département des enquêtes internes et du bureau de l'éthique;

Or. en

Amendement 443
José Cepeda, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 121

Proposition de résolution	*Amendement*
121. note que, ces derniers mois, la Commission a collaboré avec l'UNRWA pour améliorer les processus de renforcement de la neutralité et les systèmes de contrôle de l'Agence, conformément aux conclusions des enquêtes du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) des Nations unies sur les allégations de participation de 19 membres de son personnel aux attentats du 7 octobre 2023, et pour surveiller l'application du plan d'action présenté par l'UNRWA en vue de la mise en œuvre des recommandations destinées à renforcer le contrôle et la surveillance, formulées par le groupe d'examen indépendant sous la direction de Catherine Colonna, ancienne ministre française des affaires étrangères;	121. note que, ces derniers mois, la Commission a collaboré avec l'UNRWA pour améliorer les processus de renforcement de la neutralité et les systèmes de contrôle de l'Agence, conformément aux conclusions des enquêtes du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) des Nations unies sur les allégations de participation de 19 membres de son personnel aux attentats du 7 octobre 2023, et pour surveiller l'application du plan d'action présenté par l'UNRWA en vue de la mise en œuvre des recommandations destinées à renforcer le contrôle et la surveillance, formulées par le groupe d'examen indépendant sous la direction de Catherine Colonna, ancienne ministre française des affaires étrangères;

relève que la Commission a réévalué la décision de l'Union de 2024 relative au financement de l'UNRWA et que, par un échange de lettres entre le commissaire Várhelyi et le commissaire général de l'UNRWA Lazzarini en avril 2024, l'Union est parvenue à un accord sur l'assistance conditionnelle de l'Union à l'UNRWA, liée à une série de critères relatifs à trois axes de travail, dont le contrôle du personnel de l'UNRWA, un audit de l'Union et le renforcement du département des enquêtes internes et du bureau de l'éthique;

relève que la Commission a réévalué la décision de l'Union de 2024 relative au financement de l'UNRWA et que, par un échange de lettres entre le commissaire Várhelyi et le commissaire général de l'UNRWA Lazzarini en avril 2024, l'Union est parvenue à un accord sur l'assistance conditionnelle de l'Union à l'UNRWA, liée à une série de critères relatifs à trois axes de travail, dont le contrôle du personnel de l'UNRWA, un audit de l'Union et le renforcement du département des enquêtes internes et du bureau de l'éthique; ***prend acte du respect des étapes requises et reconnaît la conclusion du rapport Colonna selon laquelle la neutralité est une responsabilité partagée entre les parties;***

Or. en

Amendement 444
Pasquale Tridico, Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 121

Proposition de résolution	*Amendement*
121. note que, ces derniers mois, la Commission a collaboré avec l'UNRWA pour améliorer les processus de renforcement de la neutralité et les systèmes de contrôle de l'Agence, conformément aux conclusions des enquêtes du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) des Nations unies sur les allégations de participation de 19 membres de son personnel aux attentats du 7 octobre 2023, et pour surveiller l'application du plan d'action présenté par l'UNRWA en vue de la mise en œuvre des recommandations destinées à renforcer le contrôle et la surveillance, formulées par le groupe d'examen indépendant sous la direction de Catherine Colonna, ancienne ministre française des affaires étrangères;	121. note que, ces derniers mois, la Commission a collaboré avec l'UNRWA pour améliorer les processus de renforcement de la neutralité et les systèmes de contrôle de l'Agence, conformément aux conclusions des enquêtes du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) des Nations unies sur les allégations de participation de 19 membres de son personnel ***sur 13 000*** aux attentats du 7 octobre 2023, et pour surveiller l'application du plan d'action présenté par l'UNRWA en vue de la mise en œuvre des recommandations destinées à renforcer le contrôle et la surveillance, formulées par le groupe d'examen indépendant sous la direction de Catherine Colonna, ancienne ministre française des

relève que la Commission a réévalué la décision de l'Union de 2024 relative au financement de l'UNRWA et que, par un échange de lettres entre le commissaire Várhelyi et le commissaire général de l'UNRWA Lazzarini en avril 2024, l'Union est parvenue à un accord sur l'assistance conditionnelle de l'Union à l'UNRWA, liée à une série de critères relatifs à trois axes de travail, dont le contrôle du personnel de l'UNRWA, un audit de l'Union et le renforcement du département des enquêtes internes et du bureau de l'éthique;

affaires étrangères; relève que la Commission a réévalué la décision de l'Union de 2024 relative au financement de l'UNRWA et que, par un échange de lettres entre le commissaire Várhelyi et le commissaire général de l'UNRWA Lazzarini en avril 2024, l'Union est parvenue à un accord sur l'assistance conditionnelle de l'Union à l'UNRWA, liée à une série de critères relatifs à trois axes de travail, dont le contrôle du personnel de l'UNRWA, un audit de l'Union et le renforcement du département des enquêtes internes et du bureau de l'éthique; ***rappelle que l'UNRWA a rempli toutes les conditions convenues, ce qui permet le versement de la totalité de l'aide de l'Union;***

Or. en

Amendement 445
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 121

Proposition de résolution	*Amendement*
121. ***note*** que, ces derniers mois, la Commission a collaboré avec l'UNRWA pour améliorer les processus de renforcement de la neutralité et les systèmes de contrôle de l'Agence, conformément aux conclusions des enquêtes du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) des Nations unies sur les allégations de participation de 19 membres de son personnel aux attentats du 7 octobre 2023, et pour surveiller l'application du plan d'action présenté par l'UNRWA en vue de la mise en œuvre des recommandations destinées à renforcer le contrôle et la surveillance, formulées par le groupe d'examen indépendant sous la direction de Catherine Colonna, ancienne	121. ***se félicite*** que, ces derniers mois, la Commission a collaboré avec l'UNRWA pour améliorer les processus de renforcement de la neutralité et les systèmes de contrôle de l'Agence, conformément aux conclusions des enquêtes du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) des Nations unies sur les allégations de participation de 19 membres de son personnel aux attentats du 7 octobre 2023, et pour surveiller l'application du plan d'action présenté par l'UNRWA en vue de la mise en œuvre des recommandations destinées à renforcer le contrôle et la surveillance, formulées par le groupe d'examen indépendant sous la direction de Catherine Colonna, ancienne

ministre française des affaires étrangères; relève que la Commission a réévalué la décision de l'Union de 2024 relative au financement de l'UNRWA et que, par un échange de lettres entre le commissaire Várhelyi et le commissaire général de l'UNRWA Lazzarini en avril 2024, l'Union est parvenue à un accord sur l'assistance conditionnelle de l'Union à l'UNRWA, liée à une série de critères relatifs à trois axes de travail, dont le contrôle du personnel de l'UNRWA, un audit de l'Union et le renforcement du département des enquêtes internes et du bureau de l'éthique;

ministre française des affaires étrangères; relève que la Commission a réévalué la décision de l'Union de 2024 relative au financement de l'UNRWA et que, par un échange de lettres entre le commissaire Várhelyi et le commissaire général de l'UNRWA Lazzarini en avril 2024, l'Union est parvenue à un accord sur l'assistance conditionnelle de l'Union à l'UNRWA, liée à une série de critères relatifs à trois axes de travail, dont le contrôle du personnel de l'UNRWA, un audit de l'Union et le renforcement du département des enquêtes internes et du bureau de l'éthique;

Or. en

Amendement 446
Pasquale Tridico, Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 121 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	121 bis. demande instamment le paiement intégral des montants de tous les engagements financiers envers l'UNRWA; rappelle que l'UNRWA est la principale structure d'aide humanitaire à Gaza et en Cisjordanie, ainsi qu'un prestataire de services essentiel dans la région; souligne l'importance de la ligne budgétaire du voisinage méridional pour soutenir les réformes politiques, économiques et sociales dans la région en tenant compte de l'augmentation des besoins humanitaires, ainsi que d'autres objectifs en matière de coopération régionale en vue d'aider les réfugiés, en particulier les réfugiés syriens et palestiniens[1 bis];

[1 bis] Avis de l'AFET sur la décharge de la Commission

Or. en

Amendement 447
José Cepeda, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 121 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	121 bis. rappelle que la réponse précitée de la Commission indique que l'UNRWA a fourni des services vitaux à Gaza et dans toute la région conformément au mandat adopté par l'Assemblée générale des Nations unies, rappelant que le Conseil européen a réaffirmé à plusieurs reprises que ces services étaient essentiels et a condamné toute tentative d'abroger l'accord de 1967 entre Israël et l'UNRWA ou d'entraver d'une autre manière la capacité de l'UNRWA à remplir son mandat;

Or. en

Amendement 448
Pasquale Tridico, Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 122

Proposition de résolution	*Amendement*
122. ***invite l'Autorité palestinienne à supprimer tous les matériels et contenus pédagogiques qui ne respectent pas les normes de l'UNESCO d'ici à la prochaine année scolaire, en particulier ceux qui contiennent de l'antisémitisme tel que défini par la classification de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste approuvée par l'Union, de l'incitation à la violence, des discours de haine et de la glorification du terrorisme;***	122. souligne que le soutien financier de l'Union à l'Autorité palestinienne dans le domaine de l'éducation doit être fourni à condition que le contenu des manuels scolaires soit conforme aux normes de l'UNESCO, ***dont le respect a été démontré par le rapport de l'Institut Georg Eckert sur les manuels scolaires palestiniens commandé par la Commission; rappelle que***, comme l'ont décidé les ministres de l'éducation de l'Union à Paris le

rappelle les dispositions du paragraphe 199 de la résolution de décharge du 11 avril 2024 adoptée par le Parlement, qui associe les atrocités du 7 octobre 2023 au contenu des matériels pédagogiques palestiniens incitant à la violence et à la haine; souligne que le soutien financier de l'Union à l'Autorité palestinienne dans le domaine de l'éducation doit être fourni à condition que le contenu des manuels scolaires soit conforme aux normes de l'UNESCO, comme l'ont décidé les ministres de l'éducation de l'Union à Paris le 17 mars 2015, ***que toutes les références antisémites soient supprimées et que les exemples incitant à la haine et à la violence soient supprimés, comme l'ont demandé à de nombreuses reprises les résolutions accompagnant les décisions de décharge***; rappelle l'évaluation des manuels scolaires palestiniens par la Commission telle qu'elle figure dans le rapport de l'Institut Georg Eckert financé par l'Union, ***laquelle met clairement en évidence la présence persistante d'un contenu profondément problématique qui reste très préoccupant***; relève que la Commission procèdera à un contrôle détaillé pour qu'aucun fonds de l'Union ne soit alloué, directement ou indirectement, à la rédaction, à l'enseignement ou à l'exposition de ces matériels éducatifs aux enfants palestiniens, y compris ceux fournis par les organisations des Nations unies;

17 mars 2015, ***la Déclaration de Paris invite les États membres à poursuivre une série d'objectifs nationaux et locaux recensant des priorités primordiales pour la coopération au niveau de l'Union, telles que la promotion des compétences interculturelles et du dialogue interculturel, et à renforcer l'esprit critique et l'éducation aux médias, afin de développer la résistance à la discrimination, à l'endoctrinement et au discours de haine; considère que ces valeurs et principes sont universels et s'appliquent à d'autres pays que ceux de l'Union***; rappelle que l'étude sur les manuels scolaires palestiniens commandée au Georg Eckert Institute par la Commission a conclu à l'existence ***d'une situation complexe dans laquelle les manuels i) respectent les normes de l'UNESCO et adoptent des critères prépondérants de la pratique internationale en matière d'éducation, notamment en accordant une attention particulière aux droits de l'homme, ii) traduisent une rhétorique de résistance dans le contexte du conflit israélo-palestinien et iii) font preuve d'hostilité envers Israël; note que l'Union ne finance pas les manuels palestiniens et qu'ils ne relèvent pas non plus de la responsabilité de l'UNRWA, qui s'efforce de fournir une éducation de qualité en mettant l'accent sur la promotion d'une culture des droits de l'homme, même en des temps difficiles***; relève que la Commission procèdera à un contrôle détaillé pour qu'aucun fonds de l'Union ne soit alloué, directement ou indirectement, à la rédaction, à l'enseignement ou à l'exposition de ces matériels éducatifs aux enfants palestiniens, ***qui incite à l'antisémitisme, à la violence ou à la haine,*** y compris ceux fournis par les organisations des Nations unies***, dont la responsabilité doit être exclue, puisque l'UNRWA n'utilise que les manuels des pays d'accueil, conformément aux bonnes pratiques des Nations unies pour fournir***

une éducation de qualité dans des conditions de réfugié;

Or. en

Amendement 449
José Cepeda, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 122

Proposition de résolution	*Amendement*
122. invite l'Autorité palestinienne à supprimer tous les matériels et contenus pédagogiques qui ne respectent pas les normes de l'UNESCO d'ici à la prochaine année scolaire, en particulier ceux qui contiennent de l'antisémitisme tel que défini par la classification de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste approuvée par l'Union, de l'incitation à la violence, des discours de haine et de la glorification du terrorisme; rappelle les dispositions du paragraphe 199 de la résolution de décharge du 11 avril 2024 adoptée par le Parlement, qui associe les atrocités du 7 octobre 2023 au contenu des matériels pédagogiques palestiniens incitant à la violence et à la haine; souligne que le soutien financier de l'Union à l'Autorité palestinienne dans le domaine de l'éducation doit être fourni à condition que le contenu des manuels scolaires soit conforme aux normes de l'UNESCO, comme l'ont décidé les ministres de l'éducation de l'Union à Paris le 17 mars 2015, que toutes les références antisémites soient supprimées et que les exemples incitant à la haine et à la violence soient supprimés, comme l'ont demandé à de nombreuses reprises les résolutions accompagnant les décisions de décharge; rappelle l'évaluation des manuels scolaires palestiniens par la Commission telle qu'elle figure dans le rapport de l'Institut Georg Eckert financé par l'Union***, laquelle***	122. invite l'Autorité palestinienne à supprimer tous les matériels et contenus pédagogiques qui ne respectent pas les normes de l'UNESCO d'ici à la prochaine année scolaire, en particulier ceux qui contiennent de l'antisémitisme tel que défini par la classification de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste approuvée par l'Union, de l'incitation à la violence, des discours de haine et de la glorification du terrorisme; rappelle les dispositions du paragraphe 199 de la résolution de décharge du 11 avril 2024 adoptée par le Parlement, qui associe les atrocités du 7 octobre 2023 au contenu des matériels pédagogiques palestiniens incitant à la violence et à la haine; souligne que le soutien financier de l'Union à l'Autorité palestinienne dans le domaine de l'éducation doit être fourni à condition que le contenu des manuels scolaires soit conforme aux normes de l'UNESCO, comme l'ont décidé les ministres de l'éducation de l'Union à Paris le 17 mars 2015, que toutes les références antisémites soient supprimées et que les exemples incitant à la haine et à la violence soient supprimés, comme l'ont demandé à de nombreuses reprises les résolutions accompagnant les décisions de décharge; rappelle que l'évaluation des manuels scolaires palestiniens par la Commission telle qu'elle figure dans le rapport de l'Institut Georg Eckert financé par l'Union

met clairement en évidence la présence persistante d'un contenu ***profondément*** problématique ***qui reste très préoccupant***; relève que la Commission procèdera à un contrôle détaillé pour qu'aucun fonds de l'Union ne soit alloué, directement ou indirectement, à la rédaction, à l'enseignement ou à l'exposition de ces matériels éducatifs aux enfants palestiniens, y compris ceux fournis par les organisations des Nations unies;

a conclu à l'existence d'une situation complexe dans laquelle les manuels i) respectent les normes de l'UNESCO et adoptent des critères prépondérants de la pratique internationale en matière d'éducation, notamment en accordant une attention particulière aux droits de l'homme, ii) traduisent une rhétorique de résistance dans le contexte du conflit israélo-palestinien et iii) font preuve d'hostilité envers Israël; note que l'Union ne finance pas les manuels palestiniens et qu'ils ne relèvent pas non plus de la responsabilité de l'UNRWA, qui examine néanmoins tous les manuels publiés afin de remédier à tout contenu problématique; relève que la Commission procèdera à un contrôle détaillé pour qu'aucun fonds de l'Union ne soit alloué, directement ou indirectement, à la rédaction, à l'enseignement ou à l'exposition de ces matériels éducatifs aux enfants palestiniens, y compris ceux fournis par les organisations des Nations unies;

Or. en

Amendement 450
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 122

Proposition de résolution	*Amendement*
122. invite l'Autorité palestinienne à supprimer tous les matériels et contenus pédagogiques qui ne respectent pas les normes de l'UNESCO ***d'ici à la prochaine année scolaire***, en particulier ceux qui contiennent de l'antisémitisme tel que défini par la classification de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste approuvée par l'Union, de l'incitation à la violence, des discours de haine et de la glorification du terrorisme;	122. invite l'Autorité palestinienne à supprimer tous les matériels et contenus pédagogiques qui ne respectent pas les normes de l'UNESCO, en particulier ceux qui contiennent de l'antisémitisme tel que défini par la classification de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste approuvée par l'Union, de l'incitation à la violence, des discours de haine et de la glorification du terrorisme; souligne que le soutien financier de

rappelle les dispositions du paragraphe 199 de la résolution de décharge du 11 avril 2024 adoptée par le Parlement, qui associe les atrocités du 7 octobre 2023 au contenu des matériels pédagogiques palestiniens incitant à la violence et à la haine; souligne que le soutien financier de l'Union à l'Autorité palestinienne dans le domaine de l'éducation doit être fourni à condition que le contenu des manuels scolaires soit conforme aux normes de l'UNESCO***, comme l'ont décidé les ministres de l'éducation de l'Union à Paris le 17 mars 2015, que toutes les références antisémites soient supprimées et que les exemples incitant à la haine et à la violence soient supprimés, comme l'ont demandé à de nombreuses reprises les résolutions accompagnant les décisions de décharge***; rappelle l'évaluation des manuels scolaires palestiniens par la Commission telle qu'elle figure dans le rapport de l'Institut Georg Eckert financé par l'Union***, laquelle met clairement en évidence la présence persistante d'un contenu profondément problématique qui reste très préoccupant***; relève que la ***Commission procèdera à un contrôle détaillé pour qu'aucun fonds*** de l'Union ***ne soit alloué, directement ou indirectement, à la rédaction, à l'enseignement ou à l'exposition de ces matériels éducatifs aux enfants*** palestiniens***, y compris ceux fournis par les organisations des Nations unies***;

l'Union à l'Autorité palestinienne dans le domaine de l'éducation doit être fourni à condition que le contenu des manuels scolaires soit conforme aux normes de l'UNESCO; rappelle l'évaluation des manuels scolaires palestiniens par la Commission telle qu'elle figure dans le rapport de l'Institut Georg Eckert financé par l'Union ***a conclu à l'existence d'une situation complexe dans laquelle les manuels i) respectent les normes de l'UNESCO et adoptent des critères prépondérants de la pratique internationale en matière d'éducation, notamment en accordant une attention particulière aux droits de l'homme, ii) traduisent une rhétorique de résistance dans le contexte du conflit israélo-palestinien et iii) font preuve d'hostilité envers Israël;*** relève que l'Union ***ne finance pas les manuels scolaires*** palestiniens, ***et qu'ils ne relèvent pas non plus de la responsabilité de l'UNRWA***;

Or. en

Amendement 451
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 122

Proposition de résolution	*Amendement*

122. invite l’Autorité palestinienne à supprimer tous les matériels et contenus pédagogiques qui ne respectent pas les normes de l’UNESCO d’ici à la prochaine année scolaire, en particulier ceux qui contiennent de l’antisémitisme tel que défini par la classification de l’Alliance internationale pour la mémoire de l’Holocauste approuvée par l’Union, de l’incitation à la violence, des discours de haine et de la glorification du terrorisme; rappelle les dispositions du paragraphe 199 de la résolution de décharge du 11 avril 2024 adoptée par le Parlement, qui associe les atrocités du 7 octobre 2023 au contenu des matériels pédagogiques palestiniens incitant à la violence et à la haine; souligne que le soutien financier de l’Union à l’Autorité palestinienne dans le domaine de l’éducation doit être fourni à condition que le contenu des manuels scolaires soit conforme aux normes de l’UNESCO, comme l’ont décidé les ministres de l’éducation de l’Union à Paris le 17 mars 2015, que toutes les références antisémites soient supprimées et que les exemples incitant à la haine et à la violence soient supprimés, comme l’ont demandé à de nombreuses reprises les résolutions accompagnant les décisions de décharge; rappelle l’évaluation des manuels scolaires palestiniens par la Commission telle qu’elle figure dans le rapport de l’Institut Georg Eckert financé par l’Union, laquelle met clairement en évidence la présence persistante d’un contenu profondément problématique qui reste très préoccupant; relève que la Commission procèdera à un contrôle détaillé pour qu’aucun fonds de l’Union ne soit alloué, directement ou indirectement, à la rédaction, à l’enseignement ou à l’exposition de ces matériels éducatifs aux enfants palestiniens, y compris ceux fournis par les organisations des Nations unies;

122. invite l’Autorité palestinienne à supprimer tous les matériels et contenus pédagogiques qui ne respectent pas les normes de l’UNESCO d’ici à la prochaine année scolaire, en particulier ceux qui contiennent de l’antisémitisme tel que défini par la classification de l’Alliance internationale pour la mémoire de l’Holocauste approuvée par l’Union, de l’incitation à la violence, des discours de haine et de la glorification du terrorisme; rappelle les dispositions du paragraphe 199 de la résolution de décharge du 11 avril 2024 adoptée par le Parlement, qui associe les atrocités du 7 octobre 2023 au contenu des matériels pédagogiques palestiniens incitant à la violence et à la haine; souligne que le soutien financier de l’Union à l’Autorité palestinienne dans le domaine de l’éducation doit être fourni à condition que le contenu des manuels scolaires soit conforme aux normes de l’UNESCO, comme l’ont décidé les ministres de l’éducation de l’Union à Paris le 17 mars 2015, que toutes les références antisémites soient supprimées et que les exemples incitant à la haine et à la violence soient supprimés, comme l’ont demandé à de nombreuses reprises les résolutions accompagnant les décisions de décharge; rappelle l’évaluation des manuels scolaires palestiniens par la Commission telle qu’elle figure dans le rapport de l’Institut Georg Eckert financé par l’Union, laquelle met clairement en évidence la présence persistante d’un contenu profondément problématique qui reste très préoccupant; relève que la Commission procèdera à un contrôle détaillé pour qu’aucun fonds de l’Union ne soit alloué, directement ou indirectement, à la rédaction, à l’enseignement ou à l’exposition de ces matériels éducatifs aux enfants palestiniens, y compris ceux fournis par les organisations des Nations unies; ***souligne que ces conditions n’ont jamais été remplies par l’Autorité palestinienne, bien que l’Union européenne ait continué à lui apporter son soutien financier au fil des***

ans; souligne que, dans ce contexte, les mots et les «principes» de l'Union européenne ne signifient rien;

Or. en

Amendement 452
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 122

Proposition de résolution	*Amendement*
122. ***invite*** l'Autorité palestinienne à supprimer tous les matériels et contenus pédagogiques qui ne respectent pas les normes de l'UNESCO d'ici à la prochaine année scolaire, en particulier ceux qui contiennent de l'antisémitisme tel que défini par la classification de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste approuvée par l'Union, de l'incitation à la violence, des discours de haine et de la glorification du terrorisme; rappelle les dispositions du paragraphe 199 de la résolution de décharge du 11 avril 2024 adoptée par le Parlement, qui associe les atrocités du 7 octobre 2023 au contenu des matériels pédagogiques palestiniens incitant à la violence et à la haine; souligne que le soutien financier de l'Union à l'Autorité palestinienne dans le domaine de l'éducation doit être fourni à condition que le contenu des manuels scolaires soit conforme aux normes de l'UNESCO, comme ***l'ont décidé les ministres de l'éducation de l'Union à Paris le 17 mars 2015, que toutes les références antisémites soient supprimées et que les exemples incitant à la haine et à la violence soient supprimés, comme*** l'ont demandé à de nombreuses reprises les résolutions accompagnant les décisions de décharge; rappelle l'évaluation des manuels scolaires palestiniens par la Commission telle qu'elle figure dans le	122. ***rappelle la nécessité pour*** l'Autorité palestinienne ***de*** supprimer tous les matériels et contenus pédagogiques qui ne respectent pas les normes de l'UNESCO d'ici à la prochaine année scolaire, en particulier ceux qui contiennent de l'antisémitisme tel que défini par la classification de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste approuvée par l'Union, de l'incitation à la violence, des discours de haine et de la glorification du terrorisme; rappelle les dispositions du paragraphe 199 de la résolution de décharge du 11 avril 2024 adoptée par le Parlement, qui associe les atrocités du 7 octobre 2023 au contenu des matériels pédagogiques palestiniens incitant à la violence et à la haine; souligne que le soutien financier de l'Union à l'Autorité palestinienne dans le domaine de l'éducation doit être fourni à condition que le contenu des manuels scolaires soit conforme aux normes de l'UNESCO, comme l'ont demandé à de nombreuses reprises les résolutions accompagnant les décisions de décharge; rappelle l'évaluation des manuels scolaires palestiniens par la Commission telle qu'elle figure dans le rapport de l'Institut Georg Eckert financé par l'Union, laquelle met clairement en évidence la présence persistante d'un contenu profondément problématique qui reste très préoccupant;

rapport de l'Institut Georg Eckert financé par l'Union, laquelle met clairement en évidence la présence persistante d'un contenu profondément problématique qui reste très préoccupant; relève que la Commission procèdera à un contrôle détaillé pour qu'aucun fonds de l'Union ne soit alloué, directement ou indirectement, à la rédaction, à l'enseignement ou à l'exposition de ces matériels éducatifs aux enfants palestiniens, y compris ceux fournis par les organisations des Nations unies;

relève que la Commission procèdera à un contrôle détaillé pour qu'aucun fonds de l'Union ne soit alloué, directement ou indirectement, à la rédaction, à l'enseignement ou à l'exposition de ces matériels éducatifs aux enfants palestiniens, y compris ceux fournis par les organisations des Nations unies;

Or. en

Amendement 453
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 122

Proposition de résolution	*Amendement*
122. invite l'Autorité palestinienne à supprimer tous les matériels et contenus pédagogiques qui ne respectent pas les normes de l'UNESCO d'ici à la prochaine année scolaire, en particulier ceux qui contiennent de l'antisémitisme tel que défini par la classification de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste approuvée par l'Union, de l'incitation à la violence, des discours de haine et de la glorification du terrorisme; rappelle les dispositions du paragraphe 199 de la résolution de décharge du 11 avril 2024 adoptée par le Parlement, qui associe les atrocités du 7 octobre 2023 au contenu des matériels pédagogiques palestiniens incitant à la violence et à la haine; souligne que le soutien financier de l'Union à l'Autorité palestinienne dans le domaine de l'éducation doit être ***fourni à condition*** que le contenu des manuels scolaires ***soit conforme*** aux normes de l'UNESCO, ***comme l'ont décidé*** les	122. invite l'Autorité palestinienne à supprimer tous les matériels et contenus pédagogiques qui ne respectent pas les normes de l'UNESCO d'ici à la prochaine année scolaire, en particulier ceux qui contiennent de l'antisémitisme tel que défini par la classification de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste approuvée par l'Union, de l'incitation à la violence, des discours de haine et de la glorification du terrorisme; rappelle les dispositions du paragraphe 199 de la résolution de décharge du 11 avril 2024 adoptée par le Parlement, qui associe les atrocités du 7 octobre 2023 au contenu des matériels pédagogiques palestiniens incitant à la violence et à la haine; souligne que le soutien financier de l'Union à l'Autorité palestinienne dans le domaine de l'éducation doit être ***suspendu tant*** que le contenu des manuels scolaires ***ne répond pas*** aux normes de l'UNESCO, ***en s'appuyant sur la décision prise par*** les

ministres de l’éducation de l’Union à Paris le 17 mars 2015, que toutes les références antisémites soient supprimées et que les exemples incitant à la haine et à la violence soient supprimés, comme l’ont demandé à de nombreuses reprises les résolutions accompagnant les décisions de décharge; rappelle l’évaluation des manuels scolaires palestiniens par la Commission telle qu’elle figure dans le rapport de l’Institut Georg Eckert financé par l’Union, laquelle met clairement en évidence la présence persistante d’un contenu profondément problématique qui reste très préoccupant; relève que la Commission procèdera à un contrôle détaillé pour qu’aucun fonds de l’Union ne soit alloué, directement ou indirectement, à la rédaction, à l’enseignement ou à l’exposition de ces matériels éducatifs aux enfants palestiniens, y compris ceux fournis par les organisations des Nations unies;

ministres de l’éducation de l’Union à Paris le 17 mars 2015, ***visant à ce*** que toutes les références antisémites soient supprimées et que les exemples incitant à la haine et à la violence soient supprimés, comme l’ont demandé à de nombreuses reprises les résolutions accompagnant les décisions de décharge; rappelle l’évaluation des manuels scolaires palestiniens par la Commission telle qu’elle figure dans le rapport de l’Institut Georg Eckert financé par l’Union, laquelle met clairement en évidence la présence persistante d’un contenu profondément problématique qui reste très préoccupant; relève que la Commission procèdera à un contrôle détaillé pour qu’aucun fonds de l’Union ne soit alloué, directement ou indirectement, à la rédaction, à l’enseignement ou à l’exposition de ces matériels éducatifs aux enfants palestiniens, y compris ceux fournis par les organisations des Nations unies;

Or. nl

Amendement 454
Tamás Deutsch, Virginie Joron, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 122 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	122 quinquies. dénonce le fait que l’UNRWA n’ait pas mis en œuvre les recommandations 34 et 35, qui préconisent une révision des manuels scolaires avec Israël et réclament explicitement l’interdiction des discours de haine, de l’incitation à la violence et des références antisémites dans les manuels scolaires et le matériel pédagogique supplémentaire produit localement dans les écoles de l’UNRWA; demande à la Commission d’exiger qu’aucun fonds ne soit alloué ou ne soit

lié, directement ou indirectement, au matériel pédagogique ou au personnel associé au terrorisme, à la radicalisation et à l'incitation à la violence et de veiller attentivement au respect de cette exigence;

Or. en

Amendement 455
Tamás Deutsch, Virginie Joron, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 122 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	122 sexies. condamne l'exploitation cynique des efforts humanitaires par l'UNRWA et sa complicité dans l'endoctrinement d'enfants palestiniens à Gaza; réaffirme la résolution du Parlement européen d'avril 2024 sur la décharge à la Commission, qui, à son paragraphe 199, associe catégoriquement les atrocités du 7 octobre 2023 aux contenus violents et antisémites présents dans le matériel pédagogique utilisé dans les écoles de l'UNRWA; rappelle et souligne la vive préoccupation que lui inspirent les conclusions de l'examen de la neutralité de l'UNRWA effectué par les Nations unies, selon lesquelles le matériel pédagogique utilisé par l'UNRWA contient des éléments qui constituent une «violation grave de la neutralité» et qui vont à l'encontre des valeurs des Nations unies;

Or. en

Amendement 456
Tamás Deutsch, Virginie Joron, Ondřej Knotek

Proposition de résolution

Paragraphe 122 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	122 bis. condamne l'Autorité palestinienne pour avoir systématiquement promu la haine, l'antisémitisme et l'incitation dans son système éducatif, ce qui a directement contribué à la radicalisation de jeunes Palestiniens et a joué un rôle dans les atrocités du 7 octobre 2023; condamne le fait que les fonds de l'Union continuent de soutenir un système éducatif qui fait l'apologie du terrorisme, incite à la haine envers les Juifs et les Israéliens et compromet les perspectives de paix et de coexistence malgré l'engagement et le soutien financier de l'Union, et exprime sa vive préoccupation à ce propos;

Or. en

Amendement 457
Tamás Deutsch, Virginie Joron, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 122 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	122 ter. rappelle et réaffirme l'exigence qu'il a formulée lors de la décharge précédente, selon laquelle toute aide financière de l'Union en faveur de l'Autorité palestinienne doit être subordonnée à la suppression totale et vérifiable des contenus antisémites, haineux et incitant à la violence de son programme, à tous les niveaux et dans toutes les matières; est d'avis que le financement de l'Union doit rester gelé tant que ces réformes n'auront pas été pleinement mises en œuvre à tous les niveaux et dans toutes les matières;

Or. en

Amendement 458
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 122 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	122 quater. invite la Commission à rendre publics les résultats des futures réformes et à les partager avec le Parlement européen afin de veiller à ce que toute modification apportée soit substantielle et permanente et de garantir que les manuels scolaires respectent véritablement et pleinement les normes de l'Unesco en faveur de la paix et de la tolérance;

Or. en

Amendement 459
Tamás Deutsch, Virginie Joron, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 123 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	123 bis. invite l'institution à se dévouer pleinement et à maximiser ses efforts avec toutes les mesures et tous les moyens dont elle dispose pour promouvoir la paix et mettre fin à la guerre en Ukraine dès que possible, ainsi que pour préserver la paix et renforcer la sécurité européenne; est convaincu qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit et que la paix est la seule solution viable et durable;

Or. en

Amendement 460
Tamás Deutsch, Virginie Joron, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 123 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	123 ter. souligne que l'Ukraine a reçu un soutien sans précédent de l'Union en 2022 et 2023, s'élevant à 25,2 milliards d'EUR, et que les États membres et l'Union ont versé ensemble 134 milliards d'EUR jusqu'à la fin de 2024; les intérêts financiers de l'Union et la protection des fonds devraient être assurés et garantis de la même manière qu'à l'intérieur de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 461
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 124

Proposition de résolution	*Amendement*
124. salue le fait que l'OLAF propose une aide ciblée aux autorités pour lutter contre la fraude et soutienne l'adhésion de l'Ukraine au programme de l'Union en matière de lutte contre la fraude; relève que l'accord-cadre sur la facilité pour l'Ukraine, entré en vigueur en juin 2024, prévoit des mécanismes juridiquement contraignants pour la gestion, le contrôle, la supervision, le suivi, l'évaluation, la communication d'informations et l'audit des fonds relevant de la facilité ainsi que des mesures de prévention, d'enquête et de correction des irrégularités et des cas de fraude, de corruption et de conflit d'intérêts ainsi que des dispositions précisant le rôle de l'OLAF et du Parquet européen; salue en outre le fait qu'en vertu de l'article 36	124. salue le fait que l'OLAF propose une aide ciblée aux autorités pour lutter contre la fraude et soutienne l'adhésion de l'Ukraine au programme de l'Union en matière de lutte contre la fraude; relève que l'accord-cadre sur la facilité pour l'Ukraine, entré en vigueur en juin 2024, prévoit des mécanismes juridiquement contraignants pour la gestion, le contrôle, la supervision, le suivi, l'évaluation, la communication d'informations et l'audit des fonds relevant de la facilité ainsi que des mesures de prévention, d'enquête et de correction des irrégularités et des cas de fraude, de corruption et de conflit d'intérêts ainsi que des dispositions précisant le rôle de l'OLAF et du Parquet européen; salue en outre le fait qu'en vertu de l'article 36

du règlement établissant la facilité pour l'Ukraine, la Commission a créé, en juin 2024, une commission des comptes chargée d'assister la Commission dans l'évaluation de l'efficacité des systèmes de gestion et de contrôle de l'Ukraine en ce qui concerne les fonds fournis au titre de la facilité et dans la lutte contre la mauvaise gestion des financements de l'Union au titre de la facilité pour l'Ukraine;

du règlement établissant la facilité pour l'Ukraine, la Commission a créé, en juin 2024, une commission des comptes chargée d'assister la Commission dans l'évaluation de l'efficacité des systèmes de gestion et de contrôle de l'Ukraine en ce qui concerne les fonds fournis au titre de la facilité et dans la lutte contre la mauvaise gestion des financements de l'Union au titre de la facilité pour l'Ukraine; ***insiste sur le fait que les fonds de l'Union alloués à l'Ukraine doivent être totalement transparents et soumis à des contrôles anti-corruption stricts; demande instamment à la Commission de fournir des rapports publics réguliers et détaillés sur la manière dont l'aide financière de l'Union est dépensée en Ukraine, en veillant à ce qu'elle ne finance pas des réseaux oligarchiques ou des élites politiques; invite l'Union à respecter la souveraineté des États membres dans leurs relations diplomatiques et économiques avec les pays tiers, plutôt que d'utiliser les instruments financiers comme outil de coercition politique;***

Or. en

Amendement 462
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 124

Proposition de résolution	*Amendement*
124. salue le fait que l'OLAF propose une aide ciblée aux autorités pour lutter contre la fraude et soutienne l'adhésion de l'Ukraine au programme de l'Union en matière de lutte contre la fraude; relève que l'accord-cadre sur la facilité pour l'Ukraine, entré en vigueur en juin 2024, prévoit des mécanismes juridiquement contraignants pour la gestion, le contrôle,	124. salue le fait que l'OLAF propose une aide ciblée aux autorités pour lutter contre la fraude et soutienne l'adhésion de l'Ukraine au programme de l'Union en matière de lutte contre la fraude; relève que l'accord-cadre sur la facilité pour l'Ukraine, entré en vigueur en juin 2024, prévoit des mécanismes juridiquement contraignants pour la gestion, le contrôle,

la supervision, le suivi, l'évaluation, la communication d'informations et l'audit des fonds relevant de la facilité ainsi que des mesures de prévention, d'enquête et de correction des irrégularités et des cas de fraude, de corruption et de conflit d'intérêts ainsi que des dispositions précisant le rôle de l'OLAF et du Parquet européen; salue en outre le fait qu'en vertu de l'article 36 du règlement établissant la facilité pour l'Ukraine, la Commission a créé, en juin 2024, une commission des comptes chargée d'assister la Commission dans l'évaluation de l'efficacité des systèmes de gestion et de contrôle de l'Ukraine en ce qui concerne les fonds fournis au titre de la facilité et dans la lutte contre la mauvaise gestion des financements de l'Union au titre de la facilité pour l'Ukraine;	la supervision, le suivi, l'évaluation, la communication d'informations et l'audit des fonds relevant de la facilité ainsi que des mesures de prévention, d'enquête et de correction des irrégularités et des cas de fraude, de corruption et de conflit d'intérêts ainsi que des dispositions précisant le rôle de l'OLAF et du Parquet européen; salue en outre le fait qu'en vertu de l'article 36 du règlement établissant la facilité pour l'Ukraine, la Commission a créé, en juin 2024, une commission des comptes chargée d'assister la Commission dans l'évaluation de l'efficacité des systèmes de gestion et de contrôle de l'Ukraine en ce qui concerne les fonds fournis au titre de la facilité et dans la lutte contre la mauvaise gestion des financements de l'Union au titre de la facilité pour l'Ukraine; ***invite la Commission à le tenir régulièrement informé des activités et des conclusions de la commission des comptes afin d'assurer un contrôle parlementaire approprié;***

Or. en

Amendement 463
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 124 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	124 bis. rappelle à la Commission les recommandations de la Cour des comptes, selon lesquelles il est essentiel de durcir les conditions d'octroi de l'aide en Ukraine, lorsqu'il s'agit d'apporter un soutien institutionnel aux entités constitutives du système judiciaire, des services répressifs et de ceux chargés des poursuites judiciaires, d'insister sur les critères concernant l'intégrité et l'engagement en faveur des réformes, et en particulier en ce qui concerne la lutte contre la corruption en Ukraine, en

mettant l'accent sur les contributions apportées par l'Union;

Or. en

Amendement 464
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 124 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	124 bis. invite à redéployer tous les fonds pour l'action extérieure relevant de la rubrique 6 vers l'Ukraine, au moins jusqu'à ce que la paix en Europe soit restaurée;

Or. en

Amendement 465
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 124 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	124 ter. il est essentiel de stipuler des conditions plus strictes pour le soutien de la Commission, ainsi que d'améliorer le système de suivi et de rapport public basé sur des objectifs clairs et spécifiques, des cibles et des indicateurs prédéfinis, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la corruption en Ukraine, en se concentrant sur les contributions de l'Union;

Or. en

Amendement 466

Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 124 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	124 bis. rappelle que l'aide au développement et l'appui budgétaire, en particulier, vise à renforcer le partenariat avec les pays partenaires de l'Union, à promouvoir le développement durable, à éradiquer la pauvreté, à réduire les inégalités et à consolider la paix et la démocratie, en vue, à terme, de contribuer à la réalisation des ODD; relève que l'appui budgétaire de l'Union doit être guidé par les principes d'efficacité de Busan, convenus au niveau international, tels que l'appropriation par les pays partenaires, la concentration sur les résultats, le caractère inclusif et la responsabilité; souligne que, étant donné qu'il favorise la transparence et la bonne gouvernance, l'appui budgétaire contribue également à la lutte contre la corruption et la fraude; rappelle que l'appui budgétaire doit correspondre aux besoins des pays partenaires ainsi qu'aux principales politiques de l'Union; rappelle qu'il est également nécessaire de mesurer la performance des programmes et leurs effets dans les pays partenaires et sur les populations civiles;

Or. en

Amendement 467
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 124 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	124 ter. invite la Commission,

conformément aux recommandations formulées par la Cour des comptes dans son avis 03/2024, à intégrer dans la nouvelle proposition législative relative au cadre financier pluriannuel les recommandations de la garantie pour l'action extérieure qui complètent l'évaluation de la Commission, y compris un recours accru aux «financements mixtes» (subventions) dans les PMA, les pays fragiles ou touchés par un conflit et une coordination engagée avec les parties prenantes telles que la société civile[1 bis];

[1 bis] ***amendement avec la contribution de Counter Balance***

Or. en

Amendement 468
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 124 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	124 quater. se déclare préoccupé par l'attribution de financements au titre du FEDD+, dans le cadre de la nouvelle enveloppe flexible «Soutien aux investissements», en faveur de pays dans lesquels les investissements relevant de la stratégie «Global Gateway» sont plus faciles à mettre en œuvre, au détriment de la priorité accordée aux pays les moins avancés, ainsi qu'aux pays fragiles et touchés par des conflits; demande que des rapports soient établis sur le volume des montants alloués et contractualisés au titre du FEDD+ dans ces pays et que la transparence soit faite sur la façon dont les quotas alloués aux PMA sont respectés dans le cadre des dotations des programmes indicatifs pluriannuels

régionaux[1 bis];

[1 bis] amendement avec la contribution de Counter Balance

Or. en

Amendement 469
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE
Erik Marquardt

Proposition de résolution
Paragraphe 124 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	124 bis. prend note avec inquiétude des rapports récents sur les conclusions d'un projet de rapport d'audit payé par la Commission sur le Secrétariat de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), qui font état de soupçons de fraude, de salaires impayés et d'autres dettes; note que, comme indiqué, la Commission européenne a versé 3,7 millions d'EUR au secrétariat en 2023 et tente de recouvrer 3,6 millions d'EUR en mars 2024; demande à la Commission de garantir une transparence et une responsabilité totales, de donner accès au rapport d'audit et d'informer les membres du Parlement européen des mesures concrètes prises;

Or. en

Amendement 470
Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 125

Proposition de résolution	*Amendement*
125. relève qu'en ce qui concerne l'audit de la régularité des opérations, la Cour a analysé un échantillon de 140 opérations représentatif de tout l'éventail des dépenses effectuées au titre des FED; observe en outre que cet échantillon se composait de 31 opérations liées au fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique, de 87 opérations ordonnancées par 14 délégations de l'Union[13] et de 19 paiements approuvés par les services centraux de la Commission;	125. relève qu'en ce qui concerne l'audit de la régularité des opérations, la Cour a analysé un échantillon de 140 opérations représentatif de tout l'éventail des dépenses effectuées au titre des FED; observe en outre que cet échantillon se composait de 31 opérations liées au fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique ***au montant total élevé de 5 milliards d'euros***, de 87 opérations ordonnancées par 14 délégations de l'Union[13] et de 19 paiements approuvés par les services centraux de la Commission;
[13] Angola, Bénin, Côte d'Ivoire, Fidji, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Ouganda et Togo.	[13] Angola, Bénin, Côte d'Ivoire, Fidji, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Ouganda et Togo.

Or. fr

Amendement 471
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 126

Proposition de résolution	*Amendement*
126. relève avec préoccupation que, sur les 140 opérations examinées, 62 (44,3 %) comportaient des erreurs, contre 57 (40,7 %) en 2022 pour le même total d'opérations; souligne en outre que la Cour a quantifié 52 erreurs (contre 48 en 2022), sur la base desquelles elle a estimé le niveau d'erreur pour l'exercice 2023 à 8,9 % (contre 7,1 % en 2022);	126. relève avec préoccupation que, sur les 140 opérations examinées, 62 (44,3 %) comportaient des erreurs, contre 57 (40,7 %) en 2022 pour le même total d'opérations; souligne en outre que la Cour a quantifié 52 erreurs (contre 48 en 2022), sur la base desquelles elle a estimé le niveau d'erreur pour l'exercice 2023 à 8,9 % (contre 7,1 % en 2022)***, ce qui sert de base à une opinion défavorable de la Cour sur la légalité et la régularité des dépenses du FED***;

Or. en

Amendement 472
Virginie Joron, Julien Sanchez, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 126 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	126 bis. Se déclare scandalisé de la gabegie découlant de ce fonds doté de 5 milliards d'euros qui devait contribuer à fixer les populations dans leur pays d'origine et limiter leur migration vers l'Europe, le rapport de la Cour des comptes européenne concluant qu'il a pu avoir un effet contreproductif; se désole que les projets n'aient pas répondu à des besoins ciblés, durables ou d'urgence des populations, et aient donné lieu à des doubles financements ou à des versements disproportionnés pour des projets, avec par exemple l'achat de mixeurs pour des écoles dépourvues d'électricité; déplore l'insuffisance de données traçables et la difficulté pour la Cour des comptes européenne de mener son travail d'audit en l'absence de bénéficiaires finaux joignables ou trouvables pour vérifier l'effectivité de projets financés avec l'argent des européens; appelle à mettre fin aux autres fonds fiduciaires fonctionnant sur le même modèle, dont la vérification de l'attribution des fonds semble impossible;

Or. fr

Amendement 473
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 128 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

128 bis. constate que l'exécution budgétaire des FED se limite désormais aux paiements relatifs aux engagements effectués avant l'échéance du 31 décembre 2020 et que ce sont désormais les règles de l'IVCDCI – Europe dans le monde et du budget général de l'Union qui s'appliquent; demande l'application stricte d'une approche fondée sur les droits de l'homme, ceux-ci devant être au centre de toutes les actions, conformément à la boîte à outils de la Commission en la matière;

Or. en

Amendement 474
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 130 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	130 bis. déplore que la Commission européenne ait conclu avec les Nations unies, dans l'accord-cadre financier et administratif (ACFA), des accords qui limitent la détection des dépenses irrégulières systématiques et leur recouvrement ultérieur*); invite la Commission à engager des consultations avec les Nations unies afin de revoir ces accords;
	****) Rapport spécial 7/2024 de la Cour des comptes européenne, paragraphe 31***

Or. nl

Amendement 475
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution

Paragraphe 131 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	131 bis. se déclare fortement préoccupé par les conclusions du rapport spécial 17/2024 de la Cour des comptes européenne intitulé «Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique – Malgré de nouvelles approches le soutien est resté peu ciblé»; rappelle que la Commission n'est pas en mesure d'établir les approches les plus efficientes et les plus efficaces pour réduire les migrations irrégulières et les déplacements forcés en Afrique selon la Cour, et de faire rapport à ce sujet; regrette que le nouveau système de suivi, qui consiste à rassembler les informations sur tous les projets soutenus par le FFU pour l'Afrique, pâtit toutefois de problèmes d'exactitude des données; note que le fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique devrait être progressivement supprimé en 2025;

Or. en

Amendement 476
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 131 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	131 bis. rappelle que deux fonds fiduciaires d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique ont été créés dans le cadre des FED, à savoir le fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique (le «fonds fiduciaire de l'Union pour l'Afrique») et le fonds fiduciaire Bêkou de l'Union européenne pour la République

centrafricaine (le «fonds fiduciaire Bêkou de l'Union»); rappelle sa position régulière selon laquelle la Commission doit veiller à ce que tout fonds fiduciaire établi en tant que nouvel outil de développement soit toujours conforme à la stratégie globale de l'Union et aux objectifs de la politique de développement, c'est-à-dire la réduction et, à long terme, l'éradication de la pauvreté, comme le prévoit l'article 208 du traité FUE;

Or. en

Amendement 477
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 131 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	131 ter. rappelle que plus de 5 milliards d'EUR ont été mobilisés au titre du fonds fiduciaire de l'Union pour l'Afrique, que 88 % des contributions (4,4 milliards d'EUR) proviennent du Fonds européen de développement et du budget de l'Union, que l'accent est mis sur trois régions clés: le Sahel et le lac Tchad, la Corne de l'Afrique et l'Afrique du Nord, et que le soutien concerne au total 27 pays africains; regrette que, malgré plusieurs demandes formulées par le Parlement, le processus de gestion et d'attribution de ces fonds manque toujours de transparence et que l'adhésion de ces actions aux principes de l'aide publique au développement (APD) ne puisse être garantie; rappelle que la Cour des comptes a indiqué que le système de suivi et de déclaration manquait de précision;

Or. en

Amendement 478
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 131 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	131 quater. souligne que le rapport spécial 17/2024 de la Cour des comptes européenne sur le fonds fiduciaire de l'Union pour l'Afrique révèle qu'en dépit de l'approche innovante adoptée afin de recenser les risques qui se présentent pour les droits de l'homme dans un contexte difficile, ceux-ci n'ont pas été appréhendés de manière exhaustive; regrette, en particulier, qu'il ait été établi que l'évaluation des risques éventuels pour les droits de l'homme n'était pas exhaustive et que le suivi mis en place et l'établissement de rapports dans le domaine des droits de l'homme n'étaient pas suffisamment solides; regrette que le fonds fiduciaire de l'Union ait déjà été confronté à des violations graves des droits de l'homme à de nombreuses reprises; attire l'attention en particulier sur le soutien apporté aux autorités et aux garde-côtes libyens qui ont contribué à des violations flagrantes et à des détentions arbitraires, et qui n'ont pas respecté le principe de non-refoulement;

Or. en

Amendement 479
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 132 – point vi bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	vi bis) à accroître le ciblage des zones géographiques et des bénéficiaires sur la base d'éléments concrets et améliorer

l'exactitude des réalisations rapportées en vue de la clôture du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole et/ou d'actions de développement futures, y compris par l'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale - Europe globale;

Or. en

Amendement 480
Virginie Joron, Julien Sanchez, Filip Turek, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 133 – point i bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	i bis) souligne que tout financement au titre du FED devrait être subordonné à la mise en œuvre effective des accords de réadmission et de réintégration;

Or. fr

Amendement 481
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 133 – point i

Proposition de résolution	*Amendement*
i) ***à veiller au contrôle strict des actions et à la mise en place de mécanismes ex ante et ex post de leur mise en œuvre pour s'assurer que le fonctionnement de*** l'UNRWA ***soit pleinement conforme aux principes humanitaires et au principe de neutralité, y compris dans la future déclaration commune UE-UNRWA et dans les futures décisions de financement de l'assistance conditionnelle de l'Union***;	i) ***à interrompre le financement de*** l'UNRWA;

Or. nl

Amendement 482
Pasquale Tridico, Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 133 – point i

Proposition de résolution	*Amendement*
i) à ***veiller au*** contrôle ***strict des actions et à la mise en place de mécanismes ex ante et ex post de leur mise en œuvre*** pour s'assurer que le fonctionnement de l'UNRWA soit pleinement conforme aux principes humanitaires et au principe de neutralité, ***y compris dans la future déclaration commune UE-UNRWA et dans les futures décisions de financement de l'assistance conditionnelle de l'Union***;	i) à ***poursuivre le*** contrôle ***des conditions convenues pour l'assistance et conformément au «rapport Colonna»*** pour s'assurer que le fonctionnement de l'UNRWA soit pleinement conforme aux principes humanitaires et au principe de neutralité, ***comme cela s'est avéré être le cas***;

Or. en

Amendement 483
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 133 – point i

Proposition de résolution	*Amendement*
i) à ***veiller au*** contrôle ***strict des actions et*** à la mise en place ***de mécanismes ex ante et ex post de leur mise en œuvre*** pour s'assurer que le fonctionnement de l'UNRWA soit pleinement conforme aux principes humanitaires et au principe de neutralité, y compris dans la future déclaration commune UE-UNRWA et dans les futures décisions de financement de l'assistance conditionnelle de l'Union;	i) à ***continuer le*** contrôle et à ***collaborer avec l'UNRWA pour veiller*** à la mise en place ***des actions convenues*** pour s'assurer que le fonctionnement de l'UNRWA soit pleinement conforme aux principes humanitaires et au principe de neutralité, y compris dans la future déclaration commune UE-UNRWA et dans les futures décisions de financement de l'assistance conditionnelle de l'Union***[1 bis]***;

[1 bis] avec la contribution de l'UNRWA

Or. en

Amendement 484
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 133 – point ii bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	ii bis) pour une surveillance et un contrôle accrus de la manière dont l'aide à l'Ukraine est utilisée et pour trouver d'autres moyens de garantir que les intérêts financiers de l'Union sont bien protégés malgré le fait que les fonds soient déboursés dans un environnement à risque exceptionnellement élevé et dans l'incertitude engendrée par la guerre;

Or. en

Amendement 485
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 133 – point ii ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	ii ter) il est essentiel de stipuler des conditions plus strictes en Ukraine lors de la fourniture d'un appui institutionnel aux entités constitutives du système judiciaire, des services répressifs et de ceux chargés des poursuites judiciaires, de mettre l'accent sur les critères d'intégrité et d'engagement en faveur de la réforme;

Or. en

Amendement 486
Virginie Joron, Julien Sanchez, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 133 – point ii bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	ii bis) mettre fin instamment au financement de mouvements ou entités proches d'organisations terroristes, en Europe et dans les États tiers;

Or. fr

Amendement 487
Virginie Joron, Julien Sanchez, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 133 – point i ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	i ter) demander et obtenir le recouvrement de sommes versées à des mouvements terroristes directement ou indirectement;

Or. fr

Amendement 488
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 135 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	135 bis. salue les efforts récents de la Commission pour créer un nouveau programme de simplification, mais est fermement convaincu que l'Union doit aller plus loin et que des mesures plus fortes doivent être adoptées afin de stimuler la compétitivité et de rationaliser

la réglementation et l'administration de l'Union; recommande d'évaluer comment un paquet de réformes de type DOGE (Department of Government Efficiency/Département de l'efficacité gouvernementale) pourrait être mis en œuvre et comment il pourrait bénéficier à l'efficacité de la gouvernance de l'Union européenne et de son administration publique;

Or. en

Amendement 489
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 137

Proposition de résolution	*Amendement*
137. salue le fait que la représentation des femmes aux postes d'encadrement soit passée de 46,1 % en décembre 2022 à 47,8 % en décembre 2023***, ce qui constitue une évolution positive en direction de l'équilibre entre les hommes et les femmes***; encourage la Commission à continuer de veiller à atteindre et à préserver l'équilibre entre les hommes et les femmes à tous les niveaux d'encadrement;	137. salue le fait que la représentation des femmes aux postes d'encadrement soit passée de 46,1 % en décembre 2022 à 47,8 % en décembre 2023; encourage la Commission à continuer de veiller à atteindre et à préserver l'équilibre entre les hommes et les femmes à tous les niveaux d'encadrement;

Or. en

Amendement 490
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 137

Proposition de résolution	*Amendement*
137. salue le fait que la représentation des femmes aux postes d'encadrement soit	137. salue le fait que la représentation des femmes aux postes d'encadrement soit

passée de 46,1 % en décembre 2022 à 47,8 % en décembre 2023, ce qui constitue une évolution positive en direction de l'équilibre entre les hommes et les femmes; encourage la Commission à continuer de veiller à atteindre et à préserver l'équilibre entre les hommes et les femmes à tous les niveaux d'encadrement;	passée de 46,1 % en décembre 2022 à 47,8 % en décembre 2023, ce qui constitue une évolution positive en direction de l'équilibre entre les hommes et les femmes; encourage la Commission à continuer de veiller à atteindre et à préserver l'équilibre entre les hommes et les femmes à tous les niveaux d'encadrement; ***rappelle le traité sur l'Union européenne, selon lequel l'Union et ses institutions doivent promouvoir la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes;***

Or. en

Amendement 491
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 138

Proposition de résolution	*Amendement*
138. constate avec satisfaction que la Commission a mis en place des politiques permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie privée et d'améliorer le bien-être du personnel, dont le droit à la déconnexion; salue également l'adoption d'une nouvelle décision relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement***, élément important pour faire de la Commission un lieu de travail attrayant pour tous***;	138. constate avec satisfaction que la Commission a mis en place des politiques permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie privée et d'améliorer le bien-être du personnel, dont le droit à la déconnexion; salue également l'adoption d'une nouvelle décision relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement***, qui établit le poste d'un conseiller confidentiel en chef en tant que figure clé dans la lutte contre le harcèlement***; ***souligne la nécessité de doter ce poste des ressources appropriées pour mener à bien des tâches multiples et difficiles***[1 bis]***;***
	[1 bis] amendement avec la contribution du Réseau de prévention du harcèlement de la Commission

Or. en

Amendement 492
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 138 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	138 bis. est extrêmement préoccupé par le fait que l'ancien commissaire chargé de négocier le cadre anticorruption et les procédures d'état de droit avec les États membres au cours des cinq dernières années fait actuellement l'objet d'une enquête pénale pour blanchiment d'argent et autres délits liés à la corruption;

Or. en

Amendement 493
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 138 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	138 bis. souligne que les récentes allégations et les enquêtes en cours concernant un ancien commissaire à la justice pour malversations financières mettent en évidence les faiblesses persistantes de la gouvernance financière de l'Union; souligne que de telles affaires portent gravement atteinte à la réputation des institutions européennes et ébranlent la confiance du public; invite la Commission à renforcer encore ses mécanismes de contrôle interne, à veiller à l'application rigoureuse des normes éthiques et à accroître la transparence de la surveillance financière afin de prévenir d'éventuels abus;

Or. en

Amendement 494
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 138 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	138 bis. se déclare profondément préoccupé par le cas de l'ancien directeur général de la DG MOVE qui, selon les médias, a été reconnu par l'OLAF comme ayant accepté des vols et des cadeaux du Qatar alors qu'il dirigeait les négociations sur l'accord de transport aérien entre l'Union et le Qatar et a divulgué des informations confidentielles en retour; regrette que, bien que l'OLAF ait transmis ses conclusions au Président de la Commission en juillet 2024, ni le Parquet européen ni les autorités belges compétentes ne semblent avoir été saisis de cette affaire; demande une enquête sur les raisons pour lesquelles ce rapport n'a apparemment pas été communiqué aux autorités judiciaires compétentes et souligne la nécessité d'une approche claire et systématique pour garantir que tous les dossiers de l'OLAF concernant des infractions pénales potentielles soient rapidement transmis au Parquet européen et aux autorités nationales compétentes; invite la Commission à renforcer le cadre juridique et procédural afin d'éviter de telles défaillances à l'avenir;

Or. en

Amendement 495
Pasquale Tridico

Proposition de résolution

Paragraphe 138 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	138 bis. est extrêmement préoccupé par le fait qu'en 2023, l'OLAF a ouvert une enquête sur une affaire impliquant l'ancien directeur général de la DG MOVE qui a accepté des cadeaux pour lui-même et sa famille de la part du Qatar alors que la Commission négociait l'accord de ciel ouvert entre l'Union européenne et le Qatar; demande à être informé des conclusions des enquêtes, et s'inquiète que le Parquet européen n'ait pas été inclus dans la procédure ni dans le système judiciaire national; est particulièrement préoccupé par le fait que le directeur travaille toujours à la Commission et qu'il n'a apparemment pas été sanctionné à la suite des conclusions de l'enquête;

Or. en

Amendement 496
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 139

Proposition de résolution	*Amendement*
139. ***constate avec satisfaction*** que la Commission ***a publié une mise*** à jour de ses lignes directrices relatives aux normes éthiques applicables à la participation des membres de la Commission européenne à la campagne électorale pour le Parlement européen et de ses lignes directrices relatives à la participation des membres de la Commission aux campagnes électorales au niveau des États membres; salue également l'adoption par la Commission, en mars 2023, de règles indispensables plus strictes sur les missions et les frais payés par des tiers;	139. ***estime*** que ***les règles internes de*** la Commission ***en matière de conflit d'intérêts et de corruption ont complètement échoué, malgré les versions mises*** à jour de ses lignes directrices relatives aux normes éthiques applicables à la participation des membres de la Commission européenne à la campagne électorale pour le Parlement européen et de ses lignes directrices relatives à la participation des membres de la Commission aux campagnes électorales au niveau des États membres; salue également l'adoption par la Commission, en

mars 2023, de règles indispensables plus strictes sur les missions et les frais payés par des tiers***, après qu'il a été révélé que le directeur général des transports avait accepté à neuf reprises des billets d'avion gratuits en classe affaires en provenance d'un pays étranger pendant six ans***;

Or. en

Amendement 497
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 139 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	139 bis. se déclare profondément préoccupé par le cas de l'ancien directeur général des transports, qui aurait accepté des voyages de luxe et des avantages de la part du Qatar lors de la négociation de l'accord sur l'aviation entre l'Union et le Qatar; considère qu'il s'agit d'une grave violation des normes éthiques et de la transparence, qui a gravement porté atteinte à la crédibilité des institutions de l'Union; demande à la Commission de revoir en profondeur ses politiques en matière de conflits d'intérêts et ses mécanismes d'application afin d'éviter que des cas similaires d'influence indue et de corruption potentielle ne se reproduisent à l'avenir;

Or. en

Amendement 498
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 139 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	139 bis. regrette que la Commission européenne n'ait pas d'abord reconnu l'existence d'un quelconque acte répréhensible; estime sérieusement que les règles en vigueur en matière de conflit d'intérêts se sont révélées inefficaces, permettant à un haut fonctionnaire d'accepter des billets d'avion gratuits et un logement pendant de nombreuses années dans un pays tiers, tout en étant lui-même l'ordonnateur de ses propres voyages et en vérifiant s'ils représentaient ou non un conflit d'intérêts;

Or. en

Amendement 499
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 139 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	139 ter. condamne la pratique sans conséquence selon laquelle, malgré le conflit d'intérêts manifeste et les violations des procédures éthiques internes de l'institution, ainsi qu'un rapport d'enquête de l'OLAF, le directeur général est toujours employé par la Commission;

Or. en

Amendement 500
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 139 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

139 quater. estime que l'ampleur des scandales et le fait que les personnes impliquées poursuivent ces activités illégales au sein de l'institution depuis plusieurs années devraient avoir des conséquences pour l'institution et ses organes chargés de protéger et d'assurer la protection des intérêts financiers de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 501
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 139 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	139 quinquies. est fermement convaincu que l'octroi de la décharge pour l'exercice 2023 à la Commission européenne enverrait un mauvais message aux autres institutions, ainsi qu'aux citoyens de l'Union européenne, étant donné qu'il y a encore au moins trois grandes affaires ouvertes et des enquêtes en cours concernant l'exercice 2023;

Or. en

Amendement 502
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 139 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	139 bis. note avec préoccupation que, selon l'Office d'investigation et de discipline de la Commission (IDOC)

en 2023, sur 25 plaintes formelles pour harcèlement sexuel ou moral, la plupart ont été rejetées sans ouverture d'une enquête administrative et un seul cas dans l'une ou l'autre catégorie a été reconnu comme un harcèlement et sanctionné simplement par un blâme; est profondément préoccupé par le fait qu'au cours des 18 dernières années, seuls cinq cas de harcèlement moral et cinq cas de harcèlement sexuel ont été reconnus comme tels et craint que cela n'indique d'importantes lacunes institutionnelles au sein de la Commission, étant donné que l'institution emploie jusqu'à 32 000 membres du personnel;

Or. en

Amendement 503
Virginie Joron, Julien Sanchez, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 139 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	139 bis. En démocratie, les gouvernements sont censés traiter les affaires courantes durant la campagne électorale ou avant la nomination du nouvel exécutif après les élections. Regrette l'absence d'une liste exhaustive des types d'actes relevant des affaires courantes et d'une liste exhaustive des actes politiquement sensibles qui ne peuvent être pris par des commissaires durant la campagne électorale, ou au cours de la période transitoire après l'élection jusqu'à l'approbation officielle d'une nouvelle Commission car les traités attribuent au Parlement européen un pouvoir de contrôle politique, en plus de ses fonctions législatives et budgétaires.

Or. fr

Amendement 504
Virginie Joron, Julien Sanchez, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 139 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	139 ter. Appelle la Commission à éviter toute dépense de communication en période électorale.

Or. fr

Amendement 505
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 142 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	142 bis. est préoccupé par le traitement inadéquat et non conforme aux normes des fonctionnaires et des députés européens atteints de maladies auto-immunes, de troubles neurologiques, de BPCO (maladie pulmonaire obstructive), de maladies à longue durée de vie, de maladies non diagnostiquées et de maladies rares par le régime d'assurance maladie des institutions; note que les patients présentant ces symptômes ne sont souvent pas remboursés pour leurs tests de diagnostic;

Or. en

Amendement 506
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 142 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	142 bis. juge scandaleux et inacceptable qu'un ancien commissaire ait accordé chaque année des fonds européens à des organisations non gouvernementales pour qu'elles fassent pression sur l'agenda politique de la Commission, c'est-à-dire pour promouvoir leurs politiques et leur idéologie écologiques;

Or. en

Amendement 507
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 142 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	142 ter. estime que la procédure de décharge devrait être suspendue jusqu'à ce que tous les contrats entre la Commission et les ONG soient rendus publics et qu'un audit complet et indépendant de tous les financements des ONG par la Commission ait été réalisé;

Or. en

Amendement 508
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 142 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	142 quater. condamne fermement la décision (UE) 2024/3080 récemment adoptée par la Commission modifiant les règles relatives à l'enregistrement des

messages texte sur les téléphones d'entreprise, la promotion de la disparition automatique des messages texte dans l'ensemble de l'institution envoyant un message erroné sur la transparence et l'accessibilité des documents pour le public;

Or. en

Amendement 509
Virginie Joron, Julien Sanchez, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 143 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	143 bis. Rappelle que le médiateur avait critiqué la Commission européenne et sa procédure qui gère les mouvements de « pantouflage » de son personnel (OI/1/2021/KR). La Commission n'avait interdit que 2 cas parmi les 100 cas étudiés lors de votre enquête stratégique. Note que la médiatrice avait conclu que « La Commission devrait adopter une approche plus rigoureuse en ce qui concerne les mouvements de pantouflage de ses cadres supérieurs vers des emplois du secteur privé, peu de temps après leur départ ». Or, la Commission a autorisé l'ex-commissaire européen et ancien ministre des finances français Thierry Breton (2019-2024) à (ré)intégrer le conseil consultatif international de Bank of America. Une activité qui l'occupera 3 jours par an et dont il a affirmé qu'il ne sera ni salarié, ni employé, ce qui interroge sur ses motivations et son statut. Il retrouve des fonctions occupées précédemment (2013-2019); regrette que la procédure ne prévoit pas de transparence sur les éléments de rémunérations ou d'indemnisation;

Or. fr

Amendement 510
Virginie Joron, Julien Sanchez, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 143 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	143 ter. Appelle la Commission à interdire le pantouflage d'un Commissaire ou d'un directeur général dans une entreprise ou organisation non européenne de taille systémique à la fin de son mandat;

Or. fr

Amendement 511
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 143 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	143 bis. invite la Commission à donner la priorité au personnel permanent plutôt qu'à des consultants externes et à des agents contractuels, et ce afin de garantir de bonnes conditions de travail et d'éviter la perte de connaissances et d'expérience; demande à cet égard d'accorder une certaine souplesse aux directions générales ayant une forte proportion d'experts nationaux détachés dans le tableau des effectifs afin de convertir les postes d'END en postes d'agents temporaires dans le but d'assurer une meilleure rétention de l'expertise, une meilleure fonctionnalité opérationnelle et une meilleure continuité des activités; insiste en outre sur la nécessité d'éviter l'externalisation des tâches vers des sociétés de conseil lorsque le savoir-faire disponible peut être trouvé

en interne;

Or. en

Amendement 512
Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 143 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	143 bis. souligne qu'en 2023, à la suite d'une enquête d'initiative qui a révélé que la Commission européenne ne respecte pas les délais légaux dans une fraction significative des cas où les personnes soumettent des demandes confirmatives pour réviser les décisions d'accès, et invite la Commission européenne à aborder d'urgence la question des retards systémiques dans le traitement des demandes d'accès aux documents;

Or. en

Amendement 513
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 143 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	143 bis. note que sur les neuf enquêtes liées à la Commission conclues par l'OLAF en 2023, sept ont été clôturées avec des recommandations; invite la Commission à lui fournir des informations détaillées sur la manière dont elle a mis en œuvre les recommandations de l'OLAF dans chaque cas, afin de garantir une

transparence et une responsabilité totales dans le suivi de ces affaires;

Or. en

Amendement 514
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 143 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	143 ter. est préoccupé par le fait que, ces dernières années, la Commission a de plus en plus souvent confié les analyses d'impact à des sociétés externes, ce qui suscite des inquiétudes quant aux conflits d'intérêts potentiels, en particulier lorsque ces sociétés ont des intérêts commerciaux dans les domaines qu'elles évaluent; invite la Commission, dans le cadre de la révision en cours du Vade Mecum sur les marchés publics, à renforcer les dispositions visant à prévenir d'éventuels conflits d'intérêts et à fournir de meilleures orientations au personnel chargé des procédures de passation des marchés publics pour les contrats de services liés aux politiques[1 bis];

[1 bis] amendement avec la contribution de TI

Or. en

Amendement 515
Virginie Joron, Julien Sanchez, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 143 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	143 quater. Appelle la Commission à inclure dans ses procédures et ses comités de supervision ou d'éthique un ou des membres issus de l'opposition pour augmenter l'indépendance de ces comités.

Or. fr

Amendement 516
Virginie Joron, Julien Sanchez, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 143 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	143 quinquies. Constate que la Commission ne répond pas dans les délais prévus sur les questions parlementaires qui dérangent; constate que la Commission n'a pas répondu à une question parlemetnaire posée le 17 juillet sur le pantouflage dans une compagnie de gaz d'un conseiller du Vice Président de la Commission responsable de l'environnement et du Pacte vert.

Or. fr

Amendement 517
Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 143 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	143 ter. constate les abus sans précédent de la Commission européenne, qui refuse de fournir des documents et des messages textuels relatifs aux négociations des contrats d'achat du vaccin COVID-19 financés par des fonds

publics;

Or. en

Amendement 518
Virginie Joron, Julien Sanchez, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 143 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	143 sexies. constate l'extrême lenteur du parquet européen dans l'enquête sur les achats de vaccins COVID ou le scandale du Qatar;

Or. fr

Amendement 519
Csaba Molnár, Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 143 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	143 bis. condamne l'espionnage systématique organisé, selon des informations récentes, par le gouvernement hongrois envers le personnel de l'OLAF au cours d'une mission d'enquête sur l'utilisation potentiellement abusive des fonds de l'Union par Elios, une société liée au gendre du Premier ministre hongrois; souligne que l'OLAF et le Parquet européen, en tant qu'institutions fondamentales de l'architecture antifraude de l'Union, sont malheureusement exposés à de telles menaces non seulement de la part de pays tiers, mais aussi au sein des États membres de l'Union; souligne que de telles actions portent gravement atteinte à

l'état de droit et à l'intégrité des institutions de l'Union; demande la mise en place rapide de mesures de protection solides afin de protéger le personnel des institutions de l'Union en mission dans les États membres et d'éviter que de telles violations inacceptables ne se reproduisent à l'avenir;

Or. en

Amendement 520
Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 144 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	144 bis. regrette les dépenses (retirer les urinoirs pour transformer les toilettes en toilettes non genrées...) et l'activisme «woke /LGBT» qui n'ont pas leur place en milieu scolaire; s'inquiète de la diffusion d'une charte LGBTQIA + interdisant aux professeurs d'utiliser les mots «fils», «fille», «père», «mère» et imposant d'uiliser des exemples LGBTQIA + dans les livres d'histoire et imposant à la bibliothèque scolaire de disposer de livres, de magazines ou de films sur des thèmes LGBTQIA +; s'inquiète de l'organisation de concours du dessin LGBT doté d'un cadeau LGBT; regrette que des activistes adultes extérieurs aient accès à certains enfants dans ce contexte scolaire et qu'ils souhaitent que les parents n'en soient pas informés; s'inquiète que le «club des prides» prévoit une participation d'adultes et d'enfants;

Or. fr

Amendement 521

Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 147 – point v bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	v bis) invite instamment la Commission européenne à montrer l'exemple, en particulier pour les maladies qui ne relèvent pas des domaines classiques et les maladies rares; demande instamment à la Commission d'approfondir ses connaissances techniques et son traitement de ces dossiers; demande instamment à la Commission d'élargir le catalogue des tests éligibles au remboursement afin d'inclure un éventail plus large de tests de laboratoire et d'autres procédures et examens de diagnostic ainsi que de traitements; insiste auprès de la Commission pour qu'elle le fasse rapidement;

Or. en

Amendement 522
Csaba MolnárCsaba Molnár, Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 147 – point v bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	v bis) à veiller à la mise en place rapide de mécanismes de protection solides pour le personnel institutionnel de l'Union en mission dans les États membres de l'Union et dans les pays tiers, afin de préserver leurs droits;

Or. en

Amendement 523
Daniel Freund

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 147 – point vi bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	vi bis) à augmenter sensiblement les effectifs du bureau du conseiller confidentiel principal d'au moins quatre postes AD afin de garantir une lutte efficace contre le harcèlement[1 bis];
	[1 bis] amendement avec la contribution du Réseau de prévention du harcèlement de la Commission

Or. en

Amendement 524
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 147 – point vi ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	vi ter) à préparer un rapport analysant les raisons pour lesquelles la grande majorité des plaintes pour harcèlement (demandes d'assistance) déposées auprès de la Commission sont rejetées, la plupart du temps sans même l'ouverture d'une enquête administrative, et à recommander des moyens de remédier à ce dysfonctionnement de la procédure formelle[1 bis];
	[1 bis] amendement avec la contribution du Réseau de prévention du harcèlement de la Commission

Or. en

Amendement 525
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 147 – point vi quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	vi quater) à veiller à ce qu'à partir de 2025, les demandes d'assistance dans les cas de harcèlement soient suivies d'une enquête administrative en bonne et due forme par l'Office d'investigation et de discipline (IDOC) ou l'OLAF, afin de garantir que les auteurs de harcèlement soient tenus pour responsables et sanctionnés proportionnellement à leurs actes répréhensibles[1 bis];
	[1 bis] amendement avec la contribution du Réseau de prévention du harcèlement de la Commission

Or. en

Amendement 526
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 148

Proposition de résolution	*Amendement*
148. relève qu'en 2023, 27 plans pour la reprise et la résilience (PRR) ont été révisés et que ces révisions se sont répercutées sur le rythme de mise en œuvre des plans en cours en provoquant des retards; note que la hausse des prix de l'énergie, l'inflation élevée et les perturbations qu'ont connues les chaînes d'approvisionnement en raison de la guerre	148. relève qu'en 2023, 27 plans pour la reprise et la résilience (PRR) ont été révisés et que ces révisions se sont répercutées sur le rythme de mise en œuvre des plans en cours en provoquant des retards; note que la hausse des prix de l'énergie, l'inflation élevée et les perturbations qu'ont connues les chaînes d'approvisionnement en raison de la guerre

d’agression non provoquée menée par la Russie contre l’Ukraine et, dans certains cas, de catastrophes naturelles ont contribué à la révision des PRR; souligne que les retards dus à la révision des PRR se sont ajoutés aux retards existants, comme en témoignent les différences notables entre le calendrier prévisionnel des demandes de paiement et la transmission effective de ces demandes par les États membres à la Commission; reste préoccupé par le risque de sous-exécution et d’incapacité à atteindre les jalons et les cibles fixés dans les PRR;

d’agression non provoquée menée par la Russie contre l’Ukraine et, dans certains cas, de catastrophes naturelles ont contribué à la révision des PRR; souligne que les retards dus à la révision des PRR se sont ajoutés aux retards existants, comme en témoignent les différences notables entre le calendrier prévisionnel des demandes de paiement et la transmission effective de ces demandes par les États membres à la Commission; reste préoccupé par le risque de sous-exécution et d’incapacité à atteindre les jalons et les cibles fixés dans les PRR; ***souligne la nécessité de renforcer les mécanismes de suivi afin de s’assurer que les retards n’ont pas d’incidence disproportionnée sur les projets clés de la transition écologique et sociale;***

Or. en

Amendement 527
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 148

Proposition de résolution	*Amendement*
148. relève qu’en 2023, 27 plans pour la reprise et la résilience (PRR) ont été révisés et que ces révisions se sont répercutées sur le rythme de mise en œuvre des plans en cours en provoquant des retards; note que la hausse des prix de l’énergie, l’inflation élevée et les perturbations qu’ont connues les chaînes d’approvisionnement en raison de la guerre d’agression non provoquée menée par la Russie contre l’Ukraine et, dans certains cas, de catastrophes naturelles ont contribué à la révision des PRR; souligne que les retards dus à la révision des PRR se sont ajoutés aux retards existants, comme en témoignent les différences notables entre le calendrier prévisionnel des	148. relève qu’en 2023, 27 plans pour la reprise et la résilience (PRR) ont été révisés et que ces révisions se sont répercutées sur le rythme de mise en œuvre des plans en cours en provoquant des retards***; note en même temps que les priorités politiques des États membres peuvent changer après des élections***; note que la hausse des prix de l’énergie, l’inflation élevée et les perturbations qu’ont connues les chaînes d’approvisionnement en raison de la guerre d’agression non provoquée menée par la Russie contre l’Ukraine et, dans certains cas, de catastrophes naturelles ont contribué à la révision des PRR; souligne que les retards dus à la révision des PRR se

demandes de paiement et la transmission effective de ces demandes par les États membres à la Commission; reste préoccupé par le risque de sous-exécution et d'incapacité à atteindre les jalons et les cibles fixés dans les PRR;	sont ajoutés aux retards existants, comme en témoignent les différences notables entre le calendrier prévisionnel des demandes de paiement et la transmission effective de ces demandes par les États membres à la Commission; reste préoccupé par le risque de sous-exécution et d'incapacité à atteindre les jalons et les cibles fixés dans les PRR;

Or. en

Amendement 528
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 148 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	148 bis. invite la Commission à respecter l'égalité de tous les États membres devant les traités et souligne la nécessité de veiller à ce que chaque État membre ait un accès égal à la facilité pour la reprise et la résilience, étant donné qu'à l'heure actuelle, tous les États membres ne sont pas traités et soutenus de la même manière par les fonds, ce qui compromet considérablement le fonctionnement du marché unique;

Or. en

Amendement 529
José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 149

Proposition de résolution	*Amendement*
149. se dit extrêmement préoccupé par les propos du président de la Cour qui indiquent que la moitié environ des	149. se dit extrêmement préoccupé par les propos du président de la Cour qui indiquent que la moitié environ des

décaissements au titre de la FRR ne sont pas arrivés jusque dans l'économie réelle ***et se demande si l'autre moitié a été utilisée soit pour financer*** des dépenses budgétaires récurrentes***, soit pour permettre aux*** États membres ***de tirer parti de la hausse des taux d'intérêt***;	décaissements au titre de la FRR ne sont pas arrivés jusque dans l'économie réelle***; note que près de deux millions d'entreprises ont déjà bénéficié d'un soutien financier ou en nature de la FRR et que plus de 47 milliards d'EUR sont prévus à cet effet jusqu'en 2026; note qu'en 2023, la Cour n'a détecté que trois cas potentiels de substitution de*** dépenses budgétaires récurrentes ***sur 667 étapes auditées; note également que ni la Cour ni la Commission n'ont à aucun moment établi d'indication selon laquelle les*** États membres ***auraient généré des bénéfices grâce au financement de la FRR***;
	Or. en

Amendement 530
José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 150

Proposition de résolution	*Amendement*
150. rappelle que la FRR est un instrument temporaire de relance axé sur les performances, où les paiements sont liés à la bonne réalisation d'une série de jalons et de cibles liés aux réformes et investissements prévus dans les PRR nationaux; rappelle que chaque plan national doit contribuer à relever efficacement l'ensemble des problèmes mis en exergue dans le Semestre européen ou une part importante de ceux-ci et, en particulier, dans les recommandations par pays adoptées par le Conseil;	150. rappelle que la FRR est un instrument temporaire de relance axé sur les performances, où les paiements sont liés à la bonne réalisation d'une série de jalons et de cibles liés aux réformes et investissements prévus dans les PRR nationaux; rappelle que chaque plan national doit contribuer à relever efficacement ***les conséquences économiques et sociales de la pandémie, les transitions verte et numérique, ainsi que*** l'ensemble des problèmes mis en exergue dans le Semestre européen ou une part importante de ceux-ci et, en particulier, dans les recommandations par pays adoptées par le Conseil; ***se félicite du fait que, grâce au RSD, le pourcentage de recommandations par pays en progrès a augmenté de 17 % entre 2021 et 2023;***

Or. en

Amendement 531
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 150

Proposition de résolution	*Amendement*
150. rappelle que la FRR est un instrument temporaire de relance axé sur les performances, où les paiements sont liés à la bonne réalisation d'une série de jalons et de cibles liés aux réformes et investissements prévus dans les PRR nationaux; rappelle que chaque plan national doit contribuer à relever efficacement l'ensemble des problèmes mis en exergue dans le Semestre européen ou une part importante de ceux-ci et, en particulier, dans les recommandations par pays adoptées par le Conseil;	150. rappelle que la FRR est un instrument temporaire de relance axé sur les performances, où les paiements sont liés à la bonne réalisation d'une série de jalons et de cibles liés aux réformes et investissements prévus dans les PRR nationaux; ***souligne que l'efficacité de la FRR doit être évaluée non seulement en termes de décaissement, mais aussi en fonction de sa capacité à générer des améliorations tangibles et à long terme de la résilience sociale et de la durabilité environnementale;*** rappelle que chaque plan national doit contribuer à relever efficacement l'ensemble des problèmes mis en exergue dans le Semestre européen ou une part importante de ceux-ci et, en particulier, dans les recommandations par pays adoptées par le Conseil;

Or. en

Amendement 532
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 150

Proposition de résolution	*Amendement*
150. rappelle que la FRR est un instrument temporaire de relance axé sur les performances, où les paiements sont liés à la bonne réalisation d'une série de	150. rappelle que la FRR est un instrument temporaire de relance axé sur les performances, où les paiements sont liés à la bonne réalisation d'une série de

jalons et de cibles liés aux réformes et investissements prévus dans les PRR nationaux; rappelle que chaque plan national doit contribuer à relever efficacement l'ensemble des problèmes mis en exergue dans le Semestre européen ou une part importante de ceux-ci et, en particulier, dans les recommandations par pays adoptées par le Conseil;	jalons et de cibles liés aux réformes et investissements prévus dans les PRR nationaux; rappelle ***qu'il n'y a pas de définition dans le règlement relatif à la FRR de ce que signifie «bonne réalisation d'une série de jalons et de cibles»;*** rappelle que chaque plan national doit contribuer à relever efficacement l'ensemble des problèmes mis en exergue dans le Semestre européen ou une part importante de ceux-ci et, en particulier, dans les recommandations par pays adoptées par le Conseil;

Or. en

Amendement 533
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 150

Proposition de résolution	*Amendement*
150. rappelle que la FRR est un instrument temporaire de relance axé sur les performances, où les paiements sont liés à la bonne réalisation d'une série de jalons et de cibles liés aux réformes et investissements prévus dans les PRR nationaux; rappelle que chaque plan national doit contribuer à relever efficacement l'ensemble des problèmes mis en exergue dans le Semestre européen ou une part importante de ceux-ci et, en particulier, dans les recommandations par pays adoptées par le Conseil;	150. rappelle que la FRR est un instrument temporaire ***et ponctuel*** de relance axé sur les performances, où les paiements sont liés à la bonne réalisation d'une série de jalons et de cibles liés aux réformes et investissements prévus dans les PRR nationaux; rappelle que chaque plan national doit contribuer à relever efficacement l'ensemble des problèmes mis en exergue dans le Semestre européen ou une part importante de ceux-ci et, en particulier, dans les recommandations par pays adoptées par le Conseil;

Or. en

Amendement 534
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 150 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	150 bis. souligne la gravité de la situation en ce qui concerne l'inégalité des taux de mise en œuvre et d'absorption entre les États membres, se situant entre 0 % et 76,6 % au 9 janvier 2025, et fait remarquer que les trois plus grands États membres ont les trois taux d'absorption les plus élevés;

Or. en

Amendement 535
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 150 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	150 ter. se demande fortement si la FRR peut remplir son mandat avec les différences significatives existantes dans les taux d'absorption et les difficultés actuelles d'accès aux fonds, ou si elle renforcera et élargira les déséquilibres et les différences déjà existants entre les États membres au sein de l'Union au lieu de les rendre plus durables, plus résistants et mieux préparés à de nouveaux défis;

Or. en

Amendement 536
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 151

Proposition de résolution	*Amendement*
151. relève qu'en 2023, la Commission a versé un montant de 75 milliards d'EUR au	151. relève qu'en 2023, la Commission a versé un montant de 75 milliards d'EUR au

total ainsi que des préfinancements supplémentaires d'un montant de 7,1 milliards d'EUR, les décaissements cumulés à la fin de 2023 s'établissant à 220,8 milliards d'EUR, répartis entre 141,6 milliards d'EUR de subventions (40 % de l'enveloppe globale de 357 milliards d'EUR réservée aux subventions dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR)) et 79,2 milliards d'EUR de prêts (27 % de l'enveloppe globale de 291 milliards d'EUR réservée aux prêts dans le cadre de la FRR);	total ainsi que des préfinancements supplémentaires d'un montant de 7,1 milliards d'EUR, les décaissements cumulés à la fin de 2023 s'établissant à 220,8 milliards d'EUR, répartis entre 141,6 milliards d'EUR de subventions [40 % de l'enveloppe globale de 357 milliards d'EUR réservée aux subventions dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR)] et 79,2 milliards d'EUR de prêts (27 % de l'enveloppe globale de 291 milliards d'EUR réservée aux prêts dans le cadre de la FRR); ***impose des obligations de déclaration détaillées sur la manière dont les États membres allouent les fonds, en empêchant la substitution de dépenses budgétaires récurrentes et en veillant à ce que les fonds parviennent aux bénéficiaires prévus;***

Or. en

Amendement 537
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 151 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	151 bis. rappelle que la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) est un instrument temporaire et ponctuel destiné à remédier aux conséquences économiques négatives de la pandémie de COVID-19 et, ensuite, de la guerre entre la Russie et l'Ukraine;

Or. en

Amendement 538
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution

Paragraphe 152

Proposition de résolution	*Amendement*
152. constate que la Cour a émis une opinion avec réserve sur la légalité et la régularité des dépenses de la FRR en 2023; se déclare préoccupé par le fait que la Cour ait conclu que sept des 23 paiements effectués au titre de la FRR en 2023 faisaient l'objet de constatations quantitatives et que six de ces paiements présentaient un niveau d'erreur significatif; note que, à l'exception de ces points, la Cour considère que les dépenses de la FRR acceptées dans les comptes de l'exercice 2023 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs; relève que la nature du modèle de dépenses de la FRR se fonde sur les évaluations des jalons et des cibles par la Commission, que la Cour ne peut pas vérifier les jalons et les cibles et que, dès lors, la Cour ne fournit pas de taux d'erreur, mais estime que l'impact financier minimal de ses constatations est supérieur au seuil de signification;	152. constate que la Cour a émis une opinion avec réserve sur la légalité et la régularité des dépenses de la FRR en 2023; se déclare préoccupé par le fait que la Cour ait conclu que sept des 23 paiements effectués au titre de la FRR en 2023 faisaient l'objet de constatations quantitatives et que six de ces paiements présentaient un niveau d'erreur significatif; note que, à l'exception de ces points, la Cour considère que les dépenses de la FRR acceptées dans les comptes de l'exercice 2023 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs; relève que la nature du modèle de dépenses de la FRR se fonde sur les évaluations des jalons et des cibles par la Commission, que la Cour ne peut pas vérifier les jalons et les cibles et que, dès lors, la Cour ne fournit pas de taux d'erreur, mais estime que l'impact financier minimal de ses constatations est supérieur au seuil de signification; ***est convaincu que les États membres devraient assumer la responsabilité financière des erreurs détectées après le décaissement, afin de garantir l'obligation de rendre compte et de réduire les demandes frauduleuses;***

Or. en

Amendement 539
José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 152

Proposition de résolution	*Amendement*
152. constate que la Cour a émis une opinion avec réserve sur la légalité et la régularité des dépenses de la FRR en 2023; se déclare préoccupé par le fait que la Cour	152. constate que la Cour a émis une opinion avec réserve sur la légalité et la régularité des dépenses de la FRR en 2023; se déclare préoccupé par le fait que la Cour

ait conclu que sept des 23 paiements effectués au titre de la FRR en 2023 faisaient l'objet de constatations quantitatives et que six de ces paiements présentaient un niveau d'erreur significatif; note que, à l'exception de ces points, la Cour considère que les dépenses de la FRR acceptées dans les comptes de l'exercice 2023 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs; relève que la nature du modèle de dépenses de la FRR se fonde sur les évaluations des jalons et des cibles par la Commission***, que*** la Cour ***ne peut pas vérifier les*** jalons et les cibles ***et que, dès lors, la Cour*** ne fournit pas de taux d'erreur, mais estime que l'impact financier minimal de ses constatations est supérieur au seuil de signification;	ait conclu que sept des 23 paiements effectués au titre de la FRR en 2023 faisaient l'objet de constatations quantitatives et que six de ces paiements présentaient un niveau d'erreur significatif; note que, à l'exception de ces points, la Cour considère que les dépenses de la FRR acceptées dans les comptes de l'exercice 2023 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs; relève que la nature du modèle de dépenses de la FRR se fonde sur les évaluations des jalons et des cibles par la Commission***; note qu'en 2023,*** la Cour ***a contrôlé 452*** jalons et cibles ***inclus dans 23 paiements de subventions*** et ***qu'elle*** ne fournit pas de taux d'erreur ***en raison de la nature du modèle de dépenses de la FRR***, mais estime que l'impact financier minimal de ses constatations est supérieur au seuil de signification;
	Or. en

Amendement 540
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 152 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	152 bis. se déclare vivement préoccupé par le fait que la Cour n'a pas été en mesure de vérifier l'incidence financière réelle des paiements erronés ou inéligibles au titre de la FRR en raison des limites inhérentes au modèle d'évaluation fondé sur des jalons et des cibles; invite la Commission à mettre au point une méthode de suivi des erreurs plus transparente afin de prévenir les erreurs d'affectation et l'inefficacité;
	Or. en

Amendement 541
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 153

Proposition de résolution	*Amendement*
153. relève que la Cour a contrôlé 325 des 542 jalons ainsi que 127 des 135 cibles sous-tendant les demandes de paiement de subventions effectuées en 2023; déplore que la Cour estime que 16 d'entre eux présentaient des irrégularités (2,4 % du total); se dit préoccupé par le fait que la Cour estime que les exigences n'ont pas toutes été respectées de manière satisfaisante pour sept jalons et cibles dans six paiements et que la Commission a néanmoins effectué les paiements correspondants; note que les conclusions de la Cour se fondent sur des travaux d'audit approfondis et déplore que la Commission conteste certaines conclusions de la Cour; relève que tous les paiements effectués au titre de la FRR doivent être évalués par rapport au cadre communiqué et appliqué par la Commission, qui doit tenir compte, pour chaque paiement, de l'avis du Comité économique et financier et de l'examen d'experts des États membres dans le cadre de la procédure de comitologie;	153. relève que la Cour a contrôlé 325 des 542 jalons ainsi que 127 des 135 cibles sous-tendant les demandes de paiement de subventions effectuées en 2023; déplore que la Cour estime que 16 d'entre eux présentaient des irrégularités (2,4 % du total); se dit préoccupé par le fait que la Cour estime que les exigences n'ont pas toutes été respectées de manière satisfaisante pour sept jalons et cibles dans six paiements et que la Commission a néanmoins effectué les paiements correspondants; note que les conclusions de la Cour se fondent sur des travaux d'audit approfondis et déplore que la Commission conteste certaines conclusions de la Cour; relève que tous les paiements effectués au titre de la FRR doivent être évalués par rapport au cadre communiqué et appliqué par la Commission, qui doit tenir compte, pour chaque paiement, de l'avis du Comité économique et financier et de l'examen d'experts des États membres dans le cadre de la procédure de comitologie; ***demande à la Commission de veiller à ce que tous les paiements contestés liés à des jalons et cibles qui n'ont pas été exécutés de manière satisfaisante fassent l'objet d'un examen externe indépendant afin de renforcer la confiance du public dans le processus;***

Or. en

Amendement 542

Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 153

Proposition de résolution	*Amendement*
153. relève que la Cour a contrôlé 325 des 542 jalons ainsi que 127 des 135 cibles sous-tendant les demandes de paiement de subventions effectuées en 2023; déplore que la Cour estime que 16 d'entre eux présentaient des irrégularités (2,4 % du total); se dit préoccupé par le fait que la Cour estime que les exigences n'ont pas toutes été respectées de manière satisfaisante pour sept jalons et cibles dans six paiements et que la Commission a néanmoins effectué les paiements correspondants; note que les conclusions de la Cour se fondent sur des travaux d'audit approfondis et déplore que la Commission conteste certaines conclusions de la Cour; relève que tous les paiements effectués au titre de la FRR doivent être évalués par rapport au cadre communiqué et appliqué par la Commission, qui doit tenir compte, pour chaque paiement, de l'avis du Comité économique et financier et de l'examen d'experts des États membres dans le cadre de la procédure de comitologie;	153. relève que la Cour a contrôlé 325 des 542 jalons ainsi que 127 des 135 cibles sous-tendant les demandes de paiement de subventions effectuées en 2023; déplore que la Cour estime que 16 d'entre eux présentaient des irrégularités (2,4 % du total); se dit préoccupé par le fait que la Cour estime que les exigences n'ont pas toutes été respectées de manière satisfaisante pour sept jalons et cibles dans six paiements et que la Commission a néanmoins effectué les paiements correspondants; note que les conclusions de la Cour se fondent sur des travaux d'audit approfondis et déplore que la Commission conteste certaines conclusions de la Cour; relève que tous les paiements effectués au titre de la FRR doivent être évalués par rapport au cadre communiqué et appliqué par la Commission, qui doit tenir compte, pour chaque paiement, de l'avis du Comité économique et financier et de l'examen d'experts des États membres dans le cadre de la procédure de comitologie; ***recommande l'introduction de systèmes de suivi en temps réel des décaissements et des dépenses afin d'éviter les erreurs d'affectation dans le cadre de la FRR et du CFP;***

Or. en

Amendement 543
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 154

Proposition de résolution	*Amendement*
154. se dit particulièrement préoccupé par le fait que la Cour a identifié ce qu'elle considère être neuf cas de jalons et de cibles inadmissibles liés à la poursuite d'un projet préexistant qui a débuté avant la période d'éligibilité ou remplaçant des dépenses budgétaires nationales récurrentes; conteste le point de vue de la Commission selon lequel la période d'éligibilité ne débute qu'à la date de début des travaux relatifs à un projet spécifique et non au début de la phase de préparation ou de projet; déplore que ce point de vue ait donné lieu à l'inscription, dans les PRR, de mesures programmées avant la période d'éligibilité de la FRR, ce qui permet de douter de la valeur ajoutée des PRR;	154. se dit particulièrement préoccupé par le fait que la Cour a identifié ce qu'elle considère être neuf cas de jalons et de cibles inadmissibles liés à la poursuite d'un projet préexistant qui a débuté avant la période d'éligibilité ou remplaçant des dépenses budgétaires nationales récurrentes; conteste le point de vue de la Commission selon lequel la période d'éligibilité ne débute qu'à la date de début des travaux relatifs à un projet spécifique et non au début de la phase de préparation ou de projet; déplore que ce point de vue ait donné lieu à l'inscription, dans les PRR, de mesures programmées avant la période d'éligibilité de la FRR, ce qui permet de douter de la valeur ajoutée des PRR; ***invite la Commission à mettre en œuvre des mécanismes de vérification plus stricts afin d'empêcher l'inclusion de projets préexistants qui n'apportent pas de valeur ajoutée dans le cadre de la FRR;***

Or. en

Amendement 544
José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 154

Proposition de résolution	*Amendement*
154. se dit particulièrement préoccupé par le fait que la Cour a identifié ***ce qu'elle considère être*** neuf cas de jalons et de cibles inadmissibles liés à la poursuite d'un projet préexistant qui a débuté avant la période d'éligibilité ou remplaçant des dépenses budgétaires nationales récurrentes; ***conteste le point de vue*** de la Commission selon ***lequel*** la période d'éligibilité ne débute qu'à la date de début des travaux relatifs à un projet spécifique et non au début de la phase de préparation ou	154. se dit particulièrement préoccupé par le fait que la Cour a identifié neuf cas ***potentiels*** de jalons et de cibles inadmissibles liés à la poursuite d'un projet préexistant qui a débuté avant la période d'éligibilité ou remplaçant des dépenses budgétaires nationales récurrentes; ***regrette l'absence d'indication concrète dans le règlement relatif à la FRR et prend note de l'interprétation*** de la Commission selon ***laquelle*** la période d'éligibilité ne débute qu'à la date de début des travaux relatifs à

de projet; déplore que ce point de vue ait donné lieu à l'inscription, dans les PRR, de mesures programmées avant la période d'éligibilité de la FRR, ***ce qui permet de douter de la valeur ajoutée des PRR***;	un projet spécifique et non au début de la phase de préparation ou de projet; déplore que ce point de vue ait donné lieu à l'inscription, dans les PRR, de mesures programmées avant la période d'éligibilité de la FRR, ***mais reconnaît que toute mesure doit respecter le champ d'application, les objectifs et les conditions d'éligibilité fixés par le règlement relatif à la FRR***;

Or. en

Amendement 545
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 154 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	154 bis. avertit que l'inclusion de projets préexistants et la substitution de dépenses budgétaires récurrentes dans le cadre de la FRR compromettent le principe d'additionnalité, transformant de fait l'instrument en un mécanisme de financement détourné des budgets ordinaires des États membres, au lieu de favoriser un véritable redressement et une résilience post-crise; demande une révision urgente afin d'éviter une nouvelle dilution de l'objectif de la FRR;

Or. en

Amendement 546
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 155 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

155 bis. demande à la Commission et aux États membres de l'Union de faire preuve d'une plus grande fermeté pour détecter les irrégularités dans les dépenses des fonds de la FRR et de récupérer les paiements indus;

Or. nl

Amendement 547
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 157

Proposition de résolution	*Amendement*
157. constate avec préoccupation que la Cour a conclu que les emprunts de NextGenerationEU pourraient plus que doubler d'ici à 2026, alors que l'essentiel du remboursement est différé aux futurs CFP; rappelle que le remboursement des emprunts contractés dans le cadre de NextGenerationEU doit commencer avant la fin de 2027, si des crédits non utilisés restent disponibles au niveau de la ligne budgétaire pour couvrir les coûts de financement de l'initiative, et s'achever en 2058 au plus tard; relève que, selon les prévisions, l'exposition du budget de l'UE devrait encore augmenter en 2024 et en 2025, principalement sous l'effet des prêts au titre de la FRR; se dit préoccupé par le fait que l'évolution des conditions du marché puisse se traduire par une hausse des coûts de l'emprunt qui, dans le cas de la dette liée à NextGenerationEU concernant les subventions, devrait être supportée par le budget de l'Union;	157. constate avec ***une grande*** préoccupation que la Cour a conclu que les emprunts de NextGenerationEU pourraient plus que doubler d'ici à 2026, alors que l'essentiel du remboursement est différé aux futurs CFP; rappelle que le remboursement des emprunts contractés dans le cadre de NextGenerationEU doit commencer avant la fin de 2027, si des crédits non utilisés restent disponibles au niveau de la ligne budgétaire pour couvrir les coûts de financement de l'initiative, et s'achever en 2058 au plus tard; relève que, selon les prévisions, l'exposition du budget de l'UE devrait encore augmenter en 2024 et en 2025, principalement sous l'effet des prêts au titre de la FRR; se dit préoccupé par le fait que l'évolution des conditions du marché puisse se traduire par une hausse des coûts de l'emprunt qui, dans le cas de la dette liée à NextGenerationEU concernant les subventions, devrait être supportée par le budget de l'Union; ***est préoccupé par le fait qu'il n'existe toujours pas de plan de remboursement de la dette commune de NextGenerationEU;***

Or. en

Amendement 548
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 157

Proposition de résolution	*Amendement*
157. constate avec préoccupation que la Cour a conclu que les emprunts de NextGenerationEU pourraient plus que doubler d'ici à 2026, alors que l'essentiel du remboursement est différé aux futurs CFP; rappelle que le remboursement des emprunts contractés dans le cadre de NextGenerationEU doit commencer avant la fin de 2027, si des crédits non utilisés restent disponibles au niveau de la ligne budgétaire pour couvrir les coûts de financement de l'initiative, et s'achever en 2058 au plus tard; relève que, selon les prévisions, l'exposition du budget de l'UE devrait encore augmenter en 2024 et en 2025, principalement sous l'effet des prêts au titre de la FRR; se dit préoccupé par le fait que l'évolution des conditions du marché puisse se traduire par une hausse des coûts de l'emprunt qui, dans le cas de la dette liée à NextGenerationEU concernant les subventions, devrait être supportée par le budget de l'Union;	157. constate avec préoccupation que la Cour a conclu que les emprunts de NextGenerationEU pourraient plus que doubler d'ici à 2026, alors que l'essentiel du remboursement est différé aux futurs CFP; rappelle que le remboursement des emprunts contractés dans le cadre de NextGenerationEU doit commencer avant la fin de 2027, si des crédits non utilisés restent disponibles au niveau de la ligne budgétaire pour couvrir les coûts de financement de l'initiative, et s'achever en 2058 au plus tard; relève que, selon les prévisions, l'exposition du budget de l'UE devrait encore augmenter en 2024 et en 2025, principalement sous l'effet des prêts au titre de la FRR; se dit préoccupé par le fait que l'évolution des conditions du marché puisse se traduire par une hausse des coûts de l'emprunt qui, dans le cas de la dette liée à NextGenerationEU concernant les subventions, devrait être supportée par le budget de l'Union***, rappelle à cet égard le risque et les inefficacités des emprunts conjoints***;

Or. en

Amendement 549
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 158 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	158 bis. prend note des conclusions de la Cour dans le rapport spécial 13/2024 selon lesquelles la lenteur de l'absorption

s'explique également par le fait que les mesures ne sont pas adaptées au calendrier de la FRR et que le temps nécessaire à leur mise en œuvre a été sous-estimé (en raison des règles relatives aux marchés publics et aux aides d'État); prend également note des incertitudes sur les règles de mise en œuvre et la manière dont elles devraient être appliquées, y compris le manque d'orientations sur le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» et la manière de s'y conformer;

Or. en

Amendement 550
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 161

Proposition de résolution	*Amendement*
161. se dit vivement préoccupé par l'observation de la Cour indiquant des faiblesses persistantes dans la mise en œuvre des systèmes de contrôle des États membres, car elles risquent de compromettre la disponibilité de données complètes et exactes sous-tendant les demandes de paiement, mais aussi l'accès à ces demandes à des fins de contrôle et le bon fonctionnement des systèmes de contrôle des États membres pour la protection des intérêts financiers de l'Union; rappelle qu'en vertu du règlement FRR, les systèmes de contrôle des États membres ont un rôle clé à jouer pour assurer une protection efficace des intérêts financiers de l'Union; demande instamment à la Commission d'agir rapidement et de façon décisive le cas échéant et de tirer pleinement parti des dispositions du règlement FRR s'il subsiste des lacunes dans les systèmes de contrôle	161. se dit vivement préoccupé par l'observation de la Cour indiquant des faiblesses persistantes dans la mise en œuvre des systèmes de contrôle des États membres, car elles risquent de compromettre la disponibilité de données complètes et exactes sous-tendant les demandes de paiement, mais aussi l'accès à ces demandes à des fins de contrôle et le bon fonctionnement des systèmes de contrôle des États membres pour la protection des intérêts financiers de l'Union; rappelle qu'en vertu du règlement FRR, les systèmes de contrôle des États membres ont un rôle clé à jouer pour assurer une protection efficace des intérêts financiers de l'Union; demande instamment à la Commission d'agir rapidement et de façon décisive le cas échéant***, notamment en imposant des corrections financières,*** et de tirer pleinement parti des dispositions du règlement FRR s'il subsiste des lacunes

des États membres;	dans les systèmes de contrôle des États membres;

Or. nl

Amendement 551
José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 163

Proposition de résolution	*Amendement*
163. prend acte de l'observation de la Commission selon laquelle, en vertu du règlement FRR, le «double financement» est explicitement lié aux coûts et qu'il ne peut donc pas y avoir de «double financement» si l'État membre n'a pas remis d'estimation des coûts dans le cadre de son plan national; relève que la Commission souligne que les réformes n'impliquant aucun coût n'augmentent pas l'enveloppe financière mais sont néanmoins des critères essentiels pour qu'elle puisse évaluer positivement les PRR ainsi que leur pleine mise en œuvre pour les paiements concernés; souligne que, peu après les travaux d'audit de la Cour sur le terrain, la Commission a indiqué avoir identifié les deux premiers cas potentiels de double financement;	163. prend acte de l'observation de la Commission selon laquelle, en vertu du règlement FRR, le «double financement» est explicitement lié aux coûts ***budgétaires*** et qu'il ne peut donc pas y avoir de «double financement» si l'État membre n'a pas remis d'estimation des coûts ***liée à une mesure spécifique*** dans le cadre de son plan national; relève que la Commission souligne que les réformes n'impliquant aucun coût n'augmentent pas l'enveloppe financière mais sont néanmoins des critères essentiels pour qu'elle puisse évaluer positivement les PRR ainsi que leur pleine mise en œuvre pour les paiements concernés; souligne que, peu après les travaux d'audit de la Cour sur le terrain, la Commission a indiqué avoir identifié les deux premiers cas potentiels de double financement;

Or. en

Amendement 552
José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 164

Proposition de résolution	*Amendement*
164. ***insiste sur le fait qu'en règle***	164. ***rappelle que l'article 9 du***

générale, les mesures qui figurent déjà dans d'autres plans nationaux bénéficiant d'un financement de l'Union (cohésion, agriculture, etc.) ***ne*** doivent ***ne pas figurer*** dans les PRR ***ne***même si elles ne supposent aucun coût***, car le fait de les y inclure risque de remettre en question la valeur ajoutée de la FRR***; souligne qu'en raison d'un modèle de mise en œuvre différent, les doubles financements entre la FRR et d'autres instruments de financement de l'Union risquent d'être plus difficiles à détecter et demande instamment à la Commission de continuer à faire preuve de vigilance et d'anticipation pour pouvoir détecter toute situation potentielle de double financement;

règlement relatif à la FRR établit l'additionnalité et la complémentarité entre les programmes et les instruments de financement de l'Union comme des principes clés; estime que, pour respecter ces principes tout en évitant le risque de double financement, les mesures qui figurent déjà dans d'autres plans nationaux bénéficiant d'un financement de l'Union (cohésion, agriculture, etc.) doivent ***être soigneusement décrites*** dans les PRR ***afin de mieux identifier le risque potentiel de double financement,*** même si elles ne supposent aucun coût; souligne qu'en raison d'un modèle de mise en œuvre différent, les doubles financements entre la FRR et d'autres instruments de financement de l'Union risquent d'être plus difficiles à détecter et demande instamment à la Commission de continuer à faire preuve de vigilance et d'anticipation pour pouvoir détecter toute situation potentielle de double financement;

Or. en

Amendement 553
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 164

Proposition de résolution	*Amendement*
164. insiste sur le fait qu'en règle générale, les mesures qui figurent déjà dans d'autres plans nationaux bénéficiant d'un financement de l'Union (cohésion, agriculture, etc.) ne doivent pas figurer dans les PRR même si elles ne supposent aucun coût***, car le fait de les y inclure risque de remettre en question la valeur ajoutée de la FRR***; souligne qu'en raison d'un modèle de mise en œuvre différent, les doubles financements entre la FRR et d'autres instruments de financement de l'Union risquent d'être plus difficiles à	164. insiste sur le fait qu'en règle générale, les mesures qui figurent déjà dans d'autres plans nationaux bénéficiant d'un financement de l'Union (cohésion, agriculture, etc.) ne doivent pas figurer dans les PRR même si elles ne supposent aucun coût; souligne qu'en raison d'un modèle de mise en œuvre différent, les doubles financements entre la FRR et d'autres instruments de financement de l'Union risquent d'être plus difficiles à détecter et demande instamment à la Commission de continuer à faire preuve de

détecter et demande instamment à la Commission de continuer à faire preuve de vigilance et d'anticipation pour pouvoir détecter toute situation potentielle de double financement;

vigilance et d'anticipation pour pouvoir détecter toute situation potentielle de double financement;

Or. en

Amendement 554
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 164 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	164 bis. dénonce le fait que la Commission n'ait pas mis en place de garanties adéquates pour empêcher le double financement de projets au titre de la FRR et d'autres instruments financiers de l'Union; demande la mise en place d'un système automatisé de vérification croisée entre la FRR et le Fonds de cohésion, la politique agricole commune et d'autres programmes de financement de l'Union afin de détecter et d'éliminer les demandes en double;

Or. en

Amendement 555
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 165

Proposition de résolution	*Amendement*
165. se dit préoccupé par la constatation de la Cour figurant dans son document d'analyse nº 01/2023 intitulé «Le financement octroyé par l'UE au titre de la politique de cohésion et de la facilité pour	165. se dit préoccupé par la constatation de la Cour figurant dans son document d'analyse nº 01/2023 intitulé «Le financement octroyé par l'UE au titre de la politique de cohésion et de la facilité pour

la reprise et la résilience: une analyse comparative», selon laquelle le signalement des fraudes impliquant des dépenses de la FRR ne fait toujours pas l'objet d'une approche normalisée, ni d'une coordination et d'une coopération étroites entre les États membres, qui sont obligés de signaler les cas de fraude présumée non pas dans un système informatique intégré, mais dans la déclaration de gestion accompagnant chaque demande de paiement, même s'il est arrivé que des États membres signalent des cas en dehors des déclarations de gestion; déplore que rien dans les orientations disponibles ne vient préciser à quel moment un cas de fraude présumée devrait être signalé, ni s'il existe un seuil de signalement, ni quelles informations types devraient être communiquées concernant chaque cas et les mesures correctives prises;	la reprise et la résilience: une analyse comparative», selon laquelle le signalement des fraudes impliquant des dépenses de la FRR ne fait toujours pas l'objet d'une approche normalisée, ni d'une coordination et d'une coopération étroites entre les États membres, qui sont obligés de signaler les cas de fraude présumée non pas dans un système informatique intégré, mais dans la déclaration de gestion accompagnant chaque demande de paiement, même s'il est arrivé que des États membres signalent des cas en dehors des déclarations de gestion; déplore que rien dans les orientations disponibles ne vient préciser à quel moment un cas de fraude présumée devrait être signalé, ni s'il existe un seuil de signalement, ni quelles informations types devraient être communiquées concernant chaque cas et les mesures correctives prises; ***soutient en outre la demande adressée par la Cour à la Commission, dans le cadre du même examen 01/2023, d'obtenir des États membres des assurances suffisantes quant à l'efficacité des systèmes nationaux de prévention, de détection et de correction de la fraude, de la corruption et des conflits d'intérêts;***

Or. en

Amendement 556
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 165 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	165 bis. se déclare préoccupé par le fait qu'en 2023, la Commission a dû introduire dix jalons de contrôle supplémentaires pour sept États membres afin de remédier aux faiblesses identifiées dans leurs systèmes de contrôle; rappelle

et soutient l'évaluation de la Cour selon laquelle le fait que des jalons de contrôle aient été introduits signifie que les systèmes des États membres n'étaient pas entièrement fonctionnels lorsque les plans ont commencé à être mis en œuvre, ce qui présente un risque sérieux pour la régularité des dépenses de la FRR et pour la protection des intérêts financiers;

Or. en

Amendement 557
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 165 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	165 bis. met en garde contre le fait que les cas de fraude signalés par les États membres dans le cadre de la FRR restent nettement insuffisants, ce qui donne une image trompeuse d'intégrité financière;

Or. en

Amendement 558
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 165 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	165 bis. regrette vivement le manque de transparence dans la notification des fraudes liées aux fonds du FRR et insiste pour que tous les États membres se conforment aux obligations de notification normalisées et utilisent le système de gestion des irrégularités

(IMS);

Or. en

Amendement 559
José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 166

Proposition de résolution	*Amendement*
166. demande instamment à la Commission de n'approuver aucune révision de PRR qui aurait pour effet d'inscrire sous une autre forme des réformes ou des investissements envisagés ou existants dans les PRR***; estime qu'il s'agirait d'une pratique contraire au principe de*** la FRR ***et qu'elle en réduirait la valeur ajoutée***;	166. demande instamment à la Commission de n'approuver aucune révision de PRR qui aurait pour effet d'inscrire sous une autre forme des réformes ou des investissements envisagés ou existants dans les PRR ***s'ils ne respectent pas les conditions du règlement relatif à*** la FRR***;***

Or. en

Amendement 560
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 166

Proposition de résolution	*Amendement*
166. ***demande instamment à la Commission de n'approuver aucune*** révision de PRR ***qui aurait pour effet d'inscrire*** sous une autre forme des réformes ou des investissements envisagés ou existants dans les PRR; ***estime qu'il s'agirait d'une pratique contraire au principe de la FRR et qu'elle en réduirait la valeur ajoutée;***	166. ***note que toute*** révision de PRR ***devrait toujours viser à créer de la valeur ajoutée et à accroître les synergies; craint que certains États membres n'aient tendance à inscrire*** sous une autre forme des réformes ou des investissements envisagés ou existants dans les PRR;

Or. en

Amendement 561
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 167 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	167 bis. invite la Commission à augmenter le nombre d'audits ex post et d'inspections sur le terrain pour les projets financés par la FRR, en particulier dans les secteurs à haut risque tels que l'infrastructure numérique et l'énergie, où les précédents programmes de financement de l'Union ont recensé des irrégularités significatives;

Or. en

Amendement 562
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 168 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	168 bis. souligne que les retards dans le déboursement et l'absorption des fonds de la FRR non seulement ralentissent la reprise économique, mais créent également des risques importants de dépenses de dernière minute et de mauvaise qualité vers la fin de la période couverte par la FRR; demande à la Commission d'introduire des évaluations intermédiaires plus strictes afin d'éviter une course à «l'utilisation pour ne pas perdre» qui pourrait conduire à des gaspillages et à des erreurs d'allocation;

Or. en

Amendement 563
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 168 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	168 ter. relève avec une grande inquiétude que les États membres ont la possibilité stratégique de renoncer à leurs demandes de paiement final pour éviter de réaliser des jalons et cibles politiquement sensibles, ce qui leur permet d'éviter de mettre en place des réformes nécessaires mais impopulaires;; demande à la Commission d'introduire des sanctions financières en cas de mise en œuvre incomplète de la FRR afin d'empêcher la manipulation de la structure de paiement;

Or. en

Amendement 564
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 173

Proposition de résolution	*Amendement*
173. se dit préoccupé par le fait que, dans son rapport annuel, la Cour indique que, fin 2023, le Parquet européen avait ouvert 206 enquêtes concernant des fonds servant à la mise en œuvre de mesures de la FRR et estimé le préjudice potentiel à plus de 1,8 milliard d'EUR (pour le financement national et le financement de l'Union); relève que les 206 enquêtes ouvertes concernent dix États membres, 75 % des cas provenant d'un seul pays; souligne que, bien qu'aucune enquête ne soit encore clôturée, les chiffres présentés par le Parquet européen confirment que le	173. se dit préoccupé par le fait que, dans son rapport annuel, la Cour indique que, fin 2023, le Parquet européen avait ouvert 206 enquêtes concernant des fonds servant à la mise en œuvre de mesures de la FRR et estimé le préjudice potentiel à plus de 1,8 milliard d'EUR (pour le financement national et le financement de l'Union); relève que les 206 enquêtes ouvertes concernent dix États membres, 75 % des cas provenant d'un seul pays; souligne que, bien qu'aucune enquête ne soit encore clôturée, les chiffres présentés par le Parquet européen confirment que le

risque de fraude est présent dans la FRR et qu'ils remettent en question la fiabilité des déclarations de gestion des États membres en ce qui concerne le signalement des fraudes détectées et les mesures correctives prises;

risque de fraude est présent dans la FRR et qu'ils remettent en question la fiabilité des déclarations de gestion des États membres en ce qui concerne le signalement des fraudes détectées et les mesures correctives prises; ***demande un renforcement urgent des mécanismes de détection des fraudes, y compris une évaluation obligatoire des risques de fraude pour tous les projets à grande échelle de la FRR; demande à la Commission de veiller à ce que le Parquet européen dispose de ressources suffisantes pour enquêter sur les cas de fraude liés aux dépenses de la FRR, compte tenu du nombre croissant d'enquêtes et du montant élevé des dommages estimés;***

Or. en

Amendement 565
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 173

Proposition de résolution	*Amendement*
173. se dit préoccupé par le fait que, dans son rapport annuel, la Cour indique que, fin 2023, le Parquet européen avait ouvert 206 enquêtes concernant des fonds servant à la mise en œuvre de mesures de la FRR et estimé le préjudice potentiel à plus de 1,8 milliard d'EUR (pour le financement national et le financement de l'Union); relève que les 206 enquêtes ouvertes concernent dix États membres, 75 % des cas provenant d'un seul pays; souligne que, bien qu'aucune enquête ne soit encore clôturée, les chiffres présentés par le Parquet européen confirment que le risque de fraude est présent dans la FRR et qu'ils remettent en question la fiabilité des déclarations de gestion des États membres en ce qui concerne le signalement des fraudes détectées et les mesures correctives	173. se dit préoccupé par le fait que, dans son rapport annuel, la Cour indique que, fin 2023, le Parquet européen avait ouvert 206 enquêtes ***(233 selon le rapport annuel du Parquet européen)*** concernant des fonds servant à la mise en œuvre de mesures de la FRR et estimé le préjudice potentiel à plus de 1,8 milliard d'EUR (pour le financement national et le financement de l'Union); relève que les 206 enquêtes ouvertes concernent dix États membres, 75 % des cas provenant d'un seul pays***, à savoir l'Italie; s'inquiète du fait qu'à la fin de l'année 2023, les déclarations de gestion des États membres n'avaient pas signalé un seul cas de fraude présumée détectée, ce qui signifie qu'aucun des dossiers ouverts du Parquet européen n'a été signalé par les États***

prises;

membres eux-mêmes, jetant des doutes sur la capacité des États membres à détecter et à lutter contre les fraudes;; souligne que, bien qu'aucune enquête ne soit encore clôturée, les chiffres présentés par le Parquet européen confirment que le risque de fraude est présent dans la FRR et qu'ils remettent en question la fiabilité des déclarations de gestion des États membres en ce qui concerne le signalement des fraudes détectées et les mesures correctives prises;

Or. en

Amendement 566
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 176 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	176 bis. rappelle la contribution cruciale de la FRR à la prévention d'une grave récession économique et d'une crise sociale à la suite de la pandémie de COVID-19, ainsi que sa capacité à fournir un solide outil de réponse aux crises;

Or. en

Amendement 567
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 177

Proposition de résolution	*Amendement*
177. note que, pour les contrôles et les audits au titre de la FRR, les États membres doivent mettre en place des mécanismes permettant d'éviter, de	177. note que, pour les contrôles et les audits au titre de la FRR, les États membres doivent mettre en place des mécanismes permettant d'éviter, de

détecter et de corriger les cas de corruption, de fraude et de conflit d'intérêts et que la Commission procède à des audits ex post et à des audits de systèmes portant sur les jalons et les cibles; souligne qu'une certaine confusion persiste à propos du rôle de la Cour, qui a défini une stratégie (stratégie 2021-2025) pour l'exercice de ses missions à l'égard du programme NextGenerationEU et de la FRR, ce que certains États membres considèrent comme un chevauchement et une formalité administrative inutile; se dit préoccupé par le fait que, dans son évaluation de la FRR à mi-parcours du 21 février 2024 comme dans son rapport annuel sur la FRR du 10 octobre 2024, la Commission souligne que les autorités des États membres à tous les niveaux jugent les procédures d'audit et de contrôle trop complexes et que les États membres se plaignent du chevauchement des audits effectués par les autorités nationales, la Commission et la Cour;

détecter et de corriger les cas de corruption, de fraude et de conflit d'intérêts et que la Commission procède à des audits ex post et à des audits de systèmes portant sur les jalons et les cibles; souligne qu'une certaine confusion persiste à propos du rôle de la Cour, qui a défini une stratégie (stratégie 2021-2025) pour l'exercice de ses missions à l'égard du programme NextGenerationEU et de la FRR, ce que certains États membres considèrent comme un chevauchement et une formalité administrative inutile; se dit préoccupé par le fait que, dans son évaluation de la FRR à mi-parcours du 21 février 2024 comme dans son rapport annuel sur la FRR du 10 octobre 2024, la Commission souligne que les autorités des États membres à tous les niveaux jugent les procédures d'audit et de contrôle trop complexes et que les États membres se plaignent du chevauchement des audits effectués par les autorités nationales, la Commission et la Cour;
soutient pleinement les travaux de la Cour sur la FRR et note avec surprise que, pour la première fois, le rapport de la Cour des comptes ne contient pas seulement des réponses de la Commission, mais aussi une contre-réponse de la Cour des comptes, dans laquelle nous notons avec préoccupation que la Commission remet en cause le mandat de la Cour en commentant l'approche d'audit de la Cour, puisque la Commission «remet en cause certains aspects de l'approche d'audit» en donnant son avis sur des «observations qui ne figurent pas dans le rapport» et qu'elle ne «présente pas les éléments sous-jacents de manière précise et exhaustive»[1 bis]; se félicite que, lorsqu'elle a été invitée à formuler des observations à ce sujet lors de la présentation de la Cour des comptes à la Commission le 10 octobre 2024, la Commission a admis et accepté que la Cour dispose d'un mandat d'audit complet pour la FRR, ce qui constitue l'un des fondements de la décharge du

Parlement sur les fonds de la FRR;

[1 bis] ***RAA 2023 de la Cour des comptes, page 478***

Or. en

Amendement 568
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 177

Proposition de résolution	*Amendement*
177. note que, pour les contrôles et les audits au titre de la FRR, les États membres doivent mettre en place des mécanismes permettant d'éviter, de détecter et de corriger les cas de corruption, de fraude et de conflit d'intérêts et que la Commission procède à des audits ex post et à des audits de systèmes portant sur les jalons et les cibles; souligne qu'une certaine confusion persiste à propos du rôle de la Cour, qui a défini une stratégie (stratégie 2021-2025) pour l'exercice de ses missions à l'égard du programme NextGenerationEU et de la FRR, ce que certains États membres considèrent comme un chevauchement et une formalité administrative inutile; se dit préoccupé par le fait que, dans son évaluation de la FRR à mi-parcours du 21 février 2024 comme dans son rapport annuel sur la FRR du 10 octobre 2024, la Commission souligne que les autorités des États membres à tous les niveaux jugent les procédures d'audit et de contrôle trop complexes et que les États membres se plaignent du chevauchement des audits effectués par les autorités nationales, la Commission et la Cour;	177. note que, pour les contrôles et les audits au titre de la FRR, les États membres doivent mettre en place des mécanismes permettant d'éviter, de détecter et de corriger les cas de corruption, de fraude et de conflit d'intérêts et que la Commission procède à des audits ex post et à des audits de systèmes portant sur les jalons et les cibles; souligne qu'une certaine confusion persiste à propos du rôle de la Cour, qui a défini une stratégie (stratégie 2021-2025) pour l'exercice de ses missions à l'égard du programme NextGenerationEU et de la FRR, ce que certains États membres considèrent comme un chevauchement et une formalité administrative inutile; se dit préoccupé par le fait que, dans son évaluation de la FRR à mi-parcours du 21 février 2024 comme dans son rapport annuel sur la FRR du 10 octobre 2024, la Commission souligne que les autorités des États membres à tous les niveaux jugent les procédures d'audit et de contrôle trop complexes et que les États membres se plaignent du chevauchement des audits effectués par les autorités nationales, la Commission et la Cour; ***recommande aux États membres qui se plaignent de la nécessité de coopérer avec la Cour des comptes européenne de renoncer à leurs fonds de la FRR et de***

quitter le programme; souligne une fois de plus que les systèmes de contrôle dans de nombreux États membres sont très faibles et peu fiables;

Or. en

Amendement 569
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 177

Proposition de résolution	*Amendement*
177. ***note*** que, pour les contrôles et les audits au titre de la FRR, les États membres doivent mettre en place des mécanismes permettant d'éviter, de détecter et de corriger les cas de corruption, de fraude et de conflit d'intérêts et que la Commission procède à des audits ex post et à des audits de systèmes portant sur les jalons et les cibles; souligne qu'une certaine confusion persiste à propos du rôle de la Cour, qui a défini une stratégie (stratégie 2021-2025) pour l'exercice de ses missions à l'égard du programme NextGenerationEU et de la FRR, ce que certains États membres considèrent comme un chevauchement et une formalité administrative inutile; se dit préoccupé par le fait que, dans son évaluation de la FRR à mi-parcours du 21 février 2024 comme dans son rapport annuel sur la FRR du 10 octobre 2024, la Commission souligne que les autorités des États membres à tous les niveaux jugent les procédures d'audit et de contrôle trop complexes et que les États membres se plaignent du chevauchement des audits effectués par les autorités nationales, la Commission et la Cour;	177. ***souligne*** que, pour les contrôles et les audits au titre de la FRR, les États membres doivent mettre en place des mécanismes permettant d'éviter, de détecter et de corriger les cas de corruption, de fraude et de conflit d'intérêts et que la Commission procède à des audits ex post et à des audits de systèmes portant sur les jalons et les cibles; souligne qu'une certaine confusion persiste à propos du rôle de la Cour, qui a défini une stratégie (stratégie 2021-2025) pour l'exercice de ses missions à l'égard du programme NextGenerationEU et de la FRR, ce que certains États membres considèrent comme un chevauchement et une formalité administrative inutile; se dit préoccupé par le fait que, dans son évaluation de la FRR à mi-parcours du 21 février 2024 comme dans son rapport annuel sur la FRR du 10 octobre 2024, la Commission souligne que les autorités des États membres à tous les niveaux jugent les procédures d'audit et de contrôle trop complexes et que les États membres se plaignent du chevauchement des audits effectués par les autorités nationales, la Commission et la Cour;

Or. en

Amendement 570
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 177 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	177 bis. souligne que l'évaluation de la Commission sur le respect des étapes n'est pas transparente et qu'elle est plutôt politique, sans normes et délais objectifs et clairs; rappelle à cet égard le pouvoir discrétionnaire de la Commission; regrette que, de ce fait, il soit possible de faire des étapes superflues des outils de chantage politique;

Or. en

Amendement 571
José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 178 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	178 bis. souligne l'incidence de la FRR sur les entreprises et les PME de l'Union; note que la FRR a fourni 78 milliards d'EUR de soutien direct aux PME, ce qui représente 12 % des dépenses totales de la FRR, et que les mesures plus générales en faveur des entreprises s'élèvent à 152 milliards d'EUR (23 % des dépenses totales de la FRR); note qu'avec 2,75 millions d'EUR, environ 11 % de l'ensemble des PME actives dans l'Union, ont bénéficié d'un soutien grâce à la FRR; souligne que près de 600 000 EUR ont été alloués à des entreprises qui ont bénéficié d'initiatives de numérisation, tandis que 5,2 milliards d'EUR ont été alloués à des projets de transition écologique, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et de

l'hydrogène;

Or. en

Amendement 572
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 178 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	178 bis. se déclare vivement préoccupé par le fait que la FRR, bien que présentée comme un moteur de la transition verte, a ouvert la voie à l'écoblanchiment; note que plusieurs investissements qualifiés de «verts» dans le cadre de la facilité ne sont pas assortis de critères de durabilité solides, ce qui permet aux États membres de financer des projets dont l'incidence sur l'environnement est discutable; déplore l'absence d'une taxonomie rigoureuse garantissant que tous les projets financés par la FRR contribuent réellement aux objectifs climatiques de l'Union et que la facilité ne devienne pas un véhicule financier permettant de donner une image superficielle de dépenses conventionnelles en les qualifiant de «vertes»;

Or. en

Amendement 573
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 178 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	178 bis. note que l'un des objectifs de la FRR est d'aider les États membres à mettre en œuvre des réformes et des

investissements ambitieux qui rendent leurs économies et leurs sociétés plus durables, plus résilientes et mieux préparées aux transitions écologique et numérique; souligne avec inquiétude les conclusions de la Cour des comptes dans son rapport spécial 15/2024 qui met en évidence le manque de pertinence, de qualité et de comparabilité des données soumises par les États membres, ces données étant insuffisantes pour évaluer les progrès réalisés en matière d'adaptation au changement climatique dans les États membres;

Or. en

Amendement 574
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 178 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	178 bis. encourage la Commission à introduire un mécanisme de «notation verte» dans le cadre de la FRR afin de suivre l'incidence environnementale des investissements et de garantir l'alignement sur les objectifs climatiques de l'Union;

Or. en

Amendement 575
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 178 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	178 bis. invite la Commission à

présenter une analyse objective et claire de la manière dont la mise en œuvre des réformes et des investissements dans le cadre des PNRR de la FRR a affecté les économies des États membres, en accordant une attention particulière à la croissance du PIB, à la compétitivité et à la pauvreté; estime que de telles mesures sont essentielles pour juger objectivement de l'efficacité réelle de la combinaison des réformes et des investissements;

Or. en

Amendement 576
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 178 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	178 ter. demande une analyse d'impact structurée pour tous les projets financés par la FRR afin de s'assurer que les fonds conduisent à des avantages économiques, sociaux et environnementaux tangibles; prévient qu'en l'absence de mécanismes de suivi clairs, les fonds risquent d'être absorbés dans les budgets nationaux sans incidence réelle; demande instamment à la Commission d'établir un cadre d'évaluation des performances afin d'éviter les abus;

Or. en

Amendement 577
José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 179

Proposition de résolution	*Amendement*
179. souligne avec préoccupation que la facilitation des projets transfrontières n'a pas fonctionné; regrette que, malgré l'inscription de plusieurs mesures liées à des projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) dans les PRR et de mesures transfrontières dans les chapitres REPowerEU, la gouvernance nationale de la FRR n'ait pas suffisamment encouragé la coopération transfrontière; insiste vivement pour que le financement de l'Union soit mieux lié à la réalisation d'objectifs communs de l'Union et produise une valeur ajoutée de l'Union;	179. souligne avec préoccupation que la facilitation des projets transfrontières n'a pas fonctionné; regrette que, malgré l'inscription de plusieurs mesures liées à des projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) dans les PRR et de mesures transfrontières dans les chapitres REPowerEU, la gouvernance nationale de la FRR n'ait pas suffisamment encouragé la coopération transfrontière; ***prend note de la conclusion de l'examen à mi-parcours de la FRR selon laquelle 25 à 33 % de son incidence totale sur le PIB résulte des retombées entre les États membres; note que les PNRR comprennent des projets transfrontières, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'hydrogène et de la microélectronique, qui renforcent le marché unique et réduisent les disparités économiques; note que REPowerEU a renforcé la résilience énergétique de l'Union, en soutenant l'expansion des interconnexions et l'intégration des énergies renouvelables dans les États membres;*** insiste ***toutefois*** vivement pour que le financement de l'Union soit mieux lié à la réalisation d'objectifs communs de l'Union et produise une valeur ajoutée de l'Union;
	Or. en

Amendement 578
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 180

Proposition de résolution	*Amendement*
180. souligne que le rapport annuel de la Commission sur la mise en œuvre de la FRR du 10 octobre 2024 reconnaît que les États membres, les autorités locales et	180. souligne que le rapport annuel de la Commission sur la mise en œuvre de la FRR du 10 octobre 2024 reconnaît que les États membres, les autorités locales et

régionales, les organisations de la société civile, les partenaires sociaux et d'autres parties prenantes concernées ne sont pas suffisamment associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des PRR; demande ***qu'ils soient étroitement associés à*** la mise en œuvre des PRR ***nationaux sur le terrain***;	régionales, les organisations de la société civile, les partenaires sociaux et d'autres parties prenantes concernées ne sont pas suffisamment associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des PRR; demande ***à la Commission de veiller à ce que les autorités nationales s'engagent de manière significative auprès des communautés locales, des syndicats et des organisations environnementales dans*** la mise en œuvre des PRR ***afin de maximiser leur impact social et économique***;
	Or. en

Amendement 579
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 181 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	181 bis. se dit préoccupé par la poursuite de la hausse de la dette de l'Union, dont une bonne partie est due à l'instrument de relance temporaire NGEU; craint que la hausse de la dette et l'augmentation du montant des intérêts qui en découle n'aient des effets à long terme sur la stabilité budgétaire de l'Union, ce qui pourrait augmenter la pression financière et réduire la capacité de réaction aux défis à venir ou d'investissement dans les domaines stratégiques clés;
	Or. en

Amendement 580
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 181 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	181 bis. regrette l'absence de lien thématique entre les étapes et les objectifs et les projets effectivement mis en œuvre;

Or. en

Amendement 581
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 181 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	181 ter. regrette le délai entre l'élaboration des plans de relance nationaux, l'achèvement des jalons et des cibles et la mise en œuvre effective des projets; constate que cela conduit souvent à ce que les projets ne soient plus aussi applicables ou pertinents par rapport à la situation actuelle;

Or. en

Amendement 582
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 181 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	181 quater. regrette que la conception de la FRR ne permette pas une flexibilité suffisante pour répondre rapidement aux crises émergentes; cite, comme exemple, le cas de catastrophes naturelles, telles que les incendies en Grèce à l'été 2023 ou les graves inondations en Espagne en 2024;

Or. en

Amendement 583
Daniel Freund
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 182

Proposition de résolution	*Amendement*
182. rappelle que, bien que les États membres ne soient pas tenus de publier l'ensemble des données relatives aux destinataires finaux, le règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil[14] modifiant le règlement FRR oblige les États membres à publier des informations sur les cent destinataires finaux qui reçoivent le montant de financement le plus élevé au titre de la FRR; se félicite que, le 10 octobre 2024, la Commission ait publié, dans le rapport annuel 2024 sur la FRR, une annexe spécifique précisant la notion de bénéficiaire final au titre du règlement FRR et ce que doit comporter la publication de données sur les cent principaux destinataires finaux; se déclare préoccupé par l'interprétation que donne la Commission de la notion de «bénéficiaire final» au titre de la FRR, étant donné que ceux-ci ne sont souvent répertoriés qu'au niveau ministériel et que les descriptions sont vagues, presque toutes les listes fournies par les États membres en comportant de nombreux exemples; demande une nouvelle fois que la liste des cent principaux destinataires finaux mentionne la dernière personne physique ou entité réelle d'une chaîne de transferts de fonds; craint que, dans le cas contraire, il ne soit difficile de mesurer les répercussions et de garantir la visibilité des fonds de la FRR pour les citoyens;	182. rappelle que, bien que les États membres ne soient pas tenus de publier l'ensemble des données relatives aux destinataires finaux, le règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil[14] modifiant le règlement FRR oblige les États membres à publier des informations sur les cent destinataires finaux qui reçoivent le montant de financement le plus élevé au titre de la FRR; se félicite que, le 10 octobre 2024, la Commission ait publié, dans le rapport annuel 2024 sur la FRR, une annexe spécifique précisant la notion de bénéficiaire final au titre du règlement FRR et ce que doit comporter la publication de données sur les cent principaux destinataires finaux; se déclare préoccupé par l'interprétation que donne la Commission de la notion de «bénéficiaire final» au titre de la FRR, étant donné que ceux-ci ne sont souvent répertoriés qu'au niveau ministériel et que les descriptions sont vagues, presque toutes les listes fournies par les États membres en comportant de nombreux exemples; demande une nouvelle fois que la liste des cent principaux destinataires finaux mentionne la dernière personne physique ou entité réelle d'une chaîne de transferts de fonds ***dans une base de données accessible au public afin de renforcer la responsabilité et de permettre un contrôle indépendant***; craint que, dans le cas contraire, il ne soit difficile de mesurer les répercussions et de garantir la visibilité des fonds de la FRR pour les citoyens; ***souligne que, si la Commission continue***

	de refuser de garantir une transparence totale, le Parlement doit envisager toutes les mesures disponibles pour imposer le respect des règles, y compris des actions en justice, afin d'éviter qu'une interprétation similaire ne soit appliquée aux dispositions relatives à la transparence dans d'autres règlements financiers, y compris la facilité pour l'Ukraine;
[14] Règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil du 27 février 2023 modifiant le règlement (UE) 2021/241 en ce qui concerne les chapitres REPowerEU des plans pour la reprise et la résilience et modifiant les règlements (UE) nº 1303/2013, (UE) 2021/1060 et (UE) 2021/1755, et la directive 2003/87/CE (JO L 63 du 28.2.2023, p. 1; ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/435/oj).	[14] Règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil du 27 février 2023 modifiant le règlement (UE) 2021/241 en ce qui concerne les chapitres REPowerEU des plans pour la reprise et la résilience et modifiant les règlements (UE) nº 1303/2013, (UE) 2021/1060 et (UE) 2021/1755, et la directive 2003/87/CE (JO L 63 du 28.2.2023, p. 1; ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/435/oj).
	Or. en

Amendement 584
José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 182

Proposition de résolution	*Amendement*
182. rappelle que, bien que les États membres ne soient pas tenus de publier l'ensemble des données relatives aux destinataires finaux, le règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil[14] modifiant le règlement FRR oblige les États membres à publier des informations sur les cent destinataires finaux qui reçoivent le montant de financement le plus élevé au titre de la FRR; se félicite que, le 10 octobre 2024, la Commission ait publié, dans le rapport annuel 2024 sur la FRR, une annexe spécifique précisant la notion de	182. rappelle que, bien que les États membres ne soient pas tenus de publier l'ensemble des données relatives aux destinataires finaux, le règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil[14] modifiant le règlement FRR oblige les États membres à publier des informations sur les cent destinataires finaux qui reçoivent le montant de financement le plus élevé au titre de la FRR; se félicite que, le 10 octobre 2024, la Commission ait publié, dans le rapport annuel 2024 sur la FRR, une annexe spécifique précisant la notion de

bénéficiaire final au titre du règlement FRR et ce que doit comporter la publication de données sur les cent principaux destinataires finaux; se déclare préoccupé par l'interprétation que donne la Commission de la notion de «bénéficiaire final» au titre de la FRR, étant donné que ceux-ci ne sont souvent répertoriés qu'au niveau ministériel et que les descriptions sont vagues, presque toutes les listes fournies par les États membres en comportant de nombreux exemples; demande une nouvelle fois que la liste des cent principaux destinataires finaux mentionne la dernière personne physique ou entité réelle d'une chaîne de transferts de fonds; craint que, dans le cas contraire, il ne soit difficile de mesurer les répercussions et de garantir la visibilité des fonds de la FRR pour les citoyens;	bénéficiaire final au titre du règlement FRR et ce que doit comporter la publication de données sur les cent principaux destinataires finaux; se déclare préoccupé par l'interprétation que donne la Commission de la notion de «bénéficiaire final» au titre de la FRR, étant donné que ceux-ci ne sont souvent répertoriés qu'au niveau ministériel et que les descriptions sont vagues, presque toutes les listes fournies par les États membres en comportant de nombreux exemples; demande une nouvelle fois que la liste des cent principaux destinataires finaux mentionne la dernière personne physique ou entité réelle d'une chaîne de transferts de fonds ***tout en respectant le cadre juridique de la protection des données de l'Union***; craint que, dans le cas contraire, il ne soit difficile de mesurer les répercussions et de garantir la visibilité des fonds de la FRR pour les citoyens***, bien que, dans ce sens, il prenne également en compte toutes les informations publiées dans le tableau de bord et la carte des projets***;
[14] Règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil du 27 février 2023 modifiant le règlement (UE) 2021/241 en ce qui concerne les chapitres REPowerEU des plans pour la reprise et la résilience et modifiant les règlements (UE) nº 1303/2013, (UE) 2021/1060 et (UE) 2021/1755, et la directive 2003/87/CE (JO L 63 du 28.2.2023, p. 1; ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/435/oj).	[14] Règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil du 27 février 2023 modifiant le règlement (UE) 2021/241 en ce qui concerne les chapitres REPowerEU des plans pour la reprise et la résilience et modifiant les règlements (UE) nº 1303/2013, (UE) 2021/1060 et (UE) 2021/1755, et la directive 2003/87/CE (JO L 63 du 28.2.2023, p. 1; ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/435/oj).

Or. en

Amendement 585
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 182

Proposition de résolution	*Amendement*
182. rappelle que, bien que les États membres ne soient pas tenus de publier l'ensemble des données relatives aux destinataires finaux, le règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil[14] modifiant le règlement FRR oblige les États membres à publier des informations sur les cent destinataires finaux qui reçoivent le montant de financement le plus élevé au titre de la FRR; se félicite que, le 10 octobre 2024, la Commission ait publié, dans le rapport annuel 2024 sur la FRR, une annexe spécifique précisant la notion de bénéficiaire final au titre du règlement FRR et ce que doit comporter la publication de données sur les cent principaux destinataires finaux; se déclare préoccupé par l'interprétation que donne la Commission de la notion de «bénéficiaire final» au titre de la FRR, étant donné que ceux-ci ne sont souvent répertoriés qu'au niveau ministériel et que les descriptions sont vagues, presque toutes les listes fournies par les États membres en comportant de nombreux exemples; demande une nouvelle fois que la liste des cent principaux destinataires finaux mentionne la dernière personne physique ou entité réelle d'une chaîne de transferts de fonds; craint que, dans le cas contraire, il ne soit difficile de mesurer les répercussions et de garantir la visibilité des fonds de la FRR pour les citoyens;	182. rappelle que, bien que les États membres ne soient pas tenus de publier l'ensemble des données relatives aux destinataires finaux, le règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil[14] modifiant le règlement FRR oblige les États membres à publier des informations sur les cent destinataires finaux qui reçoivent le montant de financement le plus élevé au titre de la FRR; se félicite que, le 10 octobre 2024, la Commission ait publié, dans le rapport annuel 2024 sur la FRR, une annexe spécifique précisant la notion de bénéficiaire final au titre du règlement FRR et ce que doit comporter la publication de données sur les cent principaux destinataires finaux; se déclare ***profondément*** préoccupé par l'interprétation que donne la Commission de la notion de «bénéficiaire final» au titre de la FRR, étant donné que ceux-ci ne sont souvent répertoriés qu'au niveau ministériel et que les descriptions sont vagues, presque toutes les listes fournies par les États membres en comportant de nombreux exemples; demande une nouvelle fois que la liste des cent principaux destinataires finaux mentionne la dernière personne physique ou entité réelle d'une chaîne de transferts de fonds; craint que, dans le cas contraire, il ne soit difficile de mesurer les répercussions et de garantir la visibilité des fonds de la FRR pour les citoyens;
[14] Règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil du 27 février 2023 modifiant le règlement (UE) 2021/241 en ce qui concerne les chapitres REPowerEU des plans pour la reprise et la résilience et modifiant les règlements (UE) nº 1303/2013, (UE) 2021/1060 et (UE) 2021/1755, et la directive 2003/87/CE (JO L 63 du 28.2.2023, p. 1; ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/435/oj).	[14] Règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil du 27 février 2023 modifiant le règlement (UE) 2021/241 en ce qui concerne les chapitres REPowerEU des plans pour la reprise et la résilience et modifiant les règlements (UE) nº 1303/2013, (UE) 2021/1060 et (UE) 2021/1755, et la directive 2003/87/CE (JO L 63 du 28.2.2023, p. 1; ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/435/oj).

Or. en

Amendement 586
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 182 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	182 bis. note que l'impossibilité de déterminer les destinataires finaux des fonds de la FRR constitue un risque grave pour la transparence et la traçabilité des fonds de l'Union et donc pour la protection des intérêts financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 587
Tamás Deutsch, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 183 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	183 bis. condamne le fait que l'évaluation de la Commission sur le respect des étapes n'est pas transparente et qu'elle est plutôt politique, sans normes et délais objectifs et clairs; rappelle à cet égard le pouvoir discrétionnaire de la Commission; regrette que, de ce fait, il soit possible d'utiliser les étapes superflues comme outils de chantage politique;

Or. en

Amendement 588
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 186

Proposition de résolution	*Amendement*
186. demande à la Commission de ***refuser*** toute demande de révision des PRR car cela aurait pour effet d'en réduire l'ambition globale ou d'en supprimer des réformes structurelles importantes et l'invite à donner la priorité à l'achèvement des mesures des PRR relatives aux recommandations par pays; demande également à la Commission de renforcer son assistance technique aux États membres ayant pris du retard dans la mise en œuvre de la FRR;	186. demande à la Commission ***d'examiner attentivement l'approbation*** de toute demande de révision des PRR car cela aurait pour effet d'en réduire l'ambition globale ou d'en supprimer des réformes structurelles importantes et l'invite à donner la priorité à l'achèvement des mesures des PRR relatives aux recommandations par pays; demande également à la Commission de renforcer son assistance technique aux États membres ayant pris du retard dans la mise en œuvre de la FRR;

Or. en

Amendement 589
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 187 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	187 bis. demande à la Commission d'accorder à la Cour un accès complet au nouvel outil de rapport sur la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), FENIX, dans les meilleurs délais;

Or. en

Amendement 590
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 188 – point i

Proposition de résolution	*Amendement*
i) à assurer l'équilibre voulu entre les exigences d'audit et de contrôle et les formalités administratives imposées aux États membres et aux bénéficiaires des futurs instruments fondés sur la performance;	i) à assurer l'équilibre voulu entre les exigences d'audit et de contrôle et les formalités administratives imposées aux États membres et aux bénéficiaires des futurs instruments fondés sur la performance***, tout en maintenant un niveau de contrôle et d'audit suffisant pour garantir une protection solide des intérêts financiers de l'Union***;

Or. en

Amendement 591
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 188 – point iv bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	iv bis) demande à la Commission d'enregistrer et de contrôler systématiquement toutes les irrégularités et toutes les fraudes affectant les fonds de la FRR;

Or. en

Amendement 592
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 188 – point v

Proposition de résolution	*Amendement*
v) à appliquer de manière cohérente et précise les dispositions du règlement FRR relatives aux «destinataires finaux» en révisant ses orientations sur les PRR dans le cadre de REPowerEU et à communiquer avec les États membres sur l'application correcte de la définition des «destinataires	v) à appliquer de manière cohérente et précise les dispositions du règlement FRR relatives aux «destinataires finaux» en révisant ses orientations sur les PRR dans le cadre de REPowerEU et à communiquer avec les États membres sur l'application correcte de la définition des «destinataires

finaux»;	finaux»; ***invite la Commission à présenter des propositions visant à obliger les États membres à publier tous les bénéficiaires finaux;***

Or. nl

Amendement 593
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 188 – point vi

Proposition de résolution	*Amendement*
vi) à rationaliser son contrôle des jalons et des cibles au moyen d'une approche de contrôle unique, ce qui permettrait de réduire les formalités administratives, de réorganiser les responsabilités d'audit entre la Commission et la Cour ***et*** de coordonner les calendriers et les critères d'audit afin d'éviter les doubles emplois et le chevauchement des contrôles et des audits;	vi) à rationaliser son contrôle des jalons et des cibles au moyen d'une approche de contrôle unique, ce qui permettrait de réduire les formalités administratives, de réorganiser les responsabilités d'audit entre la Commission et la Cour**,** de coordonner les calendriers et les critères d'audit afin d'éviter les doubles emplois et le chevauchement des contrôles et des audits**,** ***tout en garantissant la pleine protection des intérêts financiers de l'Union***;

Or. en

Amendement 594
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 188 – point vii

Proposition de résolution	*Amendement*
vii) à aider les États membres à rendre les systèmes informatiques réellement interopérables afin de faciliter la collecte, la communication et l'échange efficaces des données entre les divers services et organismes publics de façon à limiter les risques de double financement, à procéder	vii) à aider les États membres à rendre les systèmes informatiques réellement interopérables afin de faciliter la collecte, la communication et l'échange efficaces des données entre les divers services et organismes publics de façon à limiter les risques de double financement, à procéder

à des contrôles croisés entre les bases de données concernées et à communiquer avec les États membres à propos de leurs capacités administratives pour s'assurer qu'il n'y ait aucun double financement;	à des contrôles croisés entre les bases de données concernées et à communiquer avec les États membres à propos de leurs capacités administratives pour s'assurer qu'il n'y ait aucun double financement; ***note à cet égard les exemples positifs fournis par la Croatie et l'Italie lors de la conférence de la Cour des comptes européenne sur la transparence et la traçabilité du financement de la relance et de la résilience de l'UE en octobre 2024;***

Or. en

Amendement 595
José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 188 – point viii

Proposition de résolution	*Amendement*
viii) à collaborer étroitement avec les États membres pour que les jalons et les cibles, et notamment les jalons et les cibles de nature structurelle ou ayant trait aux recommandations par pays, soient réalisés avec diligence et dans leur intégralité et pour qu'aucune révision des PRR ne soit approuvée si elle a pour effet d'en réduire le niveau d'ambition ou d'en affaiblir des mesures importantes; ***à refuser toute révision de plans qui consisterait à inscrire sous une autre forme des mesures envisagées ou existantes dans les PRR;***	viii) à collaborer étroitement avec les États membres pour que les jalons et les cibles, et notamment les jalons et les cibles de nature structurelle ou ayant trait aux recommandations par pays, soient réalisés avec diligence et dans leur intégralité et pour qu'aucune révision des PRR ne soit approuvée si elle a pour effet d'en réduire le niveau d'ambition ou d'en affaiblir des mesures importantes;

Or. en

Amendement 596
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 188 – point viii

Proposition de résolution	*Amendement*
viii) à collaborer étroitement avec les États membres pour que les jalons et les cibles, et notamment les jalons et les cibles de nature structurelle ou ayant trait aux recommandations par pays, soient réalisés avec diligence et dans leur intégralité et ***pour qu'aucune*** révision des PRR ***ne soit approuvée*** si elle a pour effet d'en réduire le niveau d'ambition ou d'en affaiblir des mesures importantes; à ***refuser*** toute révision de plans qui consisterait à inscrire sous une autre forme des mesures envisagées ou existantes dans les PRR;	viii) à collaborer étroitement avec les États membres pour que les jalons et les cibles, et notamment les jalons et les cibles de nature structurelle ou ayant trait aux recommandations par pays, soient réalisés avec diligence et dans leur intégralité et ***à examiner attentivement l'approbation de toute*** révision des PRR si elle a pour effet d'en réduire le niveau d'ambition ou d'en affaiblir des mesures importantes; à ***examiner attentivement l'approbation de*** toute révision de plans qui consisterait à inscrire sous une autre forme des mesures envisagées ou existantes dans les PRR;

Or. en

Amendement 597
Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer, Michal Wiezik

Proposition de résolution
Paragraphe 188 – point x bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	x bis) à développer une méthodologie basée sur la qualité et la comparabilité des données pour évaluer les progrès en matière de transition écologique et d'adaptation au climat dans les États membres, en veillant à ce que les mesures mises en œuvre grâce à l'instrument; à promouvoir des solutions à long terme pour l'adaptation au climat et la transition verte;

Or. en

Amendement 598
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 188 – point xii bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	xii bis) à effectuer, chaque fois qu'une révision des PRR est proposée, une analyse complète des mesures nouvelles et existantes et à déterminer si elles se substitueraient à des dépenses budgétaires récurrentes ou si elles seraient contraires à d'autres conditions d'éligibilité des PRR;

Or. en

Amendement 599
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 188 – point xii ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	xii ter) à fournir une formation et un soutien aux États membres afin d'accroître les capacités administratives, y compris une formation sur les compétences spécialisées, les connaissances et la fourniture d'exemples de meilleures pratiques;

Or. en

Amendement 600
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 188 – point vi

Proposition de résolution	*Amendement*
xvi) à veiller à ce que toute révision future des PRR et leur mise en œuvre globale se fassent dans le cadre d'une consultation des autorités locales et régionales et d'une étroite collaboration	xvi) à veiller à ce que toute révision future des PRR et leur mise en œuvre globale se fassent dans le cadre d'une consultation des autorités locales et régionales***, des organisations de la société***

avec celles-ci;	***civile, des partenaires sociaux et des autres parties prenantes concernées*** et d'une étroite collaboration avec celles-ci;

Or. en

Amendement 601
Csaba Molnár, Eero Heinäluoma, José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 188 – point vi

Proposition de résolution	*Amendement*
xvi) à veiller à ce que toute révision future des PRR et leur mise en œuvre globale se fassent dans le cadre d'une consultation des autorités locales et régionales et d'une étroite collaboration avec celles-ci;	xvi) à veiller à ce que toute révision future des PRR et leur mise en œuvre globale se fassent dans le cadre d'une consultation des autorités locales et régionales ***et de la société civile*** et d'une étroite collaboration avec celles-ci;

Or. en

Amendement 602
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 188 – point xvi bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	xvi bis)à examiner et analyser en profondeur les faiblesses de l'établissement du budget sur la base des performances, telles qu'elles ont été constatées à la fois par la Cour des comptes européenne et par la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen, et à remédier à ces faiblesses de manière proactive lors de la conception de nouveaux programmes, y compris d'éventuels programmes futurs sur la base des performances; à veiller à ce que les enseignements tirés du passé et des mesures existantes soient pris en compte

dans la conception de nouvelles mesures;

Or. en

Amendement 603
Tamás Deutsch, Virginie Joron, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 188 – point xvi bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	xvi bis)à étudier et à proposer des solutions possibles pour prolonger le délai de mise en œuvre de la FRR;

Or. en